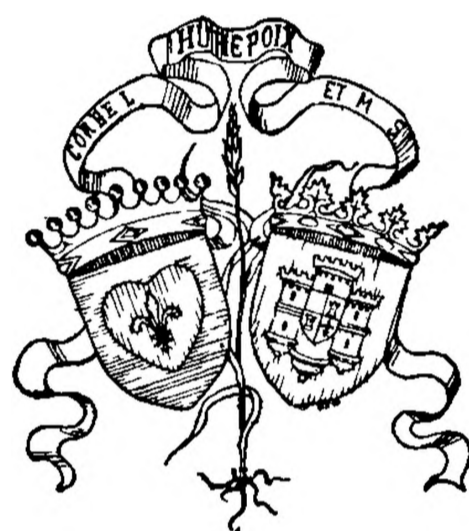


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

3^e Année — 1897

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1897

SOMMAIRE DU 1^{er} BULLETIN DE 1897

| | | |
|--|------|------|
| Statuts et règlement de la Société | Page | v |
| Liste des membres | | xi |
| Conseil d'administration, bureau, comité de publication. | | xvii |
| Compte-rendu des séances du Conseil | | xix |
| Note sur des doubles tournois du xv ^e siècle, trouvés à Angerville (S.-et-O. , par M. M. LEGRAND | | 1 |
| Les Louvois et les Villeroy, par J. V. | | 11 |
| Chilly-Mazarin, par M. l'Abbé J. GÉHIN | | 14 |
| La Porcelaine de Villeroy, par M. Aymé DARBLAY | | 21 |
| Un Bail sous la Révolution, par A. D | | 26 |
| Une autobiographie : L'Abbé Guiot, 1739-1807 | | 28 |
| GRAVURES : | | |
| Extrait d'un plan manuscrit de Villeroy, dressé en 1751. | | 23 |
| Pommes de cannes et manches de couteaux trouvés dans le parc de Villeroy | | 24 |
| L'Abbé Guiot, d'après son ex-libris | | 32 |

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire-général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



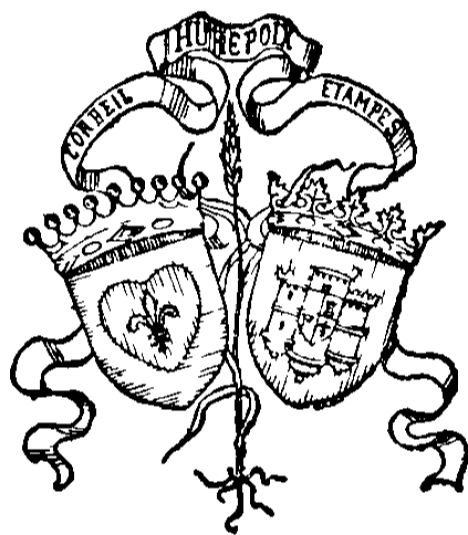
BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

IMPRIMERIE G. BELLIN, A. MONTDIDIER

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

3^e Année — 1897

1^{re} LIVRAISON



4537

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1897

Ren 8^o
12437

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des Bulletins : il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRES.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle,

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles.
ALLIOT (l'Abbé), Curé de Bièvres.
AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy,
Paris.
- BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de Commerce de Corbeil, à Ris-Orangis.
BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
BARTHÉLEMY (Jules), Géomètre-expert, rue Feray, Corbeil.
BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel.
BASSERIE (Mlle) 49, rue St Vincent, au Mans (Sarthe).
BAZIN, au château de Villegenis, par Massy.
BEGLET (Armand), à Corbeil et, à Paris, 162, boulevard Haussmann.
- *BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris.
BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et, à Paris, 3, rue des Saints-Pères.
- BESSIN, Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.
La BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.
- *BIZEMONT (le Vte Arthur de) au Château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).
BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Étampes, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.

- MM. BONNEFILLE, Conseiller général de Seine-et-Oise, à Massy.
 BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.
 BOSQUILLON DE JARCY, Maire de Varennes, par Mandres.
 BOUCHER (le D^r Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de Corbeil.
 BOUJU-TANDOU (J. Albert) au Château du Tremblay, à Corbeil et, à Paris, 67, avenue Kléber.
 BUFFIER (Gaston), homme de lettres, 146, rue des Vallées, à Brunoy.
- CALLIET, Président du tribunal de Commerce, à Corbeil.
 CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt.
 CAUVILLE (Paul de), Sénateur, au château des Tourelles, par Évry-Petit-Bourg; à Paris, place d'Iéna, 8.
 CHAMBON, avoué à Corbeil.
 CHÉRON, à Lardy.
 CHERRIÈRE (le D^r), à Essonnes.
 CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.
 CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement d'Étampes, à Étampes.
 COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Wetz, à St-Pierre-Brouck, par Bourbourg (Nord).
 COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles.
 COLAS (Albert) propriétaire à Villeneuve-le-Roi.
 COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, Paris.
 *COURCEL (le Baron Alphonse de), Ambassadeur et Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse.
 *COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann.
 *COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.
 *CROS (Louis), Conseiller général de Seine et-Oise, à Corbeil.
- DANGER, géomètre, à Étampes.
 *DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.
 DEBLED, artiste-peintre à Linas, par Montlhéry.

- MM. DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le Tribunal de la Seine, à Ris-Orangis.
- DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy.
- DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris. 62, rue Bonaparte.
- DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours.
- DEVERRE (l'Abbé), Curé de Boigneville.
- DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.
- DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, Avenue Percier, à Paris.
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
- DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis.
- *DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.
- FÉRAY (Ernest), 5, rue de Stockholm, à Paris.
- *FÉRAY (Georges), 58, Boulevard Malesherbes, à Paris.
- FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy.
- FORTEAU (Charles-Marie), Trésorier de la Caisse d'Épargne d'Étampes, à Étampes.
- FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Morsang-sur-Orge, par Savigny-sur-Orge.
- FRITSCH (l'Abbé), Curé d'Étréchy.
- GALLET (le Chanoine), 16, rue Royale, à Versailles.
- GARNIER (Paul), 16, rue Taitbout, à Paris.
- GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron.
- GEFFROY (le Dr), à Villeneuve-Saint-Georges.
- GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.
- GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.
- GENTY (l'Abbé), Curé de Livry.
- GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.

- MM. GIBERT, ancien percepteur, à Corbeil.
 GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).
 GLIMPIER (l'Abbé), Curé de Santeny.
 GRAND (Émile), avoué à Corbeil.
 Grange (le Marquis de la), Maire de Montgeron.
 GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.
 GUÉNIN (Eugène), Critique d'art et sténographe au Sénat,
 Villa des Fresnes, à Juvisy.
 GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, au
 Breuillet, par St-Chéron, et à Paris, 18, rue St-Sulpice.
 GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan.
- HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris.
 † HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.
 HUMBERT-DROZ, Imprimeur à Étampes.
 *JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil.
 JANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris,
 182, rue de Rivoli.
 JARRY (Henri), Pharmacien, Membre du Conseil départe-
 mental d'hygiène, à Corbeil.
 JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.
- LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-
 Corbeil.
 LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris,
 5, rue de Moscou, à Paris.
 LADMIRAL (le Dr), au Château d'Étiolles, par Corbeil.
 LAISNEY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du
 Louvre, à Paris.
 LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.
 LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue
 de Champlouis, à Corbeil.
 LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.
 LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont.
 LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.
 LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Féray, à Corbeil.
 LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S. et M.)
 LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.
 LEROY (Jules), rue Feray, à Corbeil.

- MM. LORIN, Avoué, Secrétaire général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.
- LOT (Thomas), à Brunoy, rue Talma, et 49, rue de Lille, à Paris.
- MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Evry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine.
- MALLET, Conseiller d'Arrondissement, à Corbeil.
- MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, Boulevard Haussmann, à Paris.
- MARSAUX (le Chanoine), à Beauvais (Oise).
- MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).
- MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon.
- *MAUBAN (Georges), à Soisy-sous Etioilles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino.
- MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry (S. et M.)
- MORIZET (Emile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil.
- MOTTHEAU, 4, place St-Médard, à Brunoy, et à Paris, 87, rue d'Assas.
- MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.
- OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD (Julien), architecte, à Corbeil.
- PANNIER (le Pasteur Jacques), rue Féray, à Corbeil.
- PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.
- PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Evry-Petit-Bourg.
- PÉRIN (Jules), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Docteur en droit, Archiviste-Paléographe, à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles.
- PINSON (Paul), d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai (Nord).
- PRESTAT, Receveur des finances de l'arrondissement de Corbeil.
- PRIVÉ, Directeur du moulin français, à Salonique (Turquie).
- RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.

- MM. RADOT (Émile), industriel, à Essonnes.
 RAVAUT (Paul), au château de Ste-Radegonde, commune du Coudray-Montceau, par le Plessis-Chenet.
 RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.
 ROBELIN (Léon), Président de la Société d'Encouragement à l'instruction, Maire de Longjumeau.
 ROUSSELIN (l'Abbé), curé de Périgny (par Mandres).

 SABATIER, Maire de Viry-Châtillon.
 SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 15, rue du Cirque.
 SÉRÉ-DEPOIN, Président de la Société historique de Pontoise, 56, rue Charles Laffitte, à Neuilly (Seine).
 SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.
 SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
 SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille.

 TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.
 TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy.
 TOURNEUX (Maurice), 14, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.
 TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

 VACQUER, Architecte, chargé du service archéologique de la ville de Paris, 2, rue Boutarel, à Paris.
 VALLET (l'Abbé), Curé de Fleury-Mérogis, par St-Michel.
 VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel.
 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de).
 VOLLANT (Louis) ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil.

 WARIN, Directeur de la papeterie d'Essonnes, à Essonnes.



MEMBRES HONORAIRES-CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris.
 COUARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.
 DUTILLEUX (A.), Chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles.
 LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.
 MARQUIS (Léon), d'Étampes, 32, rue de la Clef, à Paris.
 PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.
 QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).
 STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | MM. | MM. |
|---------------------------------|--------------------------------|
| BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil. | JARRY (Henri), de Corbeil. |
| BLAVET, d'Étampes. | LASNIER (E.), de Corbeil. |
| BONNIN (l'Abbé), d'Ablon. | LEGRAND (Maxime), d'Étampes. |
| BOUCHER (le Dr P.), de Corbeil. | LEMAIRE (Jules), de Corbeil. |
| COLAS (l'Abbé), de Soisy. | MAREUSE (Edgar), de Paris. |
| COURCEL (G. de), de Vigneux. | MARQUIS (Léon), d'Étampes. |
| COURCEL (V. de), d'Athis-Mons. | MARTELLIÈRE, de Pithiviers. |
| DEPOIN (Joseph), de Pontoise. | MOTTHEAU, de Brunoy. |
| DUFOUR (M. A.), de Corbeil. | PASQUET (A. Marc), de Corbeil. |
| DUTILLEUX (A.), de Versailles. | PÉRIN (Jules), de Ris-Orangis. |
| GENTY (l'Abbé), de Livry. | |



BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président : M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents : M. le D^r P. BOUCHER, Médecin en chef de
l'hôpital de Corbeil.
M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Étampes.
Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque
et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier : M. LASNIER, Receveur des finances en non
activité.
Secrétaire-Rédacteur : M. JARRY, Membre du Comité départe-
mental d'hygiène.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D^r P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.
A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.
V. DE COURCEL, d'Athis-Mons.
H. JARRY, Secrétaire rédacteur, de Corbeil.
J. LEMAIRE, de Corbeil.
J. PÉRIN, de Ris-Orangis.
LÉON MARQUIS, d'Étampes.



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 24 Mars 1897.

Présidence de M. le D^r BOUCHER, Vice-Président.

Étaient présents: MM. le D^r Boucher, G. de Courcel, V. de Courcel, Dufour, Lasnier, Barthélemy, Lemaire, l'abbé Colas, Alf. Marc Pasquet, Mottheau et Jarry.

Absents excusés: MM. l'abbé Bonnin, l'abbé Géhin, Mareuse et Maxime Legrand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président rappelle que M. François Coppée, membre de l'Académie française, a bien voulu accepter la présidence de la Société en remplacement du regretté M. Hauréau: il propose de ratifier par un vote cette acceptation, qui fait le plus grand honneur à la jeune Société. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, acclame M. François Coppée président de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

M. le Secrétaire général informe le Conseil que les ouvrages suivants ont été offerts à la Société:

1^o *La Chasuble de Viry* (tirage à part), par l'auteur, M. le chanoine Marsaux.

2^o *Le Petit Journal de Lagny*, par l'auteur, M. J. Le Paire, de Lagny.

3° *Histoire généalogique de la famille Bosquillon de Jarcy*, par M. Théodore Courtaux, offert par M. Mottheau, de Brunoy.

En outre M. Dufour dépose sur le bureau le catalogue des 43 ouvrages possédés actuellement par la Société; puis il annonce que le deuxième Bulletin de 1896, paru en février dernier, a été accueilli avec faveur.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs et à M. le Secrétaire-général.

Sur la proposition de M. G. de Courcel, il est décidé que le Catalogue, dressé par M. le Secrétaire général, portera la mention: « *État des volumes offerts à la Bibliothèque de la Société.* »

Le Conseil prononce les admissions suivantes :

Comme membres fondateurs:

M. Beranger (Charles), de Paris, présenté par MM. Aymé Darblay et Aubry-Vitet.

Et M. Feray (Georges), de Paris, présenté par MM. le Pasteur Pannier et Louis Cros.

Comme membres adhérents:

M. Vollant, de St Germain-lez-Corbeil, présenté par MM. Aymé Darblay et A. Dufour.

M. Guyot (Joseph), au château de Dourdan, présenté par MM. Léon Marquis et Maxime Legrand.

M. Saint-Marc-Girardin (Henri), présenté par MM. Aubry-Vitet et P. Boucher;

M. Paillard (Julien), architecte à Corbeil, présenté par MM. Jarry et Dufour.

M. l'Abbé Rousselin, curé de Périgny, présenté par MM. Marc-Pasquet et Glimpier.

* M. Debled, artiste-peintre à Linas, présenté par MM. G. de Courcel et Dufour.

M. Giboin, de Libourne (Gironde), présenté par MM. Lasnier et Dufour.

M. Féray (Ernest), de Paris, présenté par MM. G. de Courcel et E. Lasnier.

En outre, le Conseil enregistre le versement d'une somme de 20 francs, fait par M. Asther, libraire à Berlin, pour un anonyme qui désire posséder les publications antérieures de la Société, jusques et y compris l'année 1897; les publications qui suivront lui

seront également adressées, en échange de la cotisation annuelle.

M. Aymé Darblay s'engage à verser annuellement à la Société une somme de cent francs qui sera affectée spécialement au service du Musée de St Jean en l'Isle; M. le Trésorier est invité à encaisser, chaque année, le montant de ce versement qui sera effectué par l'intermédiaire de M. Dufour.

Le Secrétaire général informe le Conseil que des fouilles opérées dans le domaine de Villeroy, propriété de M. Darblay, ont amené la découverte de l'endroit où se trouvait située la fabrique de la porcelaine, dite de Villeroy, à la marque D. V. Ces fouilles ont été faites sous la direction de M. Aymé Darblay, que l'étude de documents anciens a guidé dans la recherche de la situation de cette fabrique, qui était inconnue jusqu'à présent. Le Conseil émet le vœu qu'un plan de cet emplacement soit établi.

M. Dufour ajoute qu'une note lui est promise à ce sujet.

D'autres fouilles pratiquées sur le territoire d'Essonnes, près du cimetière de cette commune, ont abouti à des résultats intéressants: plusieurs sépultures gallo-romaines ont été reconnues; des poteries et des débris de poteries de la même époque ont été trouvés; on a recueilli également quelques médailles romaines dont une à l'effigie de Néron.

M. Dufour annonce que le Musée de St Jean-en-l'Isle doit recevoir prochainement une collection d'objets préhistoriques, promise par M. Delessard, de Lardy; en outre, plusieurs moulages de sculptures provenant de l'église de Brunoy, ont été offerts par M. Mottheau au nom de plusieurs habitants de cette commune.

Des remerciements sont votés à l'unanimité aux différents auteurs de ces libéralités.

Le transfèrement au musée d'une ancienne cloche de St Jean, placée actuellement dans le clocher de l'église de Villabé, est l'objet de négociations actives avec le Conseil de fabrique de cette paroisse; une solution favorable est espérée prochainement.

M. le Trésorier donne ensuite des renseignements satisfaisants sur la situation financière de la Société. Il est invité à faire le nécessaire pour obtenir de l'administration, au profit de la Société, la faculté de verser à la Caisse d'épargne de Corbeil des sommes excédant 1500 francs, dans les limites indiquées par l'arrêté ministériel.

M. Mottheau complète la communication intéressante, qu'il a faite antérieurement, au sujet du carrelage et des débris de la fontaine de Vaux. Il informe en outre le Conseil qu'il a découvert à Périgny une plaque de cheminée, provenant du château fort de Brie-comte-Robert; cette plaque est aux armes du duc d'Orléans, père de Louis XII et date d'une époque peu éloignée de l'année 1465; il désire en faire opérer le surmoulage.

Le Conseil ne pourra assurer à M. Mottheau le concours pécuniaire de la Société que dans la limite de ses ressources et suivant la valeur des objets indiqués.

M. Barthélemy promet d'écrire une notice sur la tour de Lardy, qu'il a eu l'occasion de visiter dernièrement.

M. G. de Courcel fait connaître que M. le baron J. Pichon, qui a habité la commune de Limeil, a rédigé un manuscrit, appuyé de pièces authentiques, sur la seigneurie de cette commune; ce manuscrit appartient aujourd'hui à M. G. Vicaire. D'autre part, M. G. de Courcel estime qu'il est du devoir de la Société, dont la situation financière est satisfaisante, de faire paraître, avant le 1^{er} janvier 1898, son premier volume de mémoires. Or, il serait intéressant de commencer ce volume par la publication de la première partie du manuscrit de M. le baron Pichon. Il conviendrait donc de prier M. G. Vicaire d'écrire la préface de cette monographie, M. G. de Courcel se réservant la faculté de rédiger quelques notes complémentaires à la fin de la publication. Le Conseil, tout en réservant la question financière, adopte en principe la proposition de M. G. de Courcel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée; mais avant de se séparer, les membres du Conseil règlent ainsi l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Examen des affaires urgentes;
- Visite du Musée de St Jean en l'Isle.



NOTE

SUR DES

DOUBLES TOURNOIS DU XV^e SIÈCLE

TROUVÉS A ANGERVILLE (S.-et-O.).

Les découvertes numismatiques se font de plus en plus rares et bien peu maintenant dédommagent de sa peine l'heureux inventeur. Il en est cependant qui, à défaut de valeur intrinsèque ou de rareté, méritent par leur étrangeté les honneurs d'une courte description. C'est à ce titre que nous signalerons la trouvaille faite en 1893 à Angerville, département de Seine-et-Oise.

Angerville est un gros bourg du canton de Méréville, arrondissement d'Étampes. A la limite de trois départements (Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et Loiret), cette petite ville occupe entre Étampes et Orléans, dit son historien M. Menault, le centre d'un plateau élevé qui formait la plus grande partie de ce qu'on nommait autrefois la *Haute-Beausse*.

La ligne de Paris à Orléans y a une station et les routes nombreuses qui traversent le pays conduisent encore vers Dourdan, Pithiviers, Chartres, Méréville, etc., etc... Jadis appelée *Angerville la Gâte*, cette localité est située en territoire Carnute. Ville royale au moyen âge, l'abbé de St-Denis et le seigneur de Méréville y avaient cependant des fiefs. Son nom se trouve mêlé aux guerres du XV^e siècle, à l'invasion anglaise, et la *Journée des Harengs* eut tout à côté d'elle son épilogue. La Réforme s'y fit aussi sentir et y attira les guerres religieuses; des rois y séjournèrent à cette époque troublée; quant au XVIII^e siècle, il n'y garde que le souvenir de luttes épiques entre titulaires de fiefs: seigneurs de Méréville et dames de la Noble Maison de St-Cyr. Aujourd'hui Angerville, après avoir subi comme Étampes et Orléans la honte de l'invasion

allemande en 1870, assise aux confins de la Beauce ce grenier de la France, est comme les villages voisins un centre presque exclusivement agricole.

C'est en nettoyant le fonds d'un puits comblé à une époque inconnue, au lieu désigné dans le pays sous le nom de *Chantalouet* ou *Chantaloè* (chant à l'oè, à la volaille) sur l'emplacement d'un ancien fief dont il est fait mention dans des titres de 1315, 1326 et 1359 et mouvant de l'abbaye royale de St-Denis, que des ouvriers mirent à jour un petit amas d'environ 300 monnaies de cuivre ou de billon noir en fort mauvais état. Enfoui dans le fond du puits au milieu de gravois et de débris de démolition, ce petit dépôt ne formait qu'une masse rendue homogène par l'oxyde de cuivre. Il paraissait avoir été contenu dans un sachet ou un morceau de toile. Aucune trace d'argent n'était visible et au nettoyage ces pièces, dont les types officiels sont de très bas aloi, se sont encore montrées plus faibles qu'eux; aussi les inventeurs déçus les dédaignèrent-ils. Par bonheur, le propriétaire du terrain, M. Barre, aussitôt prévenu, eut la bonne pensée d'informer M. le Docteur Duhamel d'Etréchy, un fin connaisseur dont la science numismatique est bien connue à la ronde, et de lui soumettre des échantillons. Vingt de ces pièces lui furent ainsi remises.

D'autre part, une soixantaine de ces monnaies me fut offerte par M. Charles Forteau, notre zélé collègue, que l'aspect curieux et inusité des espèces avait heureusement intrigué. Notre confrère avait de suite reconnu le caractère étrange de ces monnaies, et n'avait pas hésité à en recueillir la plus grande quantité possible. C'est grâce à ces circonstances que nous avons pu, le Docteur Duhamel et moi, étudier sur un certain nombre de pièces, — toutes très mal conservées, — les légendes bizarres que je vais essayer de reconstituer.

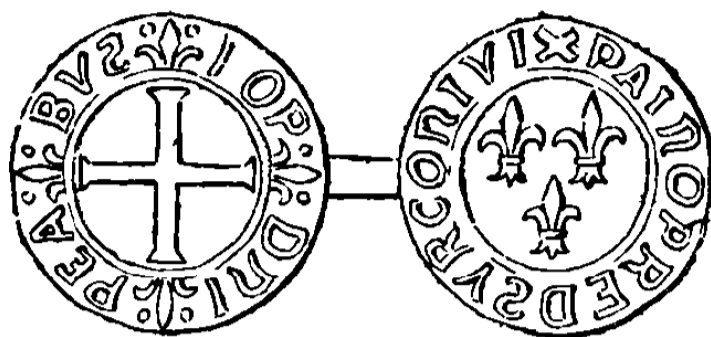
De l'examen attentif auquel nous nous sommes livrés il résulte qu'à l'exception d'une légère différence dans la légende du droit, ainsi que dans la croix occupant l'autre champ — crasse sur un tiers environ, grêle sur les autres — toutes ces pièces sont semblables.

En voici la description d'après mon savant collègue : PADIO-PRIDSVRCONI sur le quart environ, avec cette variante : PADIO-PRIDSVRCONIVI sur le plus grand nombre, et PAINOPREDSVRCONIVI sur quelques-unes : Trois fleurs de lis deux et une en plein champ. R ION. ou IOD. DNI. PEA. BUS. Croix pattée aux extré-

mités fleurdelysées ; chaque lys coupant la légende en quatre parties est accosté de deux points clos ou besants.

Cuivre ou billon très bas.

Pour ma part, je le répète, je n'ai trouvé aucune trace d'argent ; mon confrère croit au contraire en avoir vu de faibles restes. Le métal est jaunâtre, l'oxyde très épais. Diamètre 22 millimètres. Poids pris sur la moyenne de 20 exemplaires, 1 gr. 34 cent. (1).



Toutes ces monnaies étaient tellement corrodées par leur long séjour au fond du puits de *Chantalouet* ou *Chantalolé*, qu'il a fallu, pour essayer de reconstituer les légendes, en aligner un grand nombre, prendre une lettre de ci, une autre de là. Quelques rares exemplaires mieux conservés en ont fourni des fragments entiers ; mais bien que la lecture ait été de notre part l'objet d'une attention très soutenue et d'un soin minutieux nous n'oserions affirmer que notre dernière interprétation ne pût être réformée. Quel que soit d'ailleurs le groupement que nous ayons pu adopter pour les lettres de ces légendes, il a été impossible d'y trouver un sens intelligible.

Mais s'il est à peu près certain que ces légendes sont inexplicables, est-il impossible de rapprocher la monnaie elle-même d'un type connu et de lui fixer une époque ? Assurément non. Le caractère des lettres et des signes employés nous est pour cela un guide sûr. Rien qu'à l'examen, on reconnaît que ces pièces portent avec elles l'empreinte du monnayage de Charles VI. On peut avec certitude leur assigner une date d'émission postérieure à 1413. C'est en effet du type du *double tournois* de Charles VI, ouvré en Juin 1413 pendant la démence du Roi, sous l'administration du duc Jean de Berry, que l'on peut les rapprocher (2). Qu'il y ait

(1) Dans la légende du droit, sur le cliché, lire IOD ou ION au lieu de IOP, qui est une erreur de gravure.

(2) V. Le dessin d'Hoffmann. Catalogue des Monnaies Françaises de Hugues Capet à Louis XVI, pl. xxvi, n° 31.

imitation calculée, qu'il y ait simplement contrefaçon, le fait est indiscutable et c'est là la date qu'il conviendrait de leur fixer.

Ce point établi, à quelle place ranger ces espèces dans une série monétaire ?

C'est ici que l'obscurité se fait profonde. Pour les uns, ces monnaies sont bien l'œuvre d'un faux monnayeur passible de la hart ou du chaudron. A leur avis elles ne devraient être conservées que comme documents, comme *pièces à conviction*, pour ainsi dire, dans l'histoire banale du faux monnayage, intéressant seulement les curieux et ne relevant que des musées. Le type royal n'est pas *imité*, il est *contrefait*, *falsifié*.

Pour d'autres, au contraire, nous sommes en présence de véritables *imitations* du type royal, émises — le fait n'est pas unique tant s'en faut — par quelque mince principicule étranger, par quelque infime seigneur plus besogneux que scrupuleux et en somme assez peu tranquille sur le sort de son indélicate escapade. Ce point établi, l'attribution deviendrait assez facile ou du moins serait loin d'être impossible.

Imitation ! Voyons si des raisons sérieuses ne militent pas en faveur de cette dernière thèse et s'il est impossible d'appuyer l'opinion qui repousse la vulgaire contrefaçon.

« L'examen des trouvailles fait découvrir chaque jour une « nouvelle imitation de la monnaie royale » écrivait en septembre 1895 M. le Comte de Castellane dans un article consacré par lui à un double Parisis inédit d'Eudes IV, duc de Bourgogne, 1315-1350 (1). Voici la description donnée par l'auteur de cette pièce rencontrée parmi des *doubles parisis* de Philippe de Valois.

« EVDE. DEI. GRIII. DVX. Dans le champ: BUR-GVD: en « deux lignes sous une couronne, dans le cercle de laquelle figure « un petit écu de Bourgogne ancien.

« — R/ MONETA DVPLEX. Croix aux quatre branches égales « terminées par des fleurs de lis.

Et il conclut: « Cette pièce bourguignonne vient s'ajouter aux « imitations déjà retrouvées du *Double Parisis* royal de février « 1346, fabriquées en Bretagne par Charles de Blois (1341-1364) et « Jean de Montfort (1345-1399) et dans le Barrois par Iolande, « régente pendant la minorité du comte Edouard (1344-1349) ».

1) *Bulletin de Numismatique* publié sous la direction de M. Raymond Serrure, expert, 53 rue de Richelieu, Paris.

Les monnaies que signale M. le comte de Castellane sont des imitations du type royal que l'on peut qualifier d'éhontées, mais il en existe d'autres. L'imitateur n'a pas ici caché ses intentions et le type qu'il a créé pour lui, porte franchement sa signature. Dans l'espèce, Eudes IV est ce qu'on appellerait de nos jours un « récidiviste » ; après avoir reçu défense d'imiter les espèces de Philippe VI, il ne tarde pas à manquer à ses engagements et à contrefaire ouvertement la monnaie de son Roi.

D'autres seigneurs y ont mis plus de discrétion ou, du moins, se sont montrés plus circonspects et plus craintifs. N'étaient-ils pas de force à résister à leur puissant suzerain ? Étaient-ils plus honteux de leur rôle un peu louche ? Toujours est-il qu'ils ont dissimulé davantage leur copie et n'ont point osé apposer leur signature au bas de leur plagiat. Ce sont là des copistes anonymes.

Enfin nous en trouvons d'autres qui ont été autorisés à copier le type comme Ch. de Châtillon le fut par ordonnance royale (1341-1364).

Donc, trois catégories distinctes dans ce que nous appelons l'imitation du type royal.

Cet emprunt plus ou moins déguisé n'est pas une innovation du XIV^e siècle et l'on peut, dès avant Eudes IV, Charles de Blois, Jean de Montfort et autres, trouver de ces copies plus ou moins répréhensibles. Elles procèdent du désir qu'avaient les seigneurs féodaux de procurer un cours plus étendu à la monnaie locale qu'ils créaient, en lui donnant l'apparence de ces espèces royales, usitées dans les provinces du Serment de France et si justement appréciées par les populations. Mais aux époques tranquilles et prospères, ces imitations qui ne trompaient que les gens ignorants pour lesquels la monnaie royale était seule de bon aloi, exposaient leurs auteurs à des poursuites dangereuses pour leur pouvoir. C'est là ce qui explique pourquoi elles ont été moins nombreuses. Dans les temps troublés, au contraire, ces copies se sont multipliées en raison directe du désarroi qui envahissait tout le royaume. Ne vit-on pas Henri VI d'Angleterre frapper en Normandie des *Florettes* imitées des pièces de Charles VI et du Dauphin Charles VII, conséquence de la guerre qui désolait alors nos provinces ?

Nous pourrions également citer de nombreux cas d'imitation des espèces de Jean le Bon, à ajouter à la copie des types de Phi-

lippe VI et plus tard des parodies des *Doubles tournois* frappées probablement depuis que la démence du Roi et l'anarchie qui en était la suite laissaient le champ libre aux grands vassaux en assurant aux faussaires l'impunité.

Et, remarque en l'espèce bien digne d'être faite, toutes les monnaies copiées à cette époque sont des espèces de petite valeur, destinées à circuler bien davantage dans les masses que les pièces de prix plus élevé.

Parmi ces imitations, les unes sont, comme nous l'avons démontré, des copies non déguisées dont les auteurs acceptaient la responsabilité, ou qui avaient en poche une autorisation en bonne et due forme; les autres, au contraire, sont des parodies illisibles qui constituent pour les numismates des temps présents de véritables énigmes, et cela, en dehors de toute *contrefaçon* à mettre au passif de filous quelconques, gens de sac et de corde qui ont fait souche à l'intention de nos modernes bagnes.

Négligées d'abord comme des bizarreries sans valeur et sans intérêt, ces monnaies sont aujourd'hui recherchées comme sujets d'étude et comme points de comparaison. La connaissance plus complète de l'époque qui les a vues naître, porte les curieux à ne point les rejeter comme jadis et voilà pourquoi M. le comte de Castellane a raison de dire que « l'examen (*attentif*) des trouvailles en fait découvrir chaque jour de nouvelles ».

Si nos monnaies d'Angerville sont bien, comme nous le pensons, des *imitations* du type royal ouvré en juin 1413, il est évident que nous ne pouvons les ranger dans la catégorie des imitations franches et signées. Mais devons-nous pour cela les attribuer à un faussaire vulgaire et ne nous est-il pas permis de les ranger dans la catégorie des imitations anonymes et déguisées?

On nous objectera que, précisément dans le Loiret, la *Revue Numismatique* de 1852, sous la signature de M. Mantellier, signale de nombreux ateliers de faux monnayeurs à cette époque troublée de la guerre de Cent ans.

Devons-nous accepter cette opinion et renoncer à l'hypothèse d'une imitation, œuvre d'un étranger? M. Duhamel pense qu'il y a lieu de se ranger à la dernière opinion qui, je l'avoue, me séduit.

« Sommes-nous, m'écrivait-il dans la notice accompagnant l'envoi des spécimens, en présence d'une contrefaçon du double tournois royal émise au XV^e siècle par un de ces principicules obscurs dont

les états situés dans le Limbourg, le Brabant septentrional et le Luxembourg avaient à peine quelques kilomètres d'étendue? Je ne suis pas éloigné de le croire. Quoique le cours, en France, de ces imitations serviles fût défendu et puni, elles y trouvèrent un écoulement facile, aussi longtemps que durèrent les embarras amenés par la querelle entre les deux couronnes de France et d'Angleterre; « grâce aussi à leur faible valeur, à l'inattention comme à l'ignorance des classes inférieures appelées journellement à les manier. « Aussi les rencontre-t-on bien plus fréquemment sur notre sol que « dans les pays mêmes dans lesquels elles ont été fabriquées « (J. Rouyer. *Rev. Num.* 1852 (1).

« La plupart de ces monnaies, dit encore le même auteur (loc. cit. sont restées jusqu'à présent inexplicées. Quelques-unes « sont complètement anonymes; sur d'autres les noms et les titres « inscrits dans les légendes ont été à dessein tellement tronqués et « défigurés qu'ils n'ont pu encore être reconnus. »

Tel serait notre cas.

Après les imitateurs Français, les imitateurs étrangers, ces derniers plus intéressés encore que les premiers à contrefaire le type, mais aussi, indépendants du roi de France qui pouvait punir leurs émissaires opérant en terre française, mais non poursuivre directement les auteurs. Ainsi, aux pièces signalées dans la *Revue Numismatique*, nous pouvons ajouter une imitation en cuivre d'un demi-blanc du roi Jean-le-Bon frappée à Rummen et dont voici la description.

† JEHAN DE WESEMA.

Ecusson triangulaire portant trois fleurs de lys deux et une.

R/ † MONETA DE RVME

Croix pattée. Diamètre 21 ^m/_m.

Cette pièce trouvée entre Etampes et Monnerville, à Moulineux, et qui fait aujourd'hui partie de la collection du docteur Duhamel, rentre dans le premier type des imitations. Les Wesemael, sires de Rummen, ceux de Schonvorst et de Sichem portant dans leurs armoiries comme sur leurs monnaies: *De gueules à trois fleurs de lys d'argent*, quoi de plus facile avec le prénom de Jean ou de

(1) Consulter aussi sur le même sujet: Serrure, *Messenger des sc. hist. de Belgique*. Van der Chifs. *Mon. du Luxembourg*, vol. I, p. 235, pl. XXVI.

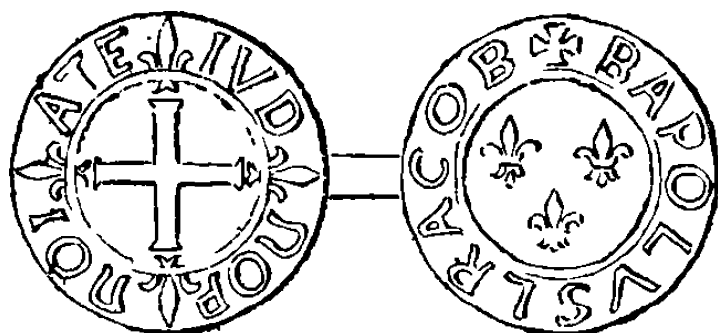
Jeanne de tromper des populations ignorantes et apeurées, toujours sous le coup de quelque invasion ?

Quant aux imitations qu'il est impossible d'expliquer et que l'on peut attribuer avec toute chance de certitude à ces principicules du Nord dont parle la *Revue numismatique*, on les rencontre plus fréquemment qu'on ne le pense.

Un excellent article de M. R. Serrure, tiré de l'ouvrage cité plus haut et intitulé « Une Enigme », nous semble corroborer de la façon la plus concluante et la plus décisive les appréciations de M. J. Rouyer.

En voici un extrait :

« La pièce dont voici le dessin, fait partie de la collection de
« M. P. Charles Robert. Elle appartient à une catégorie d'imita-



« tions dont les légendes déroutent complètement celui qui veut
« essayer d'en pénétrer le sens. Le type de cette monnaie est servi-
« lement copié de celui de *doubles tournois* du roi Charles VI
« (1380-1422). L'inscription du droit † BAPOLVS. LRACOB †
« quelle qu'en soit la bizarrerie, permet cependant de reconnaître
« le † KAROLVS. FRANCORUM. REX des billons royaux, mais
« la légende des prototypes a-t-elle été modifiée à dessein de ma-
« nière à cacher le nom d'un petit seigneur Mosan, ou bien l'irrégularité de la transcription provient-elle uniquement de la
« maladresse d'un faux monnayeur vulgaire ? Le revers où devrait
« se lire MON † ETA † DVP † LEX, est plus inintelligible encore
» que le droit. Que faire de JVD † NAP † NOI † ATE ? Etc., etc.

Ici cependant, je l'avoue, la restitution est un peu plus facile que dans nos pièces d'Angerville, mais le type est le même et l'origine pourrait bien être commune. En rapprochant de cette imitation notre trouvaille, nous voyons qu'il ne s'agit point dans cette dernière d'un fait isolé, mais bien au contraire que nos espèces rentrent dans une série qui a déjà fourni des éléments de comparaison.

C'est là un point important. Telle n'est pas cependant l'opinion

de M. R. Serrure auquel j'ai montré la trouvaille. Tel n'est point non plus l'avis de M. Maurice Prou, le distingué sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, département des médailles. Consulté par moi au sujet de l'attribution qu'il convenait de donner à la découverte d'Angerville, M. Prou n'a pas hésité à voir là le produit d'un atelier de faux monnayeurs. Tout en reconnaissant le vif intérêt qui s'attache à de semblables découvertes, intérêt qui lui a fait accepter pour le cabinet de France quatre exemplaires que j'ai été tout heureux de pouvoir lui offrir, il ne m'a pas dissimulé qu'il pensait qu'on ne devait pas aller trop loin dans le champ des hypothèses et qu'il croyait pour sa part devoir laisser à un simple faussaire la responsabilité de l'émission de nos mauvais billons. Ce faux monnayeur surpris par quelque visite de gens du roi dans la localité, aurait alors fait disparaître au fond de son puits le produit de sa coupable industrie avant même de lui avoir assuré par l'argenteure une circulation facile.

Si M. R. Serrure est un expert au coup d'œil sûr, de même M. Maurice Prou est un savant bien connu de tous les amis de la numismatique et il y a lieu de compter avec des opinions ainsi appuyées. Ces Messieurs peuvent avoir raison; cependant ne pourrait-on risquer encore l'objection suivante?

La fausse monnaie de tous les temps, de tous les peuples, est toujours par son type, ses légendes, son diamètre et son poids, une copie aussi fidèle que possible de la monnaie de bon aloi, ayant un cours légal. Si les pièces d'Angerville réunissent une partie de ces conditions, elles s'en distinguent complètement par leurs légendes, leur métal, et feraient alors une exception à toutes leurs congénères jusqu'ici connues. Le fait n'est assurément pas impossible, mais il serait, croyons-nous, unique.

Assurément l'intérêt des faussaires était de donner aux espèces créées par eux le plus de points de contact possible avec le type officiel, et de réduire au minimum possible les différences. Ils s'exposaient sans cela, d'une part, à se voir refuser par le premier venu leur trop grossière imitation; d'autre part, ils devaient redouter pour leur vie la découverte par les agents royaux de leur supercherie. Nombreuses donc devaient être leurs précautions avant de mettre en circulation les produits de leur fabrication clandestine. Comment supposer alors une imitation aussi peu soignée que celle que caractérise la trouvaille d'Angerville?

Bien au contraire les simples imitateurs qui se trouvaient par leur situation ou leur position à l'abri des poursuites de l'auteur du type qu'ils copiaient, pouvaient en prendre plus à leur aise.

Quant à expliquer la présence de ces imitations à Angerville, si on admet la première hypothèse, rien, croyons-nous, de plus simple. Les petites monnaies en question, ainsi que me le faisait observer M. le Dr Duhamel, avaient le privilège d'être admises sous le nom de *Guillots* par les manants et roturiers de France aussi bien qu'en Brabant, grâce à leurs fleurs de lys qui permettaient de les confondre avec la monnaie royale. En France, c'est dans la province du Maine qu'elles paraissent avoir surtout trouvé un cours facile. Mais elles n'ont pas circulé exclusivement dans cette région.

Pendant toute la durée de la guerre de Cent ans, les armées du roi de France comptèrent un grand nombre de soldats mercenaires flamands ou brabançons. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que nos modestes billons, au lieu d'avoir été battus dans le pays, fussent arrivés des pays du Nord dans l'escarcelle de quelque reître brabançon échouer au puits de Chantaloë ?

D'autre part, est-il impossible que ces espèces aient été ouvrées à Angerville même par le représentant d'un de ces principicules dont nous avons parlé, pendant le malheur de nos guerres civiles et étrangères ?

Je donne l'hypothèse pour ce qu'elle vaut. En tous cas, ce ne seraient pas les seules pièces de cette origine qui auraient envahi la contrée. Durant mon séjour à Orléans, j'ai recueilli de nombreuses mailles de cuivre émises par Jeanne de Wesmael et imitées des oboles de Louis XI. Ces piécettes très nombreuses étaient tirées des grèves de la Loire au bas du vieux pont des Tournelles. Cette même Jeanne fit forger à Rummen et à Gerdingen de nombreuses monnaies imitées pour la plupart des mites et doubles mites flamands de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire et des doubles deniers et oboles tournois d'imitation française.

Des deux opinions que je viens de relater quelle est la bonne ?

Le lecteur prononcera et optera pour l'attribution qui lui paraîtra la plus plausible. En ce qui me concerne, mon seul désir était de faire connaître ces étranges espèces et d'attirer l'attention des chercheurs sur leurs semblables. Si j'ai réussi, mon but sera atteint.

M. LEGRAND.

LES LOUVOIS ET LES VILLEROY

Sait-on que le marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, était le proche parent du duc de Villeroy, maréchal de France et gouverneur de Louis XIV? Voici comment :

François Mandelot, né à Paris vers 1529, seigneur de Pacy-sur-Armançon, Lezennes (1) et autres lieux, était gouverneur de Lyon depuis 1571 lorsque, le 2 mai 1585, la populace de cette ville s'empara de la citadelle, construite sous Charles IX pour contenir la cité contre les Huguenots. Cette forteresse fut immédiatement rasée et on soupçonna fort le gouverneur de ne pas être resté étranger à ces faits, car le capitaine de la citadelle était une créature du duc d'Épernon, lequel désirait, pour son frère, réunir le gouvernement de Lyon à celui du Dauphiné.

Mais grâce au crédit de Villeroy (2), Mandelot ne fut pas inquiété.

C'est probablement à cette époque que fut négocié le mariage de M. d'Halincourt, fils unique de Villeroy, avec une fille de Mandelot, car M. de Villeroy convoitait aussi pour son fils le gouvernement de Lyon. Ce mariage eut lieu le 26 février 1588.

Mandelot mourut le 24 novembre 1588 et fut enterré dans la métropole de Lyon. Il laissait de son mariage avec Léonore de Robertet deux filles: Catherine, morte vers 1614, sans avoir été mariée et Marguerite qui était l'aînée, épouse de M. d'Halincourt.

Le 30 décembre 1588, M. d'Halincourt, sa femme et Léonore de Robertet, veuve de François de Mandelot, cette dernière comme ayant la garde noble de sa fille Catherine encore mineure et aussi à cause de son douaire, rendent foi et hommage à la comtesse de

(1) Communes du canton d'Ancy-le-Franc et qui sont voisines de ce lieu.

(2) Nicolas III de Neuville, seigneur de Villeroy et d'Halincourt, secrétaire et ministre d'État, trésorier des ordres du roi. Pour répondre aux desirs de Pierre Legendre, son grand oncle maternel, il avait pris le nom de Villeroy et les armes des Legendre (Testament du 15 nov. 1514).

Tonnerre, Louise de Clermont, duchesse d'Uzès, pour les fiefs de Pacy-Lézennes, Vireaux et Sambourg et ce, par l'intermédiaire d'un mandataire qui baisa respectueusement une pierre faisant un des coins de la porte du château de Montbelliaud à Tonnerre.

Léonore de Robertet mourut le 16 octobre 1620.

On connaît les titres nombreux de Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Lyon, du Forez et du Beaujolais, maréchal des logis du roi, ambassadeur à Rome, etc...

Malgré tout son crédit, il ne put obtenir la charge de grand maître de l'artillerie; Henri IV dit « qu'il avait les ongles trop pâles » (1), il ne put non plus obtenir le bâton de maréchal que Louis XIV remit en 1685 à son fils.

M. d'Halincourt reçut 476.174 l. pour rendre au roi Pontoise qu'il gouvernait pour la Ligue.

Sur la fin de sa carrière, il se retira à Lyon où il mourut le 18 janvier 1642, âgé de 76 ans.

Marguerite de Mandelot, connue sous le nom de dame de Pacy, était morte avant 1596, car le 11 février de cette année, le marquis d'Halincourt épousait Jacqueline de Harlay, fille du baron de Sancy.

De son premier mariage étaient nées deux filles: Magdelaine, première femme de Pierre Bruslart, marquis de Sillery, qui paraît n'avoir eu aucune part dans les biens du Tonnerrois, morte le 21 novembre 1613; et Catherine, connue aussi sous le nom de dame de Pacy, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, morte en 1657. Elle avait épousé au mois de mai 1610 Jean II de Souvré, marquis de Courtanvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi, mort à l'âge de 72 ans, le 9 novembre 1656. Il était fils de Gilles de Souvré, gouverneur de Louis XIII et frère de Jacques de Souvré, grand prieur de France.

De ce mariage cinq enfants étaient nés :

. Nicolas, l'aîné, mort jeune ;

Louis, tué à l'attaque des lignes d'Arras, le 6 juin 1640 ;

Charles, marié le 17 mai 1645 à Marguerite de Barentin, mort avant son père le 3 mai 1646, laissant sa femme enceinte d'une

(1) M. m. de Sully, liv. IX, 1597.

filie née posthume le 30 novembre 1646, qui fut Anne de Souvré ;

Enfin Eléonore et Marguerite de Souvré qui furent successivement abbesses de Saint Amand de Rouen.

En sorte qu'Anne de Souvré se trouva hériter de tous les biens des Souvré, des Courtanvaux et de ceux qui avaient été attribués à Catherine de Neuville.

Le 19 mai 1662 elle épousa François Le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'État, mort le 16 juillet 1691, dont la biographie n'est plus à faire.

En 1683, le marquis de Louvois avait acquis le château d'Ancy-le-Franc et, en 1684, le reste du comté appartenant à Joseph de Clermont.

Par partage du 1^{er} avril 1694, le comté de Tonnerre et la terre d'Ancy-le-Franc furent attribués à Anne de Souvré.

C'est dans son château de Pacy, aujourd'hui démoli, qu'Anne de Souvré reçut Mme de Sévigné et c'est d'Ancy-le-Franc que sont datées plusieurs lettres de M. de Coulanges, restées célèbres.

Nous avons vu que Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, avait épousé en deuxièmes noces Jacqueline de Harlay. Il eut de ce mariage :

Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy ;

Charles de Neuville, comte de Bury, mort sans postérité ;

Camille, archevêque et comte de Lyon ;

Ferdinand, évêque de Saint-Malo puis de Chartres ;

Léon-François, chevalier de Malte, commandeur de St Jean en l'Isle ;

Et Marie de Neuville qui épousa en premières noces Alexandre de Bonne, comte de Tallart et en secondes Louis de Champlouis, marquis de Courcelles.

Nicolas de Neuville, marquis puis duc de Villeroy, était né le 14 octobre 1598. Il fut maréchal de France, gouverneur de Louis XIV et mourut en 1685.

Par son mariage avec Anne de Souvré, le marquis de Louvois devint donc le petit-neveu du maréchal duc de Villeroy et par ainsi petit-fils du gouverneur du roi Louis XIII et petit-neveu du gouverneur de Louis XIV.

J. V.



CHILLY-MAZARIN

Les Tombeaux

Le touriste qui visite les tombeaux et les mausolées de l'Église de Chilly est vivement étonné et déçu dans sa curiosité en constatant que toutes les épitaphes ont été effacées au ciseau avec un soin minutieux. Quand cet acte de vandalisme a-t-il été commis ? A la grande révolution, évidemment, mais pourquoi et comment ?

Le Baron de Guilhermy, dans ses *Inscriptions de la France*, se contente de relever les quelques mots qui subsistent encore çà et là. M. Patrice Salin, après avoir fait d'une manière très intéressante ce même travail, cherche à donner une explication. Il pense que les habitants, par reconnaissance pour leurs anciens seigneurs, effacèrent les inscriptions des tombeaux afin d'éviter une mutilation plus grande. Ce sont de nobles sentiments qui ont suggéré à l'historien de Chilly cette supposition.

Malheureusement la vérité est beaucoup plus vulgaire et beaucoup moins digne.

Le maire de Chilly en 1793 avait un parent, marbrier à Palaiseau; celui-ci n'ayant plus d'ouvrage, il trouva tout simple de lui faire mutiler les inscriptions des tombeaux pour l'occuper et lui procurer un peu d'argent.

Voici la délibération que nous relevons au registre de la commune. Nous la donnons avec ses fautes d'orthographe et de français.

« Le dit an mil sept cent quatre-vingt-treize, onzième jour de septembre, dans une assemblée du Conseil général de la Commune réunie au lieu ordinaire des séances, au son de la grosse cloche sonnée par trois fois, où étaient présents les citoyens Lion maire, Paul Guibert officier municipal, Jeannin procureur de la Commune, Saturnin Marchais, Jean-Baptiste Aumont, Simon Marchais, tous trois notables, à l'effet des armoiries féodales, gissant dans l'église de la commune de Chilly. Le citoyen Lion marbrier s'étant présenté séance tenante à la réquisition des citoyens maire et pro-

cureur de la commune du dit Chilly pour entreprendre d'effacer tout ce qui respire dans l'intérieur de l'Église, tant sur le marbre que sur le bois les traces de la féodalité.

En conséquence, le dit citoyen Lion demande pour cet ouvrage la somme de deux cent vingt-cinq livres qui lui ont été accordés par les citoyens composant la dite assemblée sous les conditions qu'il serait remis tous les débris en cuivre qui sortiront des dites armoiries aux citoyens Maire et officiers municipaux par le dit citoyen Lion qui, après avoir achevé ses entreprises dans la dite église, la visite en sera faite par tous les citoyens composant la municipalité et conseil général de la commune, qui, après l'avoir reçue (mot illisible) il sera donné un mandat des dits Maire et officiers municipaux et procureur de la Commune au citoyen Etienne Lebas receveur de la Commune et fabrique du dit lieu pour délivrer la somme portée par la dite délibération au citoyen Lion qui en donnera quittance et ont les dits citoyens Maire et officiers municipaux et conseil général de la Commune signé avec le dit citoyen Lion et contresigné par le secrétaire greffier les jours mois et an cy-dessus. — Signé

Lion maire. Guibert off. Simon Marchais notable.
Saturnain Marchais notable. Jean-Baptiste Aumont notable.
Jeannin procureur de la commune. Lion marbrier. Porcherot greffier. »

Le travail n'a été que trop bien exécuté.

A peine le haut de quelque majuscule, sortant du rang, indique-t-il vaguement la place d'une lettre.

Mais l'inconnu excite la curiosité. J'ai cherché et j'ai trouvé. C'est un vieux manuscrit de la Bibliothèque nationale (1) qui m'a livré non seulement le texte des inscriptions effacées, mais même le croquis de deux tombes et d'un monument triomphal existant autrefois dans le château, maintenant détruit.

Il est important, on le comprendra, de conserver ces textes dans le Bulletin archéologique.

Commençons donc par le plus intéressant et le plus remarquable des monuments, celui de Martin Ruzé de Beaulieu.

1) Biblioth. nat. mss Épitaphes 6, Ile-de-France, fonds Clairambault 946.
On trouve également dans ce volume des textes d'inscriptions concernant La Ville-du-Bois.

Monument de Martin Ruzé de Beaulieu

Nous empruntons d'abord la description du monument dans son état actuel à l'ouvrage de M. Patrice Salin sur Chilly.

Voici ce qu'il dit page 91 :

« Le premier tombeau se compose d'un piédestal quadrangulaire sur lequel repose un sarcophage surmonté d'une statue agenouillée ; sur le socle des colonnes sont gravées des palmes et les initiales M. R. Le piédestal et le sarcophage sont en pierre peinte en blanc et en noir. La statue en marbre représente un personnage à genoux, les mains jointes, le cou entouré d'une fraise, un manteau sur les épaules, culottes courtes et bouffantes. Il porte les moustaches et la barbe. La tête a été mutilée et séparée du corps. Cette statue avait été longtemps abandonnée hors de l'église et exposée aux insultes des enfants. Elle a été remise en place, il y a une quinzaine d'années, après avoir été restaurée tant bien que mal. Le monument a été replacé sous une large niche cintrée avec des entrelacs sculptés sur le plat de l'arc. Aux côtés de l'archivolte on voit deux anges tenant des couronnes et des palmes ; au milieu de la frise qui est à rinceaux, on voit une tablette dont l'inscription a été grattée. Sur le piédestal il y avait une longue inscription de dix-neuf lignes, qu'on a effacée avec le plus grand soin. Ce tombeau ne peut être que celui de Martin Ruzé de Beaulieu, l'oncle de Coiffier d'Effiat... Il mourut en 1613 et avait acheté la terre de Chilly en 1596. »

Cette description est exacte, mais elle demande à être encore expliquée et complétée.

Ce monument n'est pas à proprement parler un tombeau, puisque le corps a été inhumé en face, à quelques pas de là, au milieu du chœur, sous une dalle de marbre noir dont nous donnons plus loin l'inscription retrouvée.

Le sarcophage est, non pas en pierre peinte, mais en marbre noir.

La tête de la statue servait de cible aux enfants quand ils jouaient à lancer des pierres. Les yeux, le nez, la bouche sont mutilés. Mais d'après ce qu'on voit encore, c'est bien la statue de Martin

Ruzé de Beaulieu. Pour s'en convaincre on n'a qu'à regarder le portrait de ce personnage au musée de Versailles, salle 154, n° 3323. La ressemblance est frappante. Du reste les inscriptions acheveront de nous fixer.

Dans le manteau on voit une large entaille avec le reste d'un scellement. C'était la place de l'épée. Je me suis laissé raconter par un ancien habitant du pays, précisément Etienne Marchais, descendant de ce Simon Marchais signataire de la délibération précitée, qu'un curé de mes prédécesseurs aurait arraché cette épée en disant qu'il ne fallait pas avoir d'armes à l'église. N'est-il pas plus vraisemblable que cette épée était en bronze ou cuivre doré et qu'elle aura été enlevée par le marbrier comme l'acte communal le demandait.

Chose étrange ! les deux colonnes de style corinthien qui soutiennent la frise sont en bois peint, tandis que tout le reste est en pierre ou marbre. Il paraît, d'après la même tradition rapportée plus haut, que ce n'étaient pas les colonnes primitives, mais qu'elles furent mises là, à la restauration du monument.

Citons maintenant les inscriptions. Elles vont nous dire ce qu'était le personnage.

La tablette signalée au milieu de la frise en haut portait ces mots :

Antonius Ruzœus d'Effiat, ex sorore nepos, nominis et partis bonorum præcipuæ ex testamento heres, marchio de Lonjumeau utriusque ordinis torquati eques, in sanctiori Consistorio et Curia Parium Franciæ Consiliarius, summus fodinarum ærarii fiscique gallici præfectus, atque in provinciâ Turonensi pro rex, hoc pii et grati animi sui monumentum munusque lacrymabile quod avunculo charissimo optabat contra pietatis votum. P. C. A. ab ortu mundi redivivi

CICICCXXVII

Ce qui peut se traduire comme il suit :

« Antoine Ruzé d'Effiat, neveu par sa sœur (1), héritier par testament du nom et de la principale partie des biens, marquis de Longjumeau, chevalier portant le collier des deux ordres, Conseil-

(1) Bonne Ruzé, la sœur de Martin Ruzé de Beaulieu, était la mère d'Antoine d'Effiat.

ler du grand Conseil et de la Chambre des Pairs de France, grand maître des mines, du trésor et du fisc, gouverneur en Touraine, a élevé ce monument de la piété et de la reconnaissance et cet hommage funèbre qu'il souhaitait à son oncle très cher, suivant son pieux désir. P. C. A. l'an de l'ère chrétienne 1627. »

L'inscription de dix-neuf lignes, signalée sur le piédestal, également en latin, est très remarquable. Elle était gravée sur une plaque de marbre noir incrustée dans la pierre du socle. Les majuscules qui se voient encore correspondent bien au texte du manuscrit que nous reproduisons.

D. O. M. S.

Suspice hospes, ut quem posteritas omnis suscipiet agnoscas atque in manes pios, si pius es, morare parum, non parvum moræ referes pretium, ubi pauca hæc summam de virtutibus non paucis summi viri qui marmore tegitur proximo cognita habueris, priusquam abieris.

Fuit is Martinus ille Ruzœus, de Beaulieu, Chilly, Lonjumeau, Champeaux et de la Presaye dominus: qui generi nobilitate clarus, domi militiæque præclarus, illustrium virtutum splendore præclarior, pietate in Deum, fidelitate in reges suos et promeritis in omnes, omnibus retro sæculis memorabilis, ob maximam in naturæ metallicæ peritiam, maximum in rebus metallicis sustinuit magistratum, ob spectatam vitæ integritatem, summum utriusque ordinis torquati gessit questuram atque ob mentis manusque præstantiam Henrici III et IIIⁱ necnon Lud. XIIIⁱ fidelem et strenuam ab epistolis et consiliis præstitit operam in quarum dignitatum amplitudine ita enituit, ut non plus ex eis acceperit quam eisdem contulerit ornamenti, imo non rem seipsum quam ipsos honores honestarit. Et augustiores promeritus, ætatis potius quam morbi gravitate confectus, annum agens sextum et octogesimum, omnibus ordinum omnium sui desiderium relinquens acerbum, inter suorum lacrymas devixit, ut ad gloriam longe ampliorem revivisceret, anno a Deo homine CICICCXIII. Habes lector in viro quod mireris, in virtute quod imiteris, in vita et morte quod expectas bona ergo animæ precare, et ad ejus exemplar, ut semper vivas, tanquam brevi moriturus, vive.

Voici la traduction de cette longue épitaphe :

« D. O. M. S. Deo, Optimo, Maximo, Summo

A Dieu Très Bon, Très Grand, Très puissant.

« Regarde, passant, pour reconnaître Celui qui fixera l'admiration de toute la postérité, et si tu es pieux, reste un peu sur ces pieuses dépouilles, tu ne regretteras pas de t'y être arrêté, car avant de partir tu auras appris en substance, par ces quelques lignes, les nombreuses vertus de l'homme illustre qui repose en face sous ce marbre. Cet homme fut Martin Ruzé de Beaulieu, Seigneur de Chilly, Longjumeau, Champeaux, de la Presaye, qui, né d'une noble famille, célèbre dans la paix comme dans la guerre, fut plus illustre encore par l'éclat de ses belles vertus. Il se recommande au souvenir des âges suivants par sa piété envers Dieu, sa fidélité à ses rois et ses services envers tous. Par ses grandes connaissances du sol, il mérita l'intendance suprême des mines; l'intégrité extrême de sa vie lui valut d'être Grand-Maître des deux ordres de chevalerie. Son talent et son intelligence le firent nommer secrétaire et conseiller des rois Henri III, Henry IV et Louis XIII, charges qu'il remplit avec vigueur et fidélité (1). Arrivé à l'élévation de ces dignités, il y brilla d'un tel éclat qu'il ne les honora pas moins qu'il n'en était honoré. Bien plus, il s'illustra moins lui-même qu'il n'illustra ses charges. Digne de plus grands honneurs encore, accablé par l'âge plus que par le mal, il mourut à l'âge de 86 ans, amèrement regretté des personnes de tout rang qui l'entouraient et au milieu des larmes des siens, pour vivre d'une vie infiniment plus glorieuse l'an de la naissance du Christ 1613. Dans cet homme, lecteur, tu as sa personne à admirer, sa vertu à imiter, sa vie et sa mort à désirer. Fais donc des vœux pour cet homme de bien et, suivant son exemple, vis comme devant bientôt mourir afin de vivre éternellement. »

PIERRE TOMBALE

Sur la dalle en marbre noir qui est au bas de ce monument, on lit l'inscription suivante :

« Cy gist M^{re} Martin Ruzé, vivant cheval^{er} Seig^{ur} de Beaulieu,

(1) C'est à Martin Ruzé que fut confiée la rédaction du serment prêté par Henri IV le jour de son sacre dans l'église de N. D. de Chartres (Le père Anselme, *Hist. gener.*).

Chilly, Longjumeau, Champeaux, et la Presaye, Cons^{er} du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire des commandemens et finances de sa Majesté, commandeur trésorier de ses ordres et grand M^{re} des mines et minières de France, qui décéda le VI^e de novemb^{re} mil VI^e XIII aagé de IIII^{xx} VI ans. »

Au centre de la pierre se trouve l'écu qui porte : « De gueules au chevron ondé d'argent et d'azur, de six pièces, accompagné de trois lionceaux d'or ».

L'écu est timbré d'un casque d'argent taré au tiers à neuf grilles d'or, les bords de même, orné de ses lambrequins de gueules. Il est entouré du cordon bleu d'où pend la croix du St-Esprit.

Le cimier est un lion issant d'or.

Aux quatre coins de la dalle, des têtes de mort avec os en croix de St-André. En haut est écrit, entre les têtes de mort :

Antonius Ruzœus
Defuncti nepos, Regi
a consiliis et Aulici
Equitatus primus
mœrens hunc tumulum
æternæ memoriæ
dedicavit.

TRADUCTION
Antoine Ruzé
neveu du défunt, président
du Conseil royal et aulique,
dans sa douleur
a élevé ce tombeau
en souvenir éternel.

Au-dessous des armes et entre les deux têtes de mort, il y a « Priez Dieu pour son âme » (1).

J. GÉHIN,
Curé de Chilly-Mazarin.

(1) Nous donnerons dans un bulletin suivant les autres épitaphes.



LA PORCELAINÉ DE VILLEROY

Le XVIII^e siècle a repris étrangement faveur en cette fin du XIX^e. Pour ne parler que des arts de la céramique, tandis que les faïences de Bernard Palissy et certaines porcelaines de Chine sont moins recherchées qu'il y a trente ans, tous les yeux sont tournés, dans les ventes publiques, soit vers les porcelaines d'Outre-Rhin, soit vers les pâtes tendres des fabriques royales de Vincennes et de Sèvres, ou de leurs rivales placées sous la protection des plus hauts personnages.

Tout a été dit sur les établissements royaux : leur emplacement précis, la composition de la pâte et de la couverte cristalline, les noms mêmes de leurs décorateurs nous ont été transmis par les archives officielles. Ce n'est point sur eux que nous avons pu trouver quoi que ce soit à glaner, mais, dans notre région, on ne sait presque rien sur Villeroy et Étioilles dont les productions céramiques sont moins belles assurément, mais non moins intéressantes.

Nous ne parlerons ici que de la première de ces manufactures.

Tout le monde sait que cette fabrique de porcelaine de pâte tendre a été fondée près de Menneçy ; le nom de ce gros village est même souvent donné à ses produits, concurremment avec celui de Villeroy que la haute protection ducale et la marque D V auraient pourtant dû faire prévaloir, mais archéologues et collectionneurs en ignorent également l'emplacement précis. Beaucoup jusqu'ici le voulaient voir dans la principale agglomération de Menneçy, d'autres dans les écarts, certains le reléguaient vers Essonnes.

Questionnés par nous, les *anciens* du pays ne comprenaient pas ce dont on leur parlait, cent ans après l'extinction de ces fours d'où sont sorties des pièces si remarquables. D'ailleurs, la description minutieuse des lieux faite par Dulaure en 1790, dans sa *Nou-*

velle description des environs de Paris, ne fait mention à aucun moment de cette fabrique. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (1757), dit simplement ceci: « il y a dans les dépendances de cette Maison (château de Villeroy) une Manufacture de Fayence »; l'abbé Guiot, auteur anonyme de l'*Almanach de Corbeil* pour 1789, dans son chapitre sur l'histoire naturelle (page 8), mentionne que « dans les autres règnes il n'y a rien à remarquer qu'une terre à porcelaine aux environs de Villeroy; ce qui avait fait penser à y établir une manufacture qui ne s'y est pas soutenue ».

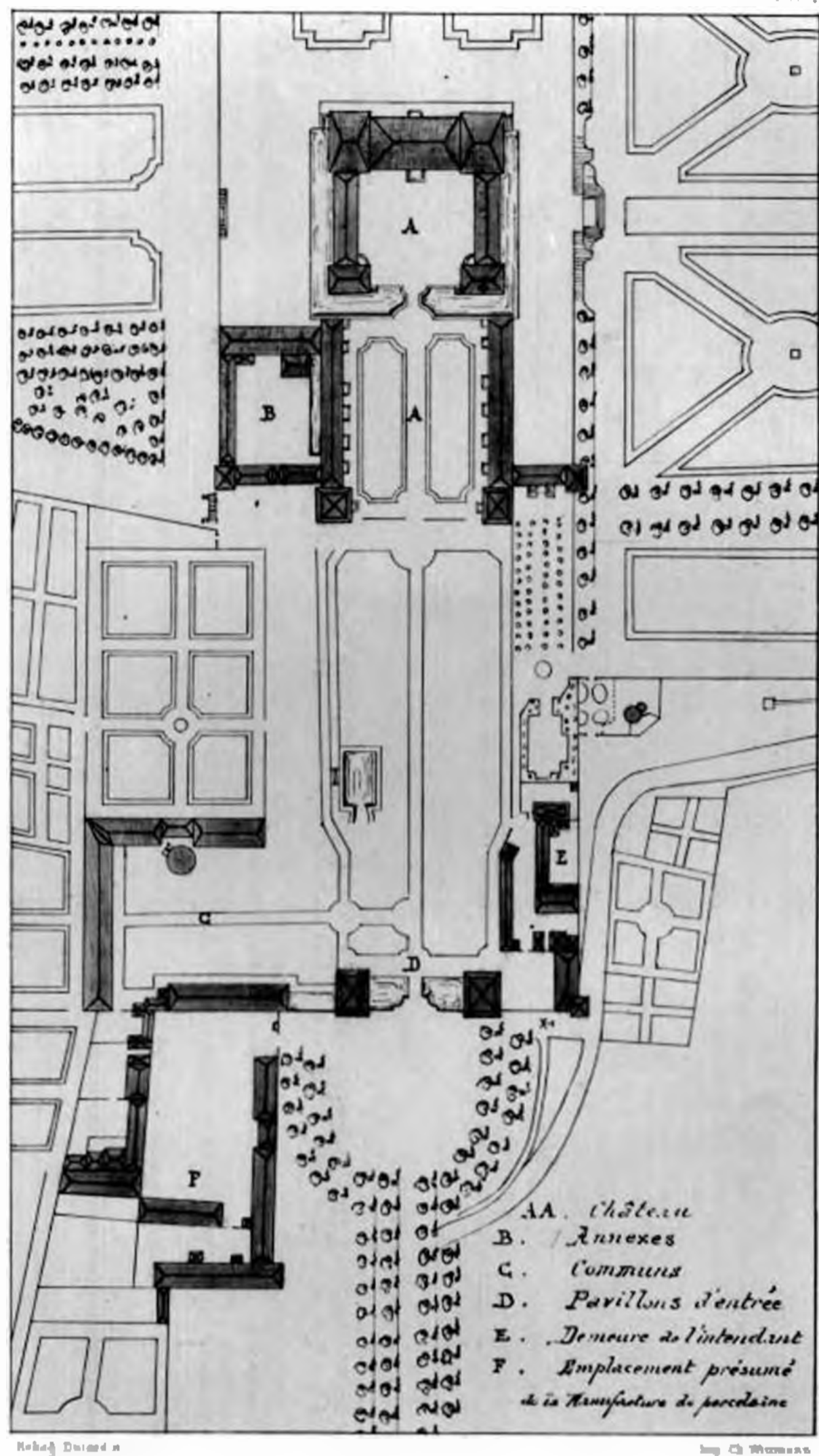
Voici tout ce qu'en ont écrit, à notre connaissance, les auteurs du dernier siècle.

Si l'on consulte Millin (*Voyage dans les départemens du Midi de la France*, 1807), et Pinard (*Études statistiques et topographiques sur l'Arrondissement de Corbeil*), le premier nous confirme que « auprès du célèbre château de Villeroy on trouve une terre à porcelaine; elle a long-temps servi aux travaux d'une manufacture qui s'étoit établie dans une maison dépendante du château »; le second dit de même qu'« il y a dans les environs de Mennecy, comme à Bagnolet, proche Paris, une argile blanche propre à la fabrication de la porcelaine; elle a été employée au dernier siècle et a donné de beaux produits; néanmoins on l'a abandonnée; nous en ignorons la cause. » Tout cela est bien vague.

Un écrivain très compétent, Alexandre Brongniart, Directeur de la Manufacture de Sèvres dès 1800, cite, dans son *Traité des Arts Céramiques* (1841), la fabrique de Villeroy comme ayant suivi St-Cloud, Chantilly et Orléans, mais comme l'aînée de Vincennes et de Sèvres; il nous fait connaître que l'établissement fut fondé à « Mennecy-Villeroy par Barbin, au lieu dit les PETITES MAISONS ».

Mais ce n'est vraiment que dans l'*Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*, d'Albert Jacquemard et Edmond Le Blant (1862), qu'on commence à trouver quelque chose d'un peu précis sur la manufacture qui nous occupe. Plus renseignés sans doute que leurs devanciers, ces écrivains nous initient plus complètement à l'existence de la manufacture de pâte tendre de Villeroy. L'année 1735 nous est indiquée comme la date fort probable de sa fondation, bien que les lettres patentes d'autorisation n'aient pu être retrouvées, disent-ils.

François Barbin nous est donné comme le metteur en œuvre de la nouvelle fabrique; seul l'endroit précis demeure inconnu. Les



EXTRAIT D'UN PLAN MANUSCRIT DE VILLEROY

Dessiné en 1751

auteurs s'en rapportent à Brongniart à ce sujet. Nous apprenons encore que « *Les sieurs Jacques et Julien succédèrent à François Barbin dans la direction de la fabrique (1) et la maintinrent dans un état florissant jusqu'en 1773. Le bail des bâtiments expirait alors et nos industriels transportèrent leur matériel à Bourg-la-Reine* ».

Comment ne reste-t-il aucune trace de cette manufacture en pleine activité durant près de quarante années? Qu'entendait par *dépendances* son contemporain l'abbé Lebeuf? Était-ce le parc, le domaine ou le duché de Villeroy?

Les archives notariales seraient sans doute intéressantes à consulter, mais les archéologues savent combien ces recherches sont parfois rendues difficiles.

Un précieux document, remontant à 1751, le terrier de Villeroy, (Pl. 1) que nous avons pu assez récemment acquérir, nous avait donné à penser que la fabrique de pâte tendre des derniers Ducs de Villeroy avait trouvé asile dans le parc, à moins de cent pas des communs de la demeure seigneuriale: à Vincennes et à Bagnolet, n'était-ce point dans l'enceinte même du château qu'était la manufacture du Roi ou celle du duc d'Orléans?

Voici ce qui nous avait amené à faire cette supposition: ce terrier se compose de 79 feuilles de plans et chacun est accompagné de mentions ou de légendes explicatives, hormis pour le plan spécial au parc et au château, et, malgré un examen minutieux de toutes les parties de ce terrier, nous n'avions rien trouvé qui pût nous éclairer. On voit le château, on devine aisément les communs principaux, les pavillons des concierges ou des intendants, mais nombre d'autres constructions restent sans attribution évidente; ce terrier ayant été établi de 1751 à 1767, si la fabrique de pâte tendre a vécu prospère de 1735 à 1773, nous voulions voir là, dans un groupe de bâtiments assez compact, les *dépendances de la maison de Villeroy, la maison dépendante du château, et les petites maisons* dont parlèrent successivement Lebeuf, Millin et Brongniart.

Ce n'était, il est vrai, qu'une hypothèse lorsque, l'hiver dernier, des travaux entrepris pour ouvrir, dans le parc reboisé, quelques larges avenues, ont amené au jour des débris fort curieux.

Ce fut d'abord un morceau grand comme la main, de pâte à

(1) Les auteurs nous disent que ce changement de directeurs dut se produire vers la fin de 1747.

porcelaine fort dure, cuite assurément à une température très élevée, puis, le lendemain, un manche de couteau brisé, n'ayant point reçu sa couverture cristalline et portant en bleu la marque D V que la bague devait recouvrir. Le décor est en camaïeu d'un bleu foncé et de style Louis XV (Pl. 2).

Les jours suivants d'autres manches de couteau, des pommes de cannes, avec ou sans décor, presque tous sans couverture, furent trouvés par les ouvriers, ainsi que plusieurs tessons de creusets, faits de terre jaune ou rouge; à l'un de ces creusets est même resté attaché le fond d'un objet en porcelaine ou plutôt un support. Ce qu'on rencontra le plus fréquemment ce furent des scories bleues et verdâtres provenant de briques à demi vitrifiées. En outre, des morceaux de calcaire naturel très blanc, en assez grand nombre, furent trouvés çà et là parmi les plâtras et les débris de briques.

Nous avons pu, grâce à l'obligeant concours de M. G. Vogt, directeur des Travaux Techniques à la Manufacture Nationale de Porcelaine de Sèvres, connaître la composition exacte de la pâte d'un de ces manches de couteau. Elle diffère très peu de la composition des pâtes similaires de Sèvres et de St-Cloud. Renfermant moins de silice et plus de potasse et de soude, elle devait se cuire à une température moins élevée.

Voici cette analyse et celles des pâtes similaires de St-Cloud et de Sèvres :

| | Villeroy | St Cloud | Sèvres |
|--------------------------|----------|----------|--------|
| Silice | 69.79 | 76.58 | 75.80 |
| Alumine | 4.78 | 2.37 | 1.89 |
| Oxyde de fer | 1.24 | 1.11 | 0.46 |
| Acide titanique | 0.20 | » | » |
| Chaux | 12.71 | 12.18 | 13.54 |
| Potasse | 3.29 | 2.22 | 3.54 |
| Soude | 5.43 | 4.09 | 2.63 |
| Magnésie | 1.86 | 0.88 | 1.36 |
| Oxyde salin de manganèse | 0.07 | traces | traces |
| Chlorure de sodium | » | » | 0.34 |
| Acide sulfurique | » | » | 0.41 |
| Perte au rouge vif | 1.10 | 1.22 | » |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 100.47 | 100.65 | 99.97 |



Musee Dupard

Imp. Ch. Witman

POMMES DE CANNES ET MANCHES DE COUTEAUX
trouves dans le parc de Villeroy

Le plan terrier de 1751 ne faisant figurer à l'endroit précis de ces découvertes aucun bâtiment, il est hors de doute qu'on s'est servi de ces gravats pour créer, entre les communs nouvellement remaniés et l'extrémité du parc vers Mennecy, la longue terrasse qui subsista jusqu'à 1896. Il est tout à fait improbable qu'on eût été chercher au loin, en dehors du parc, les quelques centaines de tombereaux de terre nécessités par ce travail. Les petits bâtiments démolis entre 1773 (date de l'arrêt de la manufacture de porcelaine) et la Révolution, étaient distants de cent pas environ des fouilles que nous avons faites. Il était donc fort naturel de charrier là les gravats de la manufacture dont les pierres servaient sans doute en partie à élever les murs de soutènement.

Certes, nous n'avons pas ici une preuve aussi palpable qu'un plan authentique ou une minute notariale; en leur absence, nous croyons néanmoins que la question de savoir où était la fabrique de pâte tendre de Mennecy-Villeroy a fait un grand pas.

Aymé DARBLAY.



UN BAIL SOUS LA RÉVOLUTION

Il est peu de villes en France où le vandalisme se soit autant donné carrière qu'à Corbeil; le siècle qui va finir aura eu le triste privilège d'y voir détruire, sans nécessité apparente, presque tous les anciens monuments. C'est ainsi qu'ont disparu, l'une après l'autre, les églises Saint-Jacques, Notre-Dame, Saint-Léonard, Saint-Guenault qui, toutes, dataient des environs du XIII^e siècle(1). A cette sombre liste, on pourrait encore ajouter Sainte-Geneviève des Récollets et la chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui avait été précédemment celle des Religieuses augustines.

De toutes ces pertes que Corbeil a subies, la plus regrettable est celle de l'Église Notre-Dame, la plus belle entre toutes par sa richesse architecturale, et qui remontait à la fin du XII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque dite de transition. Nous ne pouvons aujourd'hui nous occuper longuement de ce bel édifice, mais en attendant une description plus complète que nous espérons donner quelque jour, nous nous contenterons de citer un document de l'époque révolutionnaire, qui est intéressant pour l'histoire de l'Église Notre-Dame.

Comme les autres églises, celle-ci fut fermée à la révolution et devint bien national; on en fit simultanément un magasin à fourrages, un corps de garde, une salle de danse et un théâtre où les forains donnaient leurs représentations.

A la suite d'une pétition de la Société populaire, intervint un arrêté (2) des représentants en mission dans le département de Seine-et-Oise, Lacroix et Musset, par lequel la ville de Corbeil était autorisée à « changer les cy-devant églises St-Spire et Notre-Dame, « la première en temple de la raison régénérée et maison d'apos-

(1) L'église Saint-Jacques a été détruite en 1803, Notre-Dame en 1821; Saint-Léonard et Saint-Guenault n'ont disparu que tout récemment, depuis 1885.

(2) Cet arrêté porte la date du 20 frimaire an II.

« tolait révolutionnaire, et la seconde en maison commune et autres
« établissemens d'utilité publique ».

En conséquence de cet arrêté, la ville loua l'église Notre-Dame
à un nommé Clergé, par un bail en date du onze brumaire an IV,
auquel nous faisons les quelques emprunts qui suivent.

A. D.

Entre nous Commissaires du Conseil général de la Commune, nommés par
délibération du 6 brumaire présent mois, à l'effet de faire la visite et estimation
du prix de bail à loyer des lieux cy-après désignés..... d'une part,

Et Henry Magloire Clergé, garde-magasin des fourrages de la République.....
d'autre part,

Sommes convenus de ce qui suit, c'est à savoir que nous, Commissaires sous-
signés, avons donné à bail audit nom, pour le temps et espace d'un an qui a
commencé à courir du 1^{er} novembre 1795 (vieux stile) pour finir à pareil jour
dans un an, audit citoyen Clergé, tant pour lui qu'au dit nom, un bâtiment sis
en cette ville de Corbeil, dit la cy-devant église Notre-Dame.

Le bail est fait à la charge par le citoyen Clergé de laisser subsister le retran-
chement pratiqué en mauvaises planches à l'entrée de la dite église, par la porte à
droite et servant quelquefois de corps de garde, pour par la municipalité en dis-
poser à tout événement, laissant ledit Clergé le maître de la faire clore plus
exactement s'il le juge convenable; d'observer un espace de six pieds au moins
entre ledit retranchement et les fourrages à emmagasiner dans ledit édifice, pour
prévenir les accidens qui pourraient résulter de leur proximité.

Ce bail est fait en outre moyennant le prix et somme de deux mille quatre
cens livres pour l'édifice cy-devant Notre-Dame, qui seront payées par quartiers
de trois mois en trois mois, et pour la pleine et solide exécution d'icelui, le
citoyen Clergé s'oblige de le faire accepter et ratifier sous huitaine par le citoyen
Bernard, directeur de l'agence des fourrages à Paris, ainsi que nous, Commis-
saires susdits, nous engageons pareillement à le faire ratifier par le Conseil général
de cette commune.

Fait et passé en double entre nous et sous nos signatures privées, à Corbeil,
le onze brumaire l'an quatrième de la République française une et indivisible.

| | | |
|---------------------|---------|---|
| | Signé : | COUSIN-LONGCHAMPS |
| LECLERC | | Agent national de la Commune, |
| Officier municipal. | | L'un des Commissaires du Conseil général. |
| | CLERGÉ. | |



UNE AUTOBIOGRAPHIE
L'ABBÉ J.-A. GUIOT
1739-1807

L'ancienne église de Saint-Guenault de Corbeil, détruite dans ces dernières années, datait du XIII^e siècle. Elle dépendait de la puissante abbaye de Saint-Victor de Paris et était desservie par des religieux de cet ordre. Le titulaire avait le titre de Prieur-Curé de Saint-Guenault.

Depuis la fin du XII^e siècle, soixante Prieurs se succédèrent dans ce bénéfice-cure. Le soixantième et dernier, celui dont nous nous occupons ici, était Joseph André Guiot, né à Rouen le 31 janvier 1739 et mort Curé de Bourg-la-Reine, le 21 septembre 1807.

C'était un homme d'une rare érudition et très versé dans la littérature et surtout dans la poésie latine. Il a laissé de nombreux écrits qui sont, pour la plupart, restés manuscrits. Il écrivait d'ordinaire sur de gros registres in-folio qui ont été dispersés après sa mort. La bibliothèque de Rouen en possède huit (1). Il y en a plusieurs aux Bibliothèques nationale et Sainte-Geneviève ; celle de Caen en possède trois, deux autres se trouvaient dans la Bibliothèque de Sir Thomas Philipps, à Cheltenham (Angleterre), dispersée depuis peu. La Bibliothèque de Corbeil possède aussi un de ces registres qu'elle a obtenu en 1884, à la suite d'un échange avec la Bibliothèque nationale. C'est dans ce dernier que nous avons trouvé la biographie de Guiot, écrite de sa main, sous le titre de *Mémoires olographes*.

En publiant cette autobiographie dans notre bulletin, nous croyons rendre un pieux et reconnaissant hommage à cet homme de bien qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de notre pays et

(1) Bibl. de Rouen, Fonds Coquebert de Montbret.

qui nous en a laissé tant de travaux intéressants, dûs autant à son érudition qu'à ses recherches incessantes.

Mais cette biographie n'est pas complète et ne pouvait pas l'être, l'auteur paraissant bien l'avoir écrite vers 1794, à en juger par les chiffres qu'il a indiqués dans sa propre épitaphe, insérée à la fin de son travail. Nous croyons donc utile de la compléter à partir de cette époque, en remontant même un peu au-delà, car cette période de la vie du Prieur de Saint-Guenault n'a pas été la moins mouvementée de son existence : en effet il fut assailli par des tribulations sans nombre, conséquence des temps troublés de la Révolution.

Ce fut en mai 1785 que Guiot vint à Corbeil ; son Prieuré tombait alors en ruines et il en entreprit la reconstruction ; l'Abbaye de Saint-Victor l'aida un peu, mais la plus grande partie de la dépense resta à sa charge et il y employa plus même qu'il ne possédait. Les bâtiments venaient d'être achevés quand éclata la Révolution ; le département s'empara du nouveau Prieuré pour en faire le siège du district. Guiot, chassé de sa demeure, obtint cependant, après de nombreuses démarches et formalités, une indemnité de 12,000 fr. dont il ne toucha jamais un sou ; on consentit seulement à indemniser les ouvriers qui n'étaient pas entièrement soldés.

Après avoir longtemps servi de Sous-Préfecture, ce bâtiment, acheté par la Ville en 1864, est devenu l'Hôtel-de-Ville actuel.

Privé de son Prieuré et de son église, dont on avait fait une prison, Guiot occupa ses loisirs forcés par des recherches historiques sur notre contrée, qui donnèrent naissance aux nombreux écrits qu'il nous a laissés.

Il remplit encore plusieurs fonctions publiques : officier municipal de 1790 à 1792, il fit aussi partie du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu. Mais il s'occupa surtout très activement de l'organisation de la Bibliothèque communale de Corbeil, formée alors d'*emprunts* faits aux maisons religieuses et à celles des émigrés. Mais ces fonctions et occupations étaient tout honorifiques et le pauvre Victorin, qui ne touchait plus aucun traitement et qui avait épuisé ses ressources pour la reconstruction de son Prieuré, en arriva à se trouver sans moyens d'existence. C'est alors qu'il sollicita et obtint l'emploi de Vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Melun. Ses lettres de pouvoirs sont datées du 9 janvier 1793 et

signées du citoyen Pierre Thuin, évêque de Meaux. Ce ne fut pas à Melun, hélas ! que le pauvre Abbé Guiot trouva la tranquillité et le repos, car il fut bientôt persécuté, dénoncé et finalement incarcéré comme suspect, le 1^{er} novembre de cette même année, dans la prison dite de St-Jacques. Il écrivit alors des mémoires justificatifs qu'il nous a conservés et qui ne paraissent pas avoir hâté sa délivrance, car de Melun il fut transféré à Fontainebleau, dans une partie du château, transformée en prison. Le savant était chez lui doublé d'un philosophe, il le prouva en écrivant sur ce voyage un poème latin, presque humoristique, en trois chants, sous le titre suivant :

Melodunensium iter curule Bellaqueum ad fontem, pedestre carmen ad sodales.

Ce poème, resté manuscrit, est accompagné de notes nombreuses et de morceaux de poésie française, dont le suivant, relatif au Palais de Fontainebleau, montre le talent et le genre d'esprit de l'auteur :

.
*N'attendés donc ni plan géométrique,
Ni récit amphatique,
Des beautés d'un palais qui n'est plus ce qu'il fut,
Mais sa métamorphose
En prison affligeante, où l'on met au rebut
Des citiens que l'on suppose
Pouvoir nuire au salut
De la chose publique.
Avant chaque captif civique,
Il n'étoit point de corridor
Qui ne comptât plus d'un esclave antique
Chargé de chaînes d'or
Sur les pas d'un chef despotique
Dont il bénissoit encor
Le pouvoir tyrannique.
Aujourd'hui d'autres prisonniers
Ont remplacé les premiers,
Ce sont des citiens libres, ou croiant l'être,
Dont la plupart n'ont d'autre maître
Que la loi de l'État, que l'austère devoir.*

Guiot fut ramené à Melun et mis en liberté au commencement de Germinal an II, sur la recommandation du citoyen Maure, représentant du peuple. Le 5 Nivose an III (25 décembre 1794), il obtient un certificat de civisme qui lui est délivré par le Conseil général de Melun. Sa qualité de prêtre l'ayant empêché d'obtenir l'emploi désiré de bibliothécaire de la ville de Melun, il demanda à revenir à Corbeil ; mais à peine arrivé dans cette ville, il fut encore dénoncé comme suspect et emprisonné de nouveau, cette fois dans sa pauvre église St-Guenault, changée en prison.

Sa détention à Corbeil lui parut plus pénible encore que les précédentes ; c'est avec amertume qu'il s'en exprime ainsi en parlant de son ancienne église :

« Je m'y suis vu préparer des fers dans mon propre domicile et
« j'y ai éprouvé les plus étonnantes vicissitudes de la fortune..
« C'étoit peu de m'en avoir dépouillé : Là même où je m'étois vu
« environné de vrais croyans aux saints mystères que je célébrois
« pour eux, là je me suis trouvé confondu avec les malfaiteurs,
« comme coupable des mêmes excès. Ah ! que m'avoit été bien
« moins dur mon esclavage à Melun et à Fontainebleau ! J'étois
« presque étranger à ceux qui m'y avoient condamné ; mais à
« Corbeil, mes titres de Citoyen et de propriétaire ont beaucoup
« ajouté à la dureté de mon sort. »

Peu après il fut transféré dans les prisons de Versailles et nous trouvons, dans le manuscrit qui nous occupe, une note du gardien de la prison de cette ville qui constate que le citoyen Guiot vient d'être mis en liberté provisoire « sous le cautionnement du citoyen Stocard ». Cette note est datée du 5 germinal an IV (25 mars 1796). Six jours après, le tribunal de Versailles rendait le jugement suivant :

« Le citoyen Joseph André Guiot, ministre du Culte catholique, demeurant à Corbeil, prévenu de contravention à la loi du sept vendémiaire dernier sur la police extérieure du culte, a été renvoyé des demandes du Commissaire du pouvoir exécutif et mis à l'instant en liberté. »

Guiot revint de suite à Corbeil où le culte avait été rétabli dès le mois de Juin 1795. Sur la demande d'un certain nombre d'habitants, il fut désigné pour remplir les fonctions de Curé dans l'ancien temple de la raison, redevenu l'église Saint-Spire. C'est

là que Guiot, sorti pour un temps de ses épreuves, se consacra à son ministère en essayant de réparer dans Saint-Spire les ruines accumulées par la Révolution. Mais son installation n'avait pas été régulière et, de plus, il avait, pendant la Terreur, prêté le serment exigé des prêtres; aussi, quand arriva le Concordat en 1802, il dut résigner ses fonctions et céder la place à un successeur. Il se retira alors à Paris, en novembre 1802, et fut attaché pendant deux ans, comme prêtre habitué, à la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet.



L'Abbé GUIOT d'après son ex-libris.

En 1804, l'Archevêque de Paris l'appela à la Cure de Bourg-la-Reine, et ce fut là qu'il termina, trois ans plus tard, le 21 septembre 1807, une existence qui avait été si agitée et si tourmentée. Malgré tant de traverses, elle n'en a pas moins été très utile par les nombreux travaux qu'il a laissés et qui lui ont assuré une place honorable dans l'estime du monde savant. Par ce qu'il a fait, on peut juger de ce qu'il aurait pu produire s'il avait vécu à une époque moins tourmentée.

Nous aurions voulu joindre à cette notice déjà longue la bibliographie des travaux manuscrits et imprimés de l'abbé Guiot; le temps et la place nous manquant, nous en ferons l'objet d'un

nouvel article qui sera inséré dans un de nos prochains bulletins. Nous laissons donc la parole à l'éminent Victorin pour nous raconter sa vie jusqu'en 1794 ainsi qu'il l'a écrite dans son manuscrit.

A. D.

*Mémoires olographes du 60^e et dernier Prieur-Curé
de Saint-Guenault, à Corbeil.*

Plusieurs personnes ont donné leur propre vie au public. St-Grégoire de Nazianze l'a fait dans un long poème à la tête de ses poésies, dans lesquelles il revient souvent à son histoire. Huët, évêque d'Avranches, a composé un ouvrage *de rebus ad eum pertinentibus*. Beaucoup d'autres les ont imités, même des femmes; et leurs écrits, sous le nom de mémoires ou de confessions, sont assés connus. Ils ont écrit sans affectation, et seulement pour l'amour de la vérité. C'est dans ces mêmes dispositions qu'on a mis sur le papier ce qui suit.

Urbain IV étoit né à Troyes, dans une des plus basses conditions, et les biographes ne l'ont pas dissimulé à son article, ni à celui de tant d'autres, comme Jean Baluë, J. Bapt. Rousseau à Paris, etc., dont la naissance n'étoit pas plus relevée. Telle fut aussi l'origine de Joseph-André Guiot à Rouen le 31 janvier 1739. Ses père et mère étoient de Jumièges, et sont morts dans cette ville après avoir été près d'un demi siècle au service d'une petite paroisse dite de St Cande le Jeune. C'est dans cette Église et comme à l'ombre de l'autel qu'il fut élevé. Alors en étoit curé Pierre Auber, à qui une éducation à peu près semblable rendit cher cet enfant, dont il voulut être le premier maître dans le chant et la musique qu'il possédoit parfaitement. Les dispositions de son élève lui en firent découvrir pour d'autres sciences, et afin de l'y former, il le mit en d'excellentes mains en le confiant à Louis Morizet, un de ses parens, et Maître-ès-arts en l'université de Paris. La détresse des tems obligea d'économiser, en préférant les répétitions gratuites du séminaire de St-Nicaise. On perdit beaucoup au changement, et l'enfant se trouva au dessous du médiocre, au milieu de ses humanités. Il revint à son premier instituteur, et sa rhétorique fut marquée par des succès. Dès auparavant le maître avoit cru pouvoir abandon-

ner le disciple à lui-même, sauf à le redresser, s'il venoit à s'écarter ; et cette liberté, loin d'être un écueil, fut au contraire l'époque d'une application constante qui ne se démentit jamais. Elle fut même portée si loin, qu'on étoit obligé de le surveiller pour l'empêcher de passer les nuits à l'étude. On doit juger par là si le jeu, la promenade, ou autre dissipation étoient et pouvoient être du goût du laborieux adolescent. C'étoit à des choses qui pouvoient exercer son industrie qu'il s'occupoit en forme de délassement, comme l'hydraulique, machines et décorations ecclésiastiques surtout, ce qui déceloit son penchant pour un état qu'il s'est souvent félicité de n'avoir embrassé par aucune considération humaine. Il y fut irrévocablement fixé par le souidiaconnat en septembre 1760, sous et par Mgr de la Rochefoucaud, son métropolitain. Il fut ordonné diacre à Lizieux, pour Noël, en 1761, et reçut la prêtrise à Meaux, la veille de la trinité de 1763. Le vicariat de la paroisse natale l'attendoit à son retour, et il le desservit pendant environ trois ans. Les détails qu'il exigeoit, avec un curé toujours infirme, empêchant le jeune prêtre de se livrer à l'étude, dont il sentoit de jour en jour le charme et le besoin, l'obligèrent de quitter cette place en 1765, sans toutefois refuser ses services au même troupeau. Trois autres années à peu près se passèrent ainsi dans l'application à l'étude et dans l'exercice de la chaire. Quelques nuages s'élevèrent sur des jours si tranquilles et si heureux, et malgré les plus fortes attaches, il préféra le séjour de la capitale du Royaume à celui de Rouen, et se retira à Paris en juin 1769. La Providence le plaça dans une des premières paroisses (à St-Roch) et il ne tarda pas à s'y distinguer parmi les plus zélés ecclésiastiques. Son goût pour l'étude et par conséquent pour la retraite y étoit cependant trop contrarié par les charges du ministère, pour ne pas chercher une situation plus analogue à cette inclination dominante.

L'abbaye de St Victor lui parut préférable à toute autre communauté, et il s'y ensevelit en février 1772, la veille de St Mathias. Il aimoit souvent à rapprocher les circonstances de sa naissance dans une paroisse anciennement de St-Victor, séjour d'un autre martyr aussi célèbre (St Ignace d'Antioche), avec le second batême qu'il se disposa à recevoir par la profession Religieuse, la vigile d'une fête d'apôtre. Jamais année de sa vie ne lui parut si courte, ni si paisible que celle de son Noviciat. Il n'en fut pas plutôt sorti comme disciple, qu'il y entra comme maître et directeur de la jeunesse,

par l'ordre de ses supérieurs. Il le quitta, malgré eux, au bout de dix-huit mois, pour trouver plus parfaitement ce qu'il avoit toujours désiré, la jouissance de lui-même.

Son désintéressement servoit merveilleusement l'ambition de ses confrères, et il ne fut remis que longtemps après en place ; mais ce fut celle dont l'octroi honnoroit d'avantage ceux qui le firent et celui sur lequel il tomba. Il s'agissoit de la garde de la bibliothèque. Nourri de livres toute sa vie, au milieu de ceux qu'il avoit eus en grand nombre à Rouen, il ne se trouva point étranger dans l'antique musée de St Victor. Cette bibliothèque étoit alors partagée en deux corps séparés et fort éloignés l'un de l'autre. Le premier soin du nouveau bibliothécaire fut de réunir cette immensité de volumes sous une même clef, et si l'ordre qu'il y mit n'étoit pas absolument le meilleur, du moins il n'étoit pas sans exemple, et il eut subsisté, si lui-même n'eut pas quitté ce poste honorable pour un prieuré-cure à Corbeil-sur-Seine. Il falloit qu'il eut de grandes raisons pour en agir ainsi, et sacrifier l'objet de sa plus chère inclination. Ce fut en may 1785. Une vaste mesure à détruire, un plus vaste édifice à élever, tout à créer et à payer, telles furent les charges du nouveau bénéficiaire. Il étoit sur le point de jouir de ses travaux, lorsqu'arriva la Révolution de 1789 qui l'en priva entièrement. (1)

La variété des lieux et des situations où s'est trouvé le prieur de St Guenault, celle des fonctions et des devoirs qu'il s'est toujours picqué de remplir avec exactitude, ont décidé des différentes sortes de compositions dont il s'est occupé durant sa vie. Le cours des études ordinaires étant fait de très bonne heure, il se trouva engagé à se tourner du côté de l'éducation, mais il ne consentit à en suivre que de particulières, et après en avoir fait ou plutôt achevé deux domestiques, il composa un poëme intitulé *Aristopædia*, à l'instar et en forme de supplément à la *pædotrophie* de S^{te} Marthe et à la *callipédie* de Claude Quillet. Si cet ouvrage manque d'une certaine perfection, c'est que le temps et les conjonctures n'ont jamais permis à l'auteur de la lui donner.

Auparavant et durant le cours de ces éducations privées, il avoit

(1) Le Prieuré de St-Guenault que l'abbé Guiot venait d'édifier, étoit une très importante construction qui existe encore, à peu près dans son état primitif. La première pierre en fut posée le 1^{er} septembre 1785 ; elle contient, sur une plaque de cuivre, une longue inscription terminée par six vers latins. (N. de la R.)

formé à l'usage de ses élèves et à celui des collèges un recueil de poésies françoises traduites en vers latins, à l'exemple de feu l'abbé Saas, chanoine de Rouen et son ami, lequel, en 1738, en avoit publié un semblable, mais moins étendu et moins méthodique que celui-ci, qui cependant est resté manuscrit, quoique plusieurs fois accepté par les libraires pour l'impression. De là, élané dès la prêtrise et même antérieurement dans la carrière évangélique, d'assés nombreux discours furent le fruit de son application; mais il ne conserva que ceux qui pouvoient entrer dans les stations qu'il prêcha pendant près de 20 ans à Rouen et à Paris. Pour y réussir, il s'étoit fait un répertoire de tout ce qui pouvoit lui servir dans ses sermons; et persuadé qu'il pourroit être un jour de quelque utilité à d'autres, il y a ajouté des tables, pour en donner la clef. Ce gros in-folio a pour titre : *Tyrocinium apostolicum*.

Dans sa jeunesse il avoit aimé à suivre les prédicateurs, surtout les Etrangers, et c'est autant aux pieds des chaires qu'il s'étoit instruit et formé, que dans les livres, c'est-à-dire dans l'Écriture et les Pères; car c'est une chose vraie, quoique difficile à croire, les sermonaires, dont il avoit néanmoins un très grand nombre, n'étoient pas ceux qu'il lisoit le plus, et il leur préféroit les ouvrages ascétiques.

Son système étoit de ne copier personne; et il eut craint qu'en se rendant trop familiers les anciens prédicateurs, il n'adoptât presque malgré lui leurs plans et leurs descriptions.

Arrivé dans la capitale avec la plus haute idée de ceux qui s'y distinguoient dans la prédication, il n'en eut pas moins d'ardeur à les entendre, et pas une des listes où leurs noms s'inscrivoient à chaque année ne lui échappa. Ce catalogue s'étant grossi au bout d'un certain tems, il en fit un manuel qui pouvoit être agréable au public, en rédigeant son *indicateur apostolique*, in-4° de 358 pages. Ce livre étoit approuvé à la censure, lorsque vint à mourir Mgr de Beaumont, archevêque de Paris. Ce contretems fit perdre courage au rédacteur, et le recueil ne parut point.

Une autre nomenclature de cette espèce manquoit au diocèse: c'étoit un *almanach ecclésiastique* différent de celui connu sous le nom d'*almanach spirituel*, et beaucoup plus détaillé. Ce qui regarde l'Église de Paris est à la vérité répandu dans diverses éphémérides, telles que l'*almanach Royal* et la *France ecclésiastique*, mais tout ce qui a trait à l'Église et au diocèse de Paris ne s'y trouve pas et il

se proposa de le renfermer dans un petit ouvrage exprès dont le succès lui paroissoit assuré. Déjà l'histoire du diocèse par l'abbé Lebeuf avoit été abrégée dans ce dessein, lorsque le désastre arrivé dans le Clergé en 1789 fit avorter ce projet et abandonner encore cette entreprise.

Toute espèce de lectures avoit servi à la compilation apostolique, dont on a fait mention ci-dessus, mais surtout celle de l'Écriture sainte. La moisson parut si abondante dans ce seul champ, qu'il en sépara tout ce qui pouvoit entrer dans la composition de ses sermons, pour en faire à part un recueil intéressant pour les savans, sous le titre de *Bible des gens de lettres*, grand in-folio. Ce n'étoit au fond qu'une extension d'une partie de la *bibliothèque sacrée* du P. Lelong; le bibliographe avoit oublié ou ignoré quantité de poésies sacrées relatives à son sujet, et c'est comme pour réparer cette négligence, que l'auteur Victorin s'est tracé un plan différent pour embrasser mille choses importantes que ne renfermoit pas celui de l'oratorien.

Un ouvrage plus complet et sorti de la même plume est la traduction de *l'avertissement de Vincent de Lérins*. Il avoit été entrepris à la sollicitation de M. Bégile, ancien Supérieur du Séminaire de St Nicolas du Chardonnet à Paris, qui avoit dessein de faire entrer cette nouvelle version dans deux volumes de pièces polémiques en faveur de la religion.

La poésie, on l'a déjà dû remarquer, étoit un des premiers talens du prieur de Corbeil. Après s'être essayé sur des sujets de peu d'étendue, il en embrassa de plus longue haleine; deux ébauches de poèmes épiques, l'un sur la ruine de Jérusalem, l'autre sur la Conception de la Vierge, en sont la preuve. Il n'a manqué que des lecteurs au poète pour mettre l'un des deux en ordre et à exécution. Le canevas du premier est le plus avancé; et cependant c'est au second qu'il se fut attaché de préférence, s'il n'eut pas été continuellement détourné par des affaires et des peines de toute espèce.

L'hymnographie, dont il a commencé un traité, eut toujours pour lui beaucoup d'attraits. Elevé dans l'Église et sans cesse employé au culte divin, le chant, dans lequel il passoit pour exceller, lui parut toujours trop peu de chose, s'il n'étoit pas accompagné d'images et d'expressions dignes de la Religion et de ses mystères. Et comme l'hymne demandoit moins de tems qu'un long poème, il se livroit

plus facilement à son génie, quand il se présentoit quelque occasion de l'exercer. On canonisoit à Paris la bienheureuse de Chantal en 1772, aussitôt il voulut payer son tribut à la nouvelle sainte, et il renferma toute sa vie dans un certain nombre d'hymnes pour toutes les parties de son office. Un de ses plus dignes amis l'invite à prêcher le Rosaire dans une de ses paroisses seigneuriales; de nouvelles hymnes furent composées pour cette solennité, partie au château d'Acquigny, partie en retournant à la capitale. Une autre occasion de travailler en ce genre l'y attendoit: le feu curé de St Roch vouloit établir une fête en l'honneur du triomphe de la foi, le Victorin fut prié d'en composer les hymnes, mais sa mauvaise étoile voulut que d'autres lui fussent préférés. Il eut toutefois le mérite de leur avoir tracé la route; et la comparaison des hymnes imprimées avec les manuscrits feroit voir ce que les vainqueurs doivent à leur rival.

Une troisième collection, pareille aux précédentes, est celle des hymnes en l'honneur de St Spire, évêque de Bayeux et patron de Corbeil. Il s'agissoit d'effacer le P. Gourdan, auteur de celles usitées dans la collégiale du nom depuis 1715; et longtems il respecta les productions de son pieux devancier. A la fin néanmoins il céda à des invitations puissantes, et travailla à des hymnes nouvelles pour la fête du saint et pour la translation de ses reliques; il fit plus et, comme il étoit question d'une dévotion publique et populaire, il mit le tout en vers françois sous le titre de *cantiques*. Les airs exigeoient de la gravure, il n'eut pas recours à d'autre art pour en imprimer les paroles. Ce cahier est in-8°, la musique en est exacte et soignée. Une neuvaine d'exercices pour chaque jour, dans l'octave de la translation de St Spire, fut aussi composée dans le même esprit; il n'attend pour sa publication qu'un tems plus favorable et plus tranquille.

Dans l'intervalle de ces divers essais, le studieux solitaire avoit entrepris de mettre en vers latins l'Imitation de Jésus-Christ. Il ne connoissoit que la traduction de Boisguibert lorsqu'il y pensa et il ne désespéra pas de faire mieux. Ce fut dans ses promenades aux Thuilleries et à l'ancien palais royal qu'il traduisit le premier livre.

Le second le fut dans le jardin de St Victor durant son noviciat. Il versifia à la même époque la règle de St Augustin dont il alloit faire profession et il l'intitula: *Horologium augustinianum*. La prédication qu'il reprit en 1773 et la connoissance qu'il eut d'une

seconde version poétique de l'Imitation par un bénédictin, lui firent interrompre ce travail, malgré le désir de finir les deux autres livres, le quatrième surtout dont il n'a traduit qu'un seul chapitre. Quelque tems après (en 1776), la société littéraire de Rotterdam publia un programme sur *l'horreur que Dieu a du péché*. Ce sujet fut traité en vers élégiaques par l'auteur des poésies précédentes et imprimé au burin, comme depuis les cantiques de St Spire.

Sa dévotion constante à la Vierge lui fit rassembler avec soin tous les faits qu'il a rangés par dattes dans un *Parthénologe*, et tous les *magnificat* en vers latins et françois, pour enrichir un livre de méditations, partagées en autant de chapitres qu'il y a de versets à ce cantique.

Il n'étoit pas encore bibliothécaire de St Victor lorsque, d'une station à l'autre, il se mit à un travail bien différent des précédens, en continuant *la France littéraire*, commencée par Duport du Tertre et suivie par l'abbé de la Porte. Le 4^e volume parut presque la 1^{re} année de sa gestion dans cette place (en 1784), et ce fut comme son morceau de réception. Le changement d'Etat et plus encore les troubles civils ont depuis éloigné jusqu'à l'idée de refondre un ouvrage, jugé jusqu'alors essentiel dans la littérature françoise.

Le goût de l'histoire ne paroissoit guère devoir être dominant dans le poète et le prédicateur, mais il se développa du moment qu'il eut intérêt à faire des recherches pour sa propre instruction. La place de juge, puis de secrétaire, qu'il occupa dans l'Académie de l'Immaculée Conception, à Rouen, où il avoit été plusieurs fois couronné, le mit dans la nécessité de travailler aux antiquités de cette compagnie, et son éloignement ne put jamais ralentir son zèle et son dévoûment. A défaut de matériaux pour en composer l'histoire, il recueillit tout ce qui pouvoit avoir rapport à celle de la ville et de la province dont cette association étoit le premier lycée, de manière que le nombre de ses mémoires s'étant accru, il se mit à les classer, pour en faire avec le tems un corps complet d'histoire. Aucune partie toutefois n'a pu être traitée de suite, ni avec assés de perfection, à raison des évènemens publics et particuliers qui ont amené tant de changemens dans les choses et les conditions. Il n'y a peut-être que la partie littéraire qui pourroit être fondue avec quelque succès et, d'une

autre part, que l'histoire de l'Académie de la Conception qui soit avancée.

Dans la province, c'étoit Rouen et sa plus ancienne Académie qui l'attachoient et faisoient l'objet de ses recherches, et ce soin ne perdit rien de son activité étant à Paris. Elle fut même d'autant plus grande qu'il avoit plus de secours pour réussir dans son entreprise. Il alla plus loin, et les deux communautés où il fut successivement admis devinrent également l'objet de son application. De là, un projet d'histoire de la paroisse de Saint-Roch, dans le goût de celle de Saint-Jacques-la-boucherie par l'abbé le Vilain. De là, celui d'une réforme générale de l'ouvrage du P. Gourdan et la vie de ce vertueux Victorin, puis un poème latin sur St Victor, invoqué à Marseille, à Paris, à Rouen etc. (*Victoriados libri tres*); autant de divisions qu'il se proposoit de remplir, et dont on trouve les matériaux dans le *Dictionnaire des chanoines réguliers de Saint Victor* (in-folio), et dans les mémoires particuliers sur le Prieuré et les Prieurs de Saint-Guenault à Corbeil.

Il n'en fut pas autrement de son séjour en cette ville. Le nouvel intérêt qu'il avoit d'apprendre l'histoire du pays fut d'autant plus grand qu'y étoit lié celui de son temporel, et il fut bientôt en état d'instruire ses nouveaux concitoyens de leurs propres antiquités; et il le fit par un essay qui fût d'une utilité plus générale et à portée de tout le monde. Le nom d'*almanach* fut trouvé trop modeste, mais il n'en persista pas moins à garder cette forme, dans la suite des découvertes dont il se proposoit de faire part chaque année aux habitants de l'endroit.

Les *Fasti corbolienses* furent conçus et entrepris dans le même dessein, et avec les mêmes matériaux, mais pour plaire à un petit nombre de savans. Une des raisons qui le décidèrent à tourner son talent de ce côté-là, fut l'impossibilité de compléter les *Fasti Rothomagenses* d'Hercules Grisel dont il chercha en vain, plus de 30 ans, le dernier trimestre. Il se proposoit d'en donner une nouvelle édition, avec des supplémens à tout ce qui manquoit à ce poème historique, depuis la mort de son auteur.

Les devoirs d'état partageant singulièrement chaque journée étoient un obstacle à un travail suivi; ce qui restoit de temps ne suffisoit qu'à des recherches qu'on peut laisser pour quelques heures, sans que rien n'en souffre. Ainsi se sont formées, suivant les rencontres, toutes les compilations de mémoires et d'anecdotes

sur quantité de sujets utiles, ou seulement agréables. Ces derniers étoient spécialement dans le dessein de dissiper les nombreux chagrins qu'eut à essuyer le prieur de Saint-Guenault, dans tout le cours de sa vie, avant même le tems de la Révolution. Souvent il y eut succombé sans ces heureuses distractions. Il ne faudra donc point s'étonner de trouver dans ses papiers mille bagatelles, en apparence, dont l'ensemble devoit faire autant de petits ouvrages de pur agrément. Et c'est à cela qu'il faut rapporter ce qu'il a recueilli dans ses lectures, sur le *diable*, par exemple. L'histoire sous ce nom, traduite de l'anglois, lui paroissoit depuis longtems insuffisante, dans le système même de son auteur : il n'en fallut pas davantage pour chercher à l'étendre et la redonner au public avec des augmentations et des commentaires considérables.

La destruction du *Saint-Christophe* de Notre-Dame de Paris fut une des principales occasions qui réveillèrent à la fois ses talens historiques et poétiques. Tout fut mis à contribution pour donner une nouvelle édition de l'*Élégie de Saint-Christophe*, publiée en 1784, in-8° de huit pages avec des notes. Une sainte, dont le nom étoit porté par une personne qui lui fut chère par devoir et par inclination, lui fit naître l'idée de faire également toutes les perquisitions possibles sur ce qui peut concerner la Madeleine, si connue dans le monde profane et chrétien.

L'histoire naturelle ne pouvoit manquer de fournir une ample matière à un esprit de cette trempe, et parmi les singularités dont le choix pouvoit l'embarasser, le sien tomba sur l'*âne* et sur l'*oye*. Le recueil sur l'animal de Silène fut intitulé : *Asinaria*. Le frontispice pour l'oiseau du Capitole portoit *Ansérologie*. La *Flora genialis*, petit in-folio, qui se trouve avec les répertoires, sembleroit annoncer quelque traité de botanique, mais, ce n'est ni un livre latin, ni un mémoire sur les fleurs, c'est un assemblage de *bouquets* en vers pour toute l'année. Peu de tems auparavant avoit été fait le dépouillement de tous les noms de batême (*sic*) des grands hommes cités dans Moréri, Ladvocat, et leurs nombreux éditeurs, à dessein de ranger sous la bannière de chaque saint tous ceux qui avoient porté son nom. Cette réunion de cliens sous chaque étendard ne laisse pas d'être amusante à cause de la singularité des rencontres, ce qui pourroit bien donner un jour l'idée de nouveaux dialogues des morts. La compilation précédente et celle-cy ne devoient faire qu'un seul et même livre.

Un des ouvrages de goût, qui étoit le plus du sien, et dont il avoit toujours désiré de donner une nouvelle édition, étoit les *Poemata didascalica* donnés par l'abbé D'Olivet en 1749. Souvent il en avoit parlé à deux de ses amis, dont l'un, bibliothécaire de la Cathédrale de Rouen, avoit promis d'exécuter ce projet, lorsque l'abbé Guiot quitta cette ville ; l'autre, bibliothécaire de Sorbonne, parut encore s'intéresser vivement à cette nouvelle édition. Cependant, ni l'abbé Mauger, ni l'abbé Deshoussayes n'eurent pas assés de loisir pour mettre les choses en état de satisfaire le désir du public éclairé. Ce dernier souhaitait avant de mourir que cette collection fut recommandée à son ami, M. de Couronne, l'un des secrétaires de l'Académie Royale de Rouen ; et ses nombreuses notices lui furent en effet envoyées pour mettre le tout en œuvre sous le titre de *Musæ doctiores*. Cet envoi n'opéra rien et tout le travail revint à son premier instigateur. Un peu d'humeur s'en mêla et la table générale de tous les poèmes didactiques dont on pouvoit avoir connoissance ne tarda pas à être dressée ; elle forma un in-4° de près de 200 pages, et l'ancien nom a été conservé à l'ouvrage, *Poemata didascalica*, avec l'annonce du nouvel ordre qu'on y a mis : *Gentilitio quælibet ordine digesta*.

Le pendant de cet ouvrage pourroit être une très ample collection de pièces de poésies sur les *boissons*, dont les premier articles lui furent confiés par un imprimeur de Paris (Nyon), pour compléter et refondre le tout suivant les genres et les matières. C'est là que se trouvent quantité de pièces latines et françoises sur le vin, l'eau, le lait, la bière, etc. ; la publication n'en est que retardée.

Tel est à peu près l'usage qu'a fait de ses cinquante ans le dernier prieur de St Guenault, et des talens qu'il n'a cessé de cultiver durant un demi siècle. S'ils n'ont pas été couronnés par de plus grands avantages, c'est peut-être autant par indifférence pour la gloire et même pour la fortune que par la faute des circonstances, qui ne lui ont pas permis d'achever la plupart des sujets qu'il avoit conçus. Il pourroit être comparé à un homme qui veut toujours aborder à quelque rivage, et qui s'en trouve sans cesse éloigné par le gros tems, et manque de moyens pour manœuvrer avec succès.

Ses qualités personnelles ont plus fait le bonheur d'autrui que le sien propre. Il étoit naturellement timide, et ce n'a été qu'avec les plus grands efforts qu'il est parvenu à parler en public avec une certaine confiance : très réservé dans la société, il laissoit volon-

tiers le champ libre aux autres, et s'il avoit quelque chose à raconter, c'étoit avec un laconisme qui rendoit bientôt le dez à ses auditeurs. Ennemi des gazettes et du jeu, ou plutôt d'une apathie étonnante pour l'un et pour l'autre, son rôle étoit bientôt rempli, surtout dans les grandes compagnies; il s'ouvroit plus aisément avec ses amis, et les vers de société qu'il accorda à leurs instances prouvent que pour être froid et silencieux, il n'en étoit pas moins capable de faire les honneurs de sa muse, et les agréments de la vie civile, quoique pourtant enclin à la causticité.

Ce flegme habituel tenoit en grande partie à sa constitution physique; non qu'il n'en sortît pas quelquefois, soit pour le plaisir, soit par humeur; en ce dernier cas, l'explosion étoit forte et d'autant plus violente que le feu avoit été plus longtemps à s'animer. Ces sortes d'oublis au reste étoient rares, et son attention à se vaincre en tout, fortifiée par la religion, le rendit plus tranquille. Aussi l'épithète lui en fut souvent donnée, lors même qu'intérieurement il souffrit le plus des autres. Elle éclatta quelquefois, cette intolérance, et ce lui fut une source de chagrins amers qui se convertirent à la longue en leçons utiles, mais tardives, dont il sut profiter pour son propre bonheur. La cause de la plupart de ses épreuves fut une dévotion peut-être outrée et mal entendue, après une éducation très soignée, du côté de la religion surtout. Ce fut la piété la plus tendre qui produisit en lui les premiers fruits. Ceux qui les avoient cultivés, les virent croître avec plaisir, tant que leur élève ne leur porta nul ombrage, mais une fois en place et dans le cas de leur dire au moins par son exemple quelle différence il y avoit entre eux et lui, dès lors commença l'envie, et une sorte de persécution. Il crut s'y soustraire en se retirant par la suite dans un cloître, et il se trompa : elle y fut plus vive et plus ouverte que dans le monde. Sa tête qui en avoit déjà été affectée le fut encore d'avantage, et le fruit de tant d'efforts et de vertus fut le relâchement et la tolérance. Falloit-il combattre trente et quarante ans, se disoit-il souvent, pour céder ainsi la victoire, et être réduit à s'écrier presque avec le Romain : *Vertu, tu n'es donc qu'une chimère.*

Un de ses désirs les plus fréquens, comme un de ses regrets les plus vifs de ne l'avoir jamais satisfait, a été la fréquentation des spectacles. Les larmes solitaires qu'il versoit à la simple lecture de plusieurs pièces de théâtre prouvoient un fond de sensibilité

qu'il eût peut-être été indiscret d'exposer à trop d'occasions et de combats. Il pouvoit néanmoins prétexter, comme tant d'autres, l'avantage de se former à la déclamation, mais la délicatesse de la conscience, la crainte du scandale et le respect humain s'y opposèrent constamment, et il le disoit quelquefois à ceux qui lui reprochoient sa simplicité: *Je ne connois point Babylone et ne l'ai jamais vue.*

Autre passion, mais qui lui en épargna beaucoup d'autres, celle des livres. Sans d'autres fonds que ses épargnes, il s'étoit déjà formé une bibliothèque choisie et assés nombreuse, avant de quitter la ville de Rouen, où elle fut mise en vente pour s'en aider à Paris. Heureusement il se vit à la source dans la capitale et dans la célèbre abbaye, où il choisit sa retraite, et il n'eut rien à désirer de ce côté-là, que lorsqu'il prit le bénéfice de Corbeil, où il fut condamné à se suffire à lui-même. Il est vrai qu'avant d'épuiser son fonds, il avoit de quoi n'être pas oisif; mais ceux qui écrivent savent combien de secours il faut à qui veut donner la perfection à des matières qui ne sont qu'ébauchées.

On ne reviendra point, ou fort légèrement, sur certaines aptitudes naturelles où brille l'industrie, et qui décèlent un goût décidé pour les beaux-arts. On a déjà parlé des germes de dispositions pour la mécanique et la sculpture ou plutôt pour l'art qui sçait multiplier ses chef-d'œuvres. C'étoit sa récréation favorite, et à l'exemple des anciens solitaires, longtemps avant de se mettre en communauté, il aimoit à se délasser de l'étude par des bagatelles manuelles, en copiant surtout les plus beaux modèles des reliefs qu'il pouvoit se procurer, tant dans le sacré que dans le profane. Cette ressource contre l'ennui lui étoit si chère qu'il en a fait le sujet d'un poème didactique sur la manière de mouler (*Plastica*), lequel manque au genre descriptif, mais il n'en existe que le canevas.

Le dernier trait à donner, ce semble, à cette esquisse historique, sera de dire qu'il fut d'une stature grande, mais mince et peu robuste; physionomie longue et pâle, les yeux et la bouche de médiocre grandeur, le nez d'une forme très commune, poil châtain, air sérieux et réfléchi; son de voix doux et modéré dans la conversation, mâle et soutenu dans le chant, argentin et précipité dans la chaire. Rien de recherché ni de négligé dans sa parure. Une marche aussi lente dans la ville que forte et continue à la

campagne, un maintien de bonhomie en général et rarement d'étiquette ; tempérament sec et propre au travail, sans avoir jamais connu de maladies graves. Il ne s'en occupoit pas moins de ses fins dernières, et d'autant plus douloureusement qu'il se rappelloit celles de ses amis, et qu'il comptoit plusieurs morts sinistres dans sa famille. La plus grande partie de ce tableau naturel, il l'envoyoit un jour à M. Ancillon, pasteur de l'Église françoise à Berlin, avec lequel il étoit en correspondance, et il se trouva que le *ministre* ressembloit si parfaitement au *prieur*, qu'il le soupçonna d'intelligence avec un tiers, pour avoir deviné si juste.

Il a recueilli (in-folio) et composé trop d'épithètes en l'honneur des autres pour oublier ici la sienne :

D. O. M.

*Remuneratoris inquirentibus se
Misericordiam hinc præstolatur
Josephus Andreas Guiot
Sancti Candidi (olim sancti Victoris) in paræcia
Ex humili loco Rothomagi natus,
Immaculatæ Beatæ Mariæ Virginis conceptionis
In ejusdem podio et eadem civitate
Poeta-laureatus, Judex veteranus et historicus,
Patriam Sacerdos reliquit et sæculum
Parisiis immoraturus,
Ubi
Hypponensis episcopi regulam,
Versibus a se expressam,
(Aureis utinam semper et moribus !)
In Sancti Victoris Regali cænobis
Professus est ;
Novitiorum director et bibliothecæ præfectus,
Sancti Guinæli Corboliensis Prior et Parochus
Ac Sancti Exuperii ibidem Canonicus,
Verbi divini præco non desidiosus,
Rerum Neustriæ earum et Corboliensium
Indefessus indagator.*

Noctem in quâ nemo potest operari, ingressus est
Anno reparatæ salutis 1794 (1),
Vitæ temporalis 56, Regularis autem 22,
Denique Prioratis et Pastoralis regiminis 5.
Respiciat hunc Dominus in bonum!

Ici repose en attendant la Miséricorde de celui qui récompense ceux qui le cherchent Joseph-André Guiot, né dans la petite paroisse de St Cande de Rouen, (dédiée autrefois à St Victor), poète et lauréat de l'académie de l'immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie de cette même ville de Rouen et ancien juge et historien de cette Académie. Après avoir reçu la prêtrise, il abandonna le monde et sa patrie pour aller demeurer à Paris, où il fit sa profession dans le Royal monastère de St Victor, suivant la règle de l'Évêque d'Hippone, qu'il écrivit en vers ; (Plaise à Dieu qu'elle brille toujours du plus vif éclat !) Il y fut Directeur des novices et chargé de la garde de la bibliothèque ; nommé ensuite Prieur et Curé de St Guenault de Corbeil et Chanoine de St Spire du même lieu, sans se lasser, il enseigna la parole divine ; il fut aussi un infatigable chercheur de tout ce qui se rapporte à l'histoire de la Normandie et à celle de Corbeil.

Il est entré dans cette nuit où personne ne peut plus travailler, l'an de notre salut 1794 (1), ayant accompli 56 ans de sa vie temporelle, 22 de sa vie religieuse, et exercé pendant 5 ans son ministère de Pasteur et de Prieur.

Que Dieu le regarde d'un œil favorable !

(1) Le texte porte 1794, mais le 4 est barré. Ceci indique bien que c'est en 1794 que l'Abbé Guiot a écrit sa biographie terminée par son épitaphe. L'on sait en effet qu'il vécut 13 ans encore après l'avoir composée, puisqu'il mourut en 1807.



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTÉ-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 3 Novembre 1897.

Présidence de M. le Dr BOUCHER, Vice-Président.

Étaient présents: MM. le Dr Boucher, Barthélemy, Lasnier, Dufour, A. Marc-Pasquet, J. Depoin, Mottheau, l'abbé Colas et Jarry.

Absents excusés: MM. Horteur, sous-préfet, J. Lemaire, V. de Courcel, l'abbé Bonnin et l'abbé Genty.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Secrétaire général informe le Conseil que les ouvrages suivants ont été offerts à la Société:

Le Tome XIX des mémoires de la Société de Pontoise;

Le Bulletin de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, année 1896, 2 fascicules in-8°;

Le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France;

Les Annales du pays de Lagny, ouvrage offert par l'auteur, M. Jacques Lepaire, auquel des remerciements ont été adressés.

D'autre part, Messieurs Vollant et Aymé Darblay ont fait don à la Société de la splendide monographie de l'Eglise de Saint-Germain-lès-Corbeil, qui a été distribuée à tous ses membres. Cette œuvre, aussi remarquable par la forme que par le fonds, dénote

Seine-et-Oise 9
A 3.

chez ses auteurs un esprit de recherche savante et consciencieuse, que, seuls, arrivent à posséder les amateurs passionnés des choses de l'art et des travaux d'archéologie.

Le Conseil charge M. le Secrétaire général d'adresser à Messieurs Vollant et A. Darblay, le témoignage de son admiration pour leur belle œuvre, si richement illustrée, et de faire agréer par ces généreux donateurs l'expression des sentiments de vive gratitude de tous les membres de la Société.

Le Conseil prononce ensuite les admissions suivantes :

Comme membres fondateurs :

M. Treuille (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris, présenté par MM. A. Darblay et Aubry-Vitet ;

M. Chatoney (Eugène), 8, rue Rembrandt, à Paris, présenté par M. Georges Féray et M. le pasteur Pannier.

Comme membres adhérents :

M. Papin, agent des Assurances générales à Corbeil, présenté par MM. Cros et A. Marc-Pasquet ;

M. Pinat, architecte à Saint-Germain-lès Corbeil, présenté par MM. le Dr Boucher et Dufour ;

M. Girard, conservateur des hypothèques à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Lorin ;

M. Pinard (André), au château de Champcueil (S.-et-O.), présenté par MM. A. Darblay et le Dr Boucher ;

M. Pallain, directeur général des Douanes, 12, quai de Billy, à Paris, présenté par MM. A. Darblay et Dufour ;

M. Cheuvreux (Casimir), à Etiolles, et à Paris, 41, avenue Friedland, présenté par MM. Mauban et le Dr Boucher.

En outre, M. Aubry-Vitet a été admis à racheter sa cotisation annuelle par un versement de 100 francs ; en conséquence, il sera inscrit parmi les membres fondateurs de la Société.

M. J. Depoin a été, comme secrétaire général de la Société de Pontoise, exonéré du paiement de la cotisation annuelle ; renonçant au bénéfice de cette exonération, il exprime le désir d'acquiescer le titre de membre fondateur de la Société historique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.

Le Conseil félicite cordialement M. J. Depoin de sa généreuse détermination et il invite en conséquence M. le Trésorier à encaisser la somme de 100 francs, offerte par ce distingué collègue.

Le Secrétaire général informe le Conseil de la non réussite des

pourparlers engagés avec le Conseil de fabrique de Villabé, en vue de la cession de la cloche de l'église de cette commune. Cette cloche provenait de l'ancienne commanderie de St Jean, et, toute fêlée qu'elle était, il était désirable de la voir revenir dans le musée que la Société a fondé dans l'église de notre ancienne commanderie. Le Conseil, regrettant cette décision de la fabrique de Villabé, espère qu'elle se décidera ultérieurement à accepter les offres aussi avantageuses que désintéressées qui lui ont été faites par la Société.

Le Secrétaire général rend compte de l'état d'avancement des travaux exécutés dans l'église de St-Jean-en-l'Île et du projet d'aménagement des vitrines dans le futur musée. Il ajoute que ces travaux sont bien près d'être achevés.

M. le Président rappelle que, contrairement à l'article 10 des Statuts, l'Assemblée générale n'a pas été convoquée en 1897; il expose les motifs qui ont amené le Conseil à ajourner cette réunion au mois de mai 1898. A cette époque, le Conseil sera en mesure d'offrir aux membres de la Société un programme intéressant qui comprendra notamment: la visite de l'église, récemment restaurée, de St-Germain-lès-Corbeil, et l'inauguration du musée de St-Jean-en l'Île à Corbeil.

Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. Marc-Pasquet relative au don d'une pierre sculptée, offerte par M. Mérot, de Soisy-sous-Etiolles, pour le musée de St-Jean-en-l'Île. Des remerciements sont votés au donateur ainsi qu'à M. Marc-Pasquet.

Le Secrétaire général communique une lettre de M. Ferdinand Lot, bibliothécaire à la Sorbonne, qui fait appel à la libéralité de la Société en faveur de la bibliothèque qu'il dirige et dans laquelle il s'efforce de réunir toutes les publications des sociétés savantes de France. Le Secrétaire général ajoute qu'il s'est empressé de donner satisfaction à M. Lot en lui envoyant les bulletins déjà parus de la Société historique de Corbeil-Étampes.

En réponse à une lettre adressée par le Secrétaire général, au nom de la Société, à M. Soupault, maire de Villeneuve-le-Roi, celui-ci a écrit qu'il croyait pouvoir affirmer que le menhir de la Pierrefitte, qui était menacé par des fouilles récemment entreprises, sera conservé; il laisse en outre espérer que les objets qui pourraient être recueillis dans l'exploitation de sable de MM. Moulton, Corvol et Cie seront réunis, classés et mis en sûreté.

M. Pinson, de Douai, a adressé à la Société, pour son bulletin, des documents inédits sur l'assassinat de Simonneau, ancien maire d'Étampes. Dans une lettre jointe à l'envoi, il demande l'insertion intégrale des commentaires qui accompagnent ces documents. Après lecture de ces commentaires, le Conseil, craignant que quelques phrases du manuscrit de M. Pinson ne soient fâcheusement interprétées par nos collègues d'Étampes, décide qu'il sera demandé à l'auteur de vouloir bien atténuer la vivacité de quelques-unes de ses expressions. M. Dufour est chargé de s'entendre avec M. Pinson à ce sujet.

Le Secrétaire général fait ensuite la brève analyse d'une monographie due à notre collègue M. Bournon, dans laquelle il est dit que Corbeil a été, de 1787 à 1789, chef-lieu d'un département qui s'est appelé le département de Corbeil. Plusieurs membres pensent que, à Corbeil comme ailleurs, cette dénomination devait se rapporter aux assemblées provinciales.

Communication est encore donnée d'une lettre de M. Allorge, architecte à Montlhéry, par laquelle il proteste contre la démolition des derniers vestiges de l'ancienne porte dite de Paris, à Montlhéry, et demande l'appui de la Société à ce sujet.

Le Conseil, consulté, émet un vœu en faveur de la conservation de ce qui subsiste encore de la porte de Paris à Montlhéry.

Répondant à une lettre de M. Dufour, M. Chéron, de Lardy, lui a adressé des renseignements intéressants sur le dolmen de la *Pierre levée*, situé sur la commune de Janville-sur-Juine. Ce curieux vestige d'un passé lointain appartient à Mme de Souancé, propriétaire à Lardy ; il a été classé en 1885.

« La *Pierre levée*, dit M. Chéron, est un dolmen remarquable pour les environs de Paris où ils sont rares. Il ne reste plus debout qu'un fond d'allée couverte ; la table, ayant 4 mètres 10 de long, 3 mètres 20 de large et 50 centimètres d'épaisseur, est supportée à gauche par une, au fond par deux et à droite par trois pierres formant parois. »

La *Revue d'anthropologie* s'est occupée de ce dolmen et lui a consacré un article de deux pages, dû à M. Delessard, notre collègue de Lardy.

M. l'abbé Colas promet d'écrire une notice sur le rôle charitable des sœurs de St Vincent de Paul depuis leur arrivée à Corbeil.

M. le Dr Boucher félicite M. l'abbé Colas de son heureuse initia-

tive ; comme médecin en chef de l'hôpital-hospice de Corbeil, il se plaît à reconnaître hautement le dévouement de ses dignes collaboratrices ; il rappelle que plusieurs de ses ancêtres, chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, ont depuis plus d'un siècle, rendu publiquement hommage à l'abnégation de ces dévouées religieuses ; c'est pourquoi il a tenu lui-même à perpétuer le souvenir de cette bienfaisante collaboration en faisant sceller, dans le vestibule de l'hospice de Corbeil, les anciennes plaques en marbre noir, sur lesquelles sont gravés les noms de deux de ces anciens chirurgiens.

M. J. Depoin annonce qu'il prépare une étude historique et généalogique sur les familles ayant exercé l'office de comte, de vicomte et de prévôt à Corbeil et à Etampes, du XI^e au XIV^e siècle ; il serait très reconnaissant aux confrères qui lui signaleraient les documents d'histoire, d'archives ou d'épigraphie qui concerneraient les familles ayant porté les titres suivants : *de Corbeil, d'Etampes, Briart et des Glaisières*.

M. le Trésorier présente le compte financier de la Société, arrêté au 1^{er} novembre 1897. Il ressort de ce document que la somme actuellement disponible est de 2839 fr. 51 cent. se décomposant ainsi :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Attribution au musée | 148 fr. 60 |
| Attribution à la Société | 2690 fr. 91 |
| Somme égale | 2839 fr. 51 |

Plusieurs membres du Conseil émettent le vœu que le capital formé par le produit des fondations, serve à constituer une réserve intangible.

Des propositions diverses sont émises à ce sujet, mais, en présence des difficultés qui pourraient surgir, la Société étant mineure, le Conseil décide de s'en remettre entièrement à la prudence éclairée de son trésorier, bien persuadé que celui-ci agira toujours au mieux des intérêts de la Société.

Pour clore agréablement la réunion, M. le Président convie les membres présents à aller visiter la vieille église de St-Jean-en-l'Isle, dans laquelle le musée de la Société doit être bientôt installé.

La séance est levée à 3 heures 1/2, et la plupart des membres du Conseil se rendent à St-Jean-en-l'Isle, où ils se rencontrent avec M. A. Darblay, qui leur fait le plus courtois accueil, tout en les guidant dans la visite du charmant édifice où fut inhumée la veuve de Philippe-Auguste.

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT A CORBEIL

(1614)

Depuis quelque temps déjà l'on s'est aperçu que les relieurs des siècles passés se servaient quelquefois, pour confectionner leurs reliures, de morceaux de parchemin empruntés à des documents que l'on considérait alors comme inutiles; ils employaient aussi de vieux papiers couverts d'écritures, pour préparer les gardes intérieures des volumes. Le hasard fit découvrir ce mode de travail: en défaisant une vieille reliure hors d'usage, on mit au jour une pièce intéressante.

Cette découverte stimula les recherches et beaucoup de documents précieux furent ainsi retrouvés. La même bonne fortune nous est advenue dernièrement: dans la couverture d'un vieux registre, nous avons trouvé un acte bien entier, émané de l'Officialité de Paris, en 1614.

C'est un ordre comminatoire enjoignant, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui en seraient informés, de faire connaître l'auteur et les circonstances d'une tentative d'assassinat, commise à Corbeil, sur un ouvrier du moulin de Chantereine.

Ce document est un curieux spécimen des coutumes juridiques de cette époque; il offre en outre un intérêt local, le fait incriminé s'étant passé à Corbeil, dans le moulin de Chantereine, qui existe encore et qui se trouvait alors en dehors des murs de la ville (1).

Malgré son peu d'importance, nous transcrivons ici le texte de cette ordonnance de l'Officialité de Paris, notre bulletin étant surtout destiné à sauver les épaves du passé, en faisant connaître ces petites pièces qui sont plus exposées que d'autres à être perdues ou détériorées.

A. D.

Officialis parisiensis omnibus presbiteris et notariis nobis subditis, Salutem in Domino.

(1) Cet ancien moulin, qui porte toujours le nom de Chantereine (du latin *rana*, grenouille), est situé rue des Grandes Bordes, non loin de la gare actuelle du chemin de fer.

Nous vous mandons de bien et diligemment admonester par nostre auctorité, soubz peyne d'excommunication, par troys dimanches consécutifs ès prosnes de voz églises parochiales, comme à présent par la teneur des présentes, à la supplication et requeste de Mathurin Thoison manœuvre, demeurant aux Petites bordes lez Saint Jean en l'Isle, complaignant suyvant la permission par luy obtenue du prévost du dict Saint Jean de l'Isle, ou son lieutenant, le dix-neuf^{ème} jour du présent mois de septembre, signée Michel, nous admonestons tous ceulx et celles qui sçavent que le samedy sixiesme du dict mois de septembre, le dict complaignant travaillant au moulin à eaue de Chantereyne aus dictes Petites bordes, il auroit esté appelé par ung certain quidam pour parler à luy, lequel ayant approché jusques dans le chemin proche ledict moulin à eaue, l'auroit ledict quidam battu et exceddé à coups de baston sur plusieurs partyes de son corps et jusques à playes, à raison de quoy ledict complaignant est retenu au lict malade et entre les mains des chirurgiens, en danger de sa personne, à son grand préjudice et dommage ; et généralement tous ceulx et celles qui des choses susdictes, circonstances et dépendances d'icelles, ont veu, sçeu, cognu, entendu, ouy dire ou apperceu aucune chose, ou aultrement en peuvent déposer en quelque sorte et manière que ce soit, voire mesme qui ont commis ou faict commettre ce qui dict est, ou bien ont esté complices. Que quant aux premiers ilz ayent à dire et révéler ou faire révéler ce qu'ilz en ont veu, sçeu, cognu, entendu, ouy dire et apperceu. Et quant aux aultres ils ayent à faire satisfaction par eulx ou par aultruy dans six jours après la troysiesme monition et publication des présentes, au publicateur d'icelles, en telle sorte et manière que ledict complaignant se puisse ayder des dictes révélations tant en jugement que dehors, ainsy qu'il appartiendra par raison ; aultrement nous userons allencontre d'eulx des censures ecclésiastiques et, selon la forme de droict, nous nous servons de la peyne d'excommunication.

Datum parisiis, sub sigillo curiæ nostræ unà cum signeto nostro, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo quarto, die vigesima, mensis septembris.

FOURNIER.

Signé: LE GUAY.



LA FÉODALITÉ ET LE DROIT DE VASSELAGE

Un siècle à peine s'est écoulé depuis que la Révolution, modifiant profondément l'état social de la France, a emporté, dans sa marche rapide, la féodalité avec ses coutumes et ses droits si nombreux et quelquefois si bizarres. Certes, personne ne regrette ces usages qui ne pourraient plus exister aujourd'hui ; mais, malgré le temps relativement court qui nous sépare de la fin du 18^e siècle, bien peu de personnes les connaissent dans leurs détails et, si l'on en parle à l'occasion, ce n'est que d'une manière générale.

Il faudrait des volumes pour décrire ces droits seigneuriaux dont l'origine remontait aux premiers temps de notre monarchie, et dont le nombre était infini puisqu'ils variaient, non seulement avec les provinces, mais aussi, pourrait-on dire, selon chaque seigneurie. Nous ne pouvons ni ne voulons entreprendre ce travail, et, sans même parler de ces religieux de *Saint-Port* (1) qui étaient tenus, à certain jour de l'année, de venir présenter, en grande cérémonie, trois *chapeaux de roses* au puissant abbé de St-Spire, nous donnons ici quelques actes de foi et hommage de seigneur à seigneur, que le hasard des recherches nous a fait rencontrer.

On croit généralement que le peuple seul était soumis à ces droits, c'est une erreur et l'on verra par les pièces ci-après qu'un puissant seigneur était souvent tenu à rendre *foy et hommage*, indépendamment du cens ou redevance en argent, à un personnage de moindre importance que lui ; il suffisait pour cela que ce puissant seigneur possédât, dans sa seigneurie, un fief qui fût *mouvant*, c'est-à-dire dépendant d'une seigneurie autre que la sienne, et ce fait se produisait constamment, car chaque fief avait sa *mouvance* spéciale et différente, et souvent une seigneurie se composait de dix, quinze et vingt fiefs. Aussi que de contestations, que de procès entre les seigneurs ! Ces procès étaient bien plus longs

(1) Aujourd'hui l'on dit *Seine-Port*, mais dans tous les anciens titres on lit *Saint-Port*, *Sanctus portus* ; ce nom tirait son origine du voisinage d'un monastère qui dépendait de la puissante abbaye de Barbeau, fondée non loin de là par Louis VII,

autrefois qu'aujourd'hui, et ceux qui les intentaient n'en voyaient pas toujours la fin. Il en résultait des montagnes de papiers et de parchemins que les scribes d'alors noircissaient à l'envi sans parvenir à tarir leur encrier. C'est en feuilletant et en déchiffrant ces paperasses qu'on a quelquefois la bonne chance de retrouver des documents intéressants, comme ceux que nous reproduisons aujourd'hui et qui ont de plus le mérite de se rapporter à notre pays et de citer des noms et des lieux connus.

A. D.

NICOLAS DE FONTENAY

(1387)

Sachent tous que Je, Jehan de Servigny, Chevalier, ai, aujourd'hui, reçu, à ma foy et homage, messire Nicolas de Fontenay, Seigneur du Val Coquatrix, de tout ce qu'il peust tenir de moy appartenant audit Val Coquatrix, à cause de ma terre de Morsant, et me tiens content du quint denier; en tesmoing de ce, j'ai seellé ceste lettre, de mon propre seel. Ce fust faict l'an mil trois cens quatre vingt sept, le seiziesme jour de juing.

ESTIENNE TILLET, *seigneur du Val Coquatrix*

(1459)

Nous, Jehan, Guy, André et Guillaume Haguenin, seigneurs de Morsant sur Seine, près de Corbueil, confessons avoir eu et reçu de Phelippe de Chaivigny, escuier, par les mains de Estienne Tillet, seigneur du Val Coquatrix, la somme de seize livres dix solz tournois, par composition faicte avecques nous du quint denier et autres droiz, esquelz le dit Phelippe nous pouvoit estre tenu pour raison et à cause de la vente de certaines terres, cens, rentes et autres héritaiges appartenans audit hostel du Val Coquatrix, tenuz et mouvans de nous en fief, à cause de nostre terre et seigneurie de Morsant, lesquelles terres, cens, rentes, et autres héritaiges le dit Phelippe a vendu audit Estienne Tillet; de laquelle somme de seize livres dix solz tournois nous nous tenons pour contens et bien paiez et en quictons ledit Phelippe de Chaivigny et Estienne Tillet, c'est assavoir le dit Phelippe pour la vendicion des choses dessus dites et le dit Tillet pour lachait dicelles et tous autres, et oultre confessons que le dit Estienne Tillet nous a fait les foy et hommaige que tenu nous estoit de

faire à cause des ditz fiefz, et lui avons donné terme et delay jusques au 1^{er} jour d'avril prochain venant, de nous bailler son adveu et dénombrement d'iceulx fiefz, en tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nos seings manuels, le .22^e jour de février l'an mil quatre cens cinquante neuf.

Signé: J. Haguenin, G. Haguenin, A. Haguenin, et G. Haguenin.

GIRARD BOISSERIE, *du Val Coquatrix*

(1477)

Nous Guillaume Haguenin, dit le Duc, Conseiller du Roy nostre Sire en sa Court de Parlement et Seigneur de Morsant, confessons avoir reçu de Girard Boisserie Escuier les foy et hommaige que tenu estoit nous faire à cause de Marie Brunel sa femme, des fiefz qu'il tient de nous, avecques leurs appartenances, appendences quelconques, assis au Val Coquatrix [lez] Corbeil et es terrouers d'environ et adjoincts à la seigneurie dudict Val, tenuz de nous à cause de nostre dicte terre et seigneurie de Mort sant (*sic*) et si nous a payé et contenté des rachaptz ou reliefz que tenu estoit nous payer à cause du mariage de luy et de la dicte Marie, dont nous nous tenons pour contens et bien payez et l'en quictons et tous aultres, sauf en tout et partout nostre droit et l'autruy; en tesmoing de ce nous avons mis nostre seing manuel et seel armoyé de nos armes, le dix huitiesme jour de juillet mil quatre cens soixante et dix sept.

Signé: G. Le Duc.

GUILLAUME ET FRANÇOIS DE BAULX, *seigneurs de la Borde*

(1556)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Claude Le Bergier licencié es loix, advocat en parlement, garde, pour le Roy nostre Sire, de la Prévosté de Corbueil, et Symon Du Pré, cleric, garde du seel dicelle, Salut, scavoyr faysons que aujourd'hui datte de ces présentes, en la présence de Jacques Patin, notaire royal audict Corbueil, et des tesmoingz cy après nommez, noble homme Pierre de Blosset escuier seigneur de Morsang sur Seyne a reçu et reçoit en foy et hommaige noble homme Guillaume de Baulx, escuier, seigneur en partye du fief de la Borde, assis au vielz Corbueil, ad ce présent, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort de François de Baulx aussi escuier, son frère, seigneur en

partye dudict fief et seigneurye de la Borde, assis audict vielz Corbueil, qui se consiste en Cens et Rentes à eulx advenuz et escheuz à cause de feuz Péronne et Yvonne de Fleury leurs tantes, filles de feuz dame Marguerite Sanguyn, leur mère, mouvant et tenu a une seule foy et hommaige dudict de Blosset, à cause de sa dicte terre et seigneurye de Morsang, à la charge toutesfoys que ledict Guillaume de Baulx audict nom a promis et sera tenu de bailler dénombrement au dict de Blosset dudict fief et seigneurye de la Borde dedans quarante jours, à compter du jour et datte de ces présentes, sauf à le blasmer par ledict de Blosset, s'il y eschet, suyvant la coutume et, en ce faisant, ledict de Blosset a quicté et remis, audict de Baulx tous droictz et devoirs qui lui eussent peu estre deubz à cause dudict fief et seigneurye de La Borde, sauf audict seigneur de Morsang son droict et l'aultruy en toutes choses et, en ce faisant, ledict de Blosset a confessé avoir esté payé et satisfait par les dictz de Baulx des fraiz de saisye faictz pour raison de ce que dessus, dont et des quelles choses les dictes partyes nous ont requis lectres. Sy avons octroyé ces présentes audict de Baulx pour luy servir et valloyr en temps et lieu ce que de raison. En tesmoing de ce, nous, à la relation dudict notaire, avons faict mettre à ces lectres le dict seel, qui passées furent, données et octroyées audict lieu es présence de Noël Le Roy demourant aux Faulx bourgs de Corbueil, et Spire Loir vigneron, demourant à Essonne, tesmoins ad ce requis et appelez, le dimanche vint ungniesme jour de mars, l'an mil cinq cens cinquante six.

Signé : Bordeau, tabellion.

GALLERAND GAILLARD DE LA MORINIÈRE, *seigneur de la Borde,
du Colombier et du Val Coquatrix*
(1623)

L'an mil six cens vingt trois, le lundy vingt septième jour de mars, après midy, en la présence du notaire royal et garde héréditaire du seel de la ville prévosté et chastelenie de Corbeil soubz signé, et des tesmoins cy après nommés, messire Gallerand Gaillard, sieur de la Morinière, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et privé, intendant général de la maison et finances de Madame, sœur de sa Majesté, seigneur de la maison seigneuriale du fief du Coulombier, autrement du Viel Corbeil, du fief

de la Borde assis audict viel Corbeil, paroisse Saint-Germain, et autres fiefs et du Val Coquatrix en partie, demeurant le dict sieur ordinairement à Paris en sa maison, rue et paroisse Saint-Médéric, s'est transporté au-devant de la grande porte et principale entrée du lieu seigneurial de Morsang sur Seine, distant du dict Corbeil environ une lieue, où estant parlant à Jehan Gauthier serviteur domestique de la Dame dudict lieu, il a demandé si le seigneur ou dame dudict Morsang estoit audict lieu ou autre qui eust charge de recepvoir les foy et hommaige et offres qu'il luy vouloit faire et porter présentement, lequel Gauthier a dit et fait response que la dame veufve du seigneur de Morsang n'estoit audict lieu, ni autre pour elle qui eust charge de recepvoir la dicte foy et hommaige que ledict sieur de La Morinière disoit vouloir faire et porter, au moyen de laquelle response icelluy sieur de La Morinière s'estant mis en debvoir de vassal devant ladicte porte, ayant un genouil en terre, la teste nue et sans espée ni esperons, auroit par trois fois derechef appellé ledict seigneur ou dame dudict Morsang, et n'ayant esté faicte autre response que celle cy-dessus, ny comparu autres personnes qui eussent charge de recepvoir ladicte foy et hommaige, il a en cest estat dict et déclaré qu'il faisoit et portoit comme de fait a fait et porté les foy, hommaige et serment de fidélité qu'il estoit tenu de faire et porter audict seigneur de Morsang, à cause et pour raison dudict fief de La Borde provenu dudict fief du Val Coquatrix ; lequel fief de La Borde est tenu, mouvant et relevant en plain fief à une seulle foy et hommaige dudict seigneur de Morsang, disant par ledict sieur de La Morinière que le dict fief de la Borde luy appartient à cause de l'acquisition qu'il en a faicte avec ledict fief du Coulombier ou autrement le Viel Corbeil, et aultres fiefs, et de la quatriesme partie dudict fief du Val Coquatrix, cens, rentes, terres, prez et héritages qui en dépendent, par décret faict sur Jehan de Régis et Damoiselle Florimonde Richard, sa femme, en la court du Parlement, le trentiesme jour de décembre dernier, lequel ledict sieur de La Morinière a faict apparoir signé Gaillard, et seellé. Et sy a offert de bailler cy après son adveu et dénombrement suivant la coustume aussi tost qu'il auroit esté faict certain des despendences dudict fief de la Borde, au pardessus de ce qui est contenu au dict décret ; et aussy a le dict sieur de la Morinière, en ce faisant, offert de payer le droict de quint par luy deu, a cause de la dicte acquisition pour le dict

fief de la Borde, relevant dudict sieur de Morsang, si tost que le dict sieur ou dame dudict Morsang aura faict ventiler et liquider avec les seigneurs des autres fiefs, contenus par ledict décret, ce qui leur appartient à chacun d'eux, à cause de ladicte acquisition ; laquelle foy et hommage et tout ce que dessus a esté à l'instant signifié et d'icelle baillé copie audict Jehan Gauthier qui a promis de la faire tenir à la dicte damoiselle de Morsang, dont et de ce que dessus, le dict sieur de la Morinière a requis acte à luy octroyer ces présentes pour servir ce que de raison.

Ce fut faict, passé et octroyé devant ledict lieu seigneurial de Morsang, après-midy ès présence de M^e Guillaume Joubert, procureur en Parlement, demeurant rue et paroisse Saint Médéric, et de Pierre Richer, huissier de chambre de Madame la feu sœur du Roy, demeurant à Paris, rue de l'arbre sec, estant en la compagnie dudict sieur de La Morinière, lequel a signé avec les dicts tesmoins et ledict notaire sur la minute des présentes, et ledict Gauthier a déclaré ne sçavoir escrire ny signer, de ce interpellé par ledict notaire, et a la dicte minute esté seellée ledict jour, comme ces présentes, suivant l'édict du Roy.

Ainsy signé : Hideulx, et a costé est escrit : seelé le dict jour et an, avec paraffé.

RENÉ DE BRETIGNÈRES, *seigneur de Saint Germain le vicux Corbeil*
(1772)

Aujourd'huy en la présence de Moy, Jean Popelin, notaire royal en la ville, prévosté et chatellenie royale de Corbeil soussigné et des témoins ci-après nommés.

Messire Anne Charles René de Bretignères, chevalier, seigneur de Saint-Germain le vieux Corbeil, Val Cocatrix, Ormoye, Bienfaite et Mongaston et autres lieux, conseiller du roy en sa cour de parlement, demeurant ordinairement à Paris, rue du Foin, paroisse Saint Séverin, de présent, par ordre du roy, en son château de Saint-Germain, s'est transporté à la grande et principale porte d'entrée du château de Villepesque, situé en la paroisse de Lieusaint en Brie près Corbeil, où étant, après avoir frappé par trois diverses fois à la ditte porte, est comparu sieur Louis Claude de Forges, fermier à la ferme du dit château de Villepesque, y demeurant, auquel le dit sieur de Bretignères ayant demandé si le seigneur dudit Villepesque étoit au dit château ou s'il y avoit

quelqu'un qui eust charge de recevoir les vassaux dudit Villepesque en foy et hommage, le dit sieur de Forges a fait réponse que ledit seigneur de Villepesque n'était point pour lors au dit château et qu'il n'y avoit personne qui eust charge de recevoir les vassaux du dit Villepesque en foy et hommage ; après laquelle réponse, le dit sieur de Bretignères, s'étant mis en devoir de vassal, un genouil en terre, teste nue, sans espée ni esperons, suivant qu'il est requis par la coustume de Paris, a appelé par trois fois, à haute et intelligible voix le dit seigneur de Villepesque et a dit et déclaré qu'il est venu exprès pour lui faire et porter, comme de fait il faisoit et portoit au dit seigneur de Villepesque, la foy, hommage et serment de fidélité qu'il est tenu de luy faire et porter à cause des dittes terres, fief et seigneurie d'Ormoye, Bienfaite et Mongaston, circonstances et dépendances, pour ce qui relève du dit Villepesque, appartenantes les dittes terres et seigneurie d'Ormoye, Bienfaite et Mongaston, circonstances et dépendances, au dit sieur de Bretignères, au moyen de l'acquest qu'il en a fait de très haut et puissant Seigneur Eugène Octave Auguste comte de Rosen et de très haute et puissante dame Marie Antoinette Louise Esprit Juvénal Claude de Harville des Ursins de Traisnel, son épouse, par contract passé devant M^e Chavet et son confrère, notaires à Paris, le deux octobre dernier, insinué au bureau de Corbeil le huit dudit mois, par Deschamps, pour raison duquel acquest les droits de quint ont été payés par le dit sieur de Bretignères à M^e François Pierre Fradin, avocat en parlement, au nom et comme fondé de la procuration de monsieur le comte de Jonzac, seigneur du dit Villepesque, suivant qu'il est énoncé par la quittance des dits droits, donnée par le dit sieur Fradin, en marge du dit contract, le seize du dit mois d'octobre ; auxquels seigneur et dame comte et comtesse de Rosen les dites terres et seigneurie appartenoient du chef de la ditte dame, comme lui ayant été données en dot par son contract de mariage avec ledit seigneur comte de Rosen, passé devant M^e Maréchal et son confrère, notaires à Paris, les trois et quatre février mil sept cent soixante, par très haut et puissant seigneur Claude Constant Juvénal de Harville des Ursins, marquis de Traisnel, et très haute et puissante dame Marie-Antoinette de Matignon, son épouse, ses père et mère, auxquels seigneur et dame marquis et marquise de Traisnel les dits biens appartenoient du chef de la ditte dame comme luy ayant aussy

été donnés en dot par très haut et puissant seigneur Marie Thomas Auguste marquis de Matignon et très haute et puissante dame Edmée Charlotte de Bresne son épouse, ses père et mère, lors et par le contract de son mariage avec le dit seigneur marquis de Traisnel, passé devant Maître Roger et son confrère, notaires à Paris, le vingt-neuf et le trente janvier mil sept cens quarante quatre; lesquelles terres et seigneurie d'Ormoye, Bienfaite et Mongaston, circonstances et dépendances, relèvent en plein fief, foy et hommage de la ditte terre et seigneurie de Villepesque, requérant le dit seigneur de Bretignères le dit seigneur de Villepesque, ou autre de luy ayant charge, qu'il luy plaise de le recevoir à la ditte foy et hommage et serment de fidélité, promettant le dit sieur de Bretignères de fournir aveu et dénombrement des dittes terres et seigneurie d'Ormoye, Bienfaite et Mongaston, en ce qui relève de la ditte seigneurie de Villepesque, dans le temps prescrit par la coutume; dont et de tout ce que dessus le dit sieur de Bretignères a requis acte audit notaire soussigné qui lui a octroyé le présent pour luy servir et valloir ce que de raison.

Fait et passé comme dit est à la grande et principale porte d'entrée du dit château de Villepesque, l'an mil sept cent soixante douze, le dix sept décembre après midy, en présence de M^e Jean-Louis Paillot, prestre, curé de la paroisse d'Ormoye (1), y demeurant, et de M^e Pierre de Laurencel, chevalier, conseiller du Roy, substitut de M. le Procureur Général, demeurant ordinairement à Paris, vieille rue du Temple, cul de sac d'Argenson, paroisse Saint-Gervais, étant de présent au chateau de Saint Germain le Vieux Corbeil, témoins à ce requis, qui ont avec le dit sieur de Bretignères et nous signé, et tout ce que dessus a été notifié au sieur de Forges (2) auquel a été laissé copie du présent pour le dit seigneur de Villepesque auquel il a promis de le faire savoir et a signé avec nous.

Signé: de Bretignères de Saint-Germain, Paillot curé d'Ormoye, de Laurencel, Deforges, Popelin.

(1) Ce village d'Ormoye ou Ormois, qui se trouvait dans la plaine de Lieusaint, proche de la forêt de Sénart, n'existe plus aujourd'hui; il en restait dans ces derniers temps un bâtiment de ferme qui a disparu à son tour. Aujourd'hui la charrue trace des sillons sur le sol de ce village qui possédait une église intéressante et un château seigneurial, résidence pendant plusieurs siècles de la famille de Postel.

(2) La famille Desforges, bien connue à Corbeil, a occupé de père en fils, jusqu'à ces derniers temps, la ferme de Villepesque.

DÉDICACE
DE
L'ÉGLISE SAINT-SPIRE DE CORBEIL
(1437)

Les étrangers, comme les habitants de Corbeil, qui visitent l'église Saint-Spire, remarquent les croix de consécration peintes sur les piliers et accompagnées de la date 1437 ; mais la plupart ne savent pas que dates et croix sont récentes. Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de cette collégiale n'ignoraient pas que la dédicace en avait été faite ; mais, contrairement à l'usage, rien ne rappelait cette importante cérémonie. C'est à M. l'abbé Girard, ce prêtre si populaire et si aimé qui exerça pendant 42 ans les fonctions curiales à Corbeil (1832-1874), que l'on doit d'avoir fait peindre, dans les derniers temps de sa vie, sur les piliers de son église, les croix de consécration qui lui manquaient et qui rappellent, avec la date de 1437, cette cérémonie que l'église catholique a toujours entourée d'un si vif éclat.

Mais si l'on sait maintenant que l'antique collégiale de Saint-Spire a reçu sa consécration, si l'on en connaît la date, bien peu, je pense, ont eu l'occasion d'en lire l'acte et par conséquent d'être informés des circonstances qui ont donné lieu à cette cérémonie ; car je ne sache pas que ce document ait jamais été publié.

L'original n'existe probablement plus, mais nous en possédons dans nos archives une copie qui paraît être du commencement du XVII^e siècle. C'est celle-ci que nous transcrivons ci-dessous, avec l'espoir que son insertion dans notre Bulletin, la tirera de l'oubli et assurera la conservation d'un document si important pour l'histoire religieuse de la ville de Corbeil.

A. D.

Texte de la dédicace de l'Église Saint-Spire tel qu'il est conservé dans les archives de Corbeil.

Universis præsentis litteras inspecturis, Johannes, miseratio divina Trecensis Episcopus, Salutem in Domino (1).

Notum facimus quod nuper nobis existentibus in civitate parisiensi pro quibusdam nostris et Ecclesiæ nostræ negotiis pertractandis, ad præsentiam nostram accedens venerabilis et discretus vir Magister Johannes de Calvomonte (2), Canonicus sanctæ et Regalis Capellæ Palatii Parisiensis et Abbas Sæcularis Ecclesiæ Collegiatæ Sancti Exuperii de Corbolio, parisiensis diocesis, nobis exposuit quod quamvis dicta Ecclesia, quæ fundata est sub titulo et vocabulo supradicti Sancti Exuperii Episcopi et Confessoris, sit notabilis valde et insignis, multis quoque redditibus tam ex sua primitiva fundatione quam ex donationibus et piis largicionibus Regum et principum dotata existat, sit quoque ipsa Ecclesia corporali præsentia supradicti sancti Confessoris decorata, aliisque plurimis sanctorum et sanctarum reliquiis et pignoribus præmunita et aliis diversis gratiarum et privilegiorum titulis multipliciter insignita, ipsa tamen, ut dicebat supradictus Dominus Abbas, nondum fuerat consecrata seu dedicata, adjiciens quod ipse et cæteri ejusdem Ecclesiæ Canonici magno affectionis desiderio cupiebant eam suis

(1) Jean Léguisé, 75^e évêque de Troyes, naquit en cette ville de parents de condition inférieure (son père était teinturier). Il fut nommé évêque de Troyes le 5 juin 1426, succédant à Étienne de Givry. Il fut député par le Roi et l'Université de Paris au Concile de Bale (1431-1443). Il mourut à Paris le 3 av il 1450 et fut ramené à Troyes où on l'inhuma dans la Cathédrale sous un mausolée de bronze qui portait l'épithaphe suivante :

Hic jacet cadaver prudentis imi et nobilis Domini Magistri Johannis Léguisé, quondam Episcopi et nati de Trecis, quam ecclesiam administravit laudabiliter per 24 annos usque ad 3 Augusti 1450, quo decesit Lutetiæ, et corpus inde elatum, subtus sepelitur.

(2) Jean de Chaumont, Abbé séculier de l'Église Collegiale de Saint-Spire de Corbeil et Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, était peut-être déjà Abbé de Saint-Spire en 1410; il assiste, comme on le voit, à la dédicace de l'église Saint-Spire en 1437. Plus tard, le 8 octobre 1448, il donne pouvoir à Jean et à Robert d'Estouteville, Chevaliers et Chambellans du roi, ainsi qu'à Robert Poitevin, Trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, et à Renaud de Thierr', Doyen de Mehun-sur-Yèvre, de traiter de la permutation de son abbaye avec Jean Mortis pour la cure de Saint-André de Savigny, au diocèse de Lyon, dont ce dernier était titulaire. Jean Mortis fut en effet le successeur de Jean de Chaumont.

temporibus dedicari, ut ipsa quæ tam honorabilis valde et commendata apud universos habebatur, tam digno spirituali dedicationis et consecrationis munere adepto, honorabilior et deo gratior redderetur. Quapropter supradictus dominus Abbas suo et prædictorum canonicorum nominibus nobis supplicabat, cum in regressu nostro de dicta villa Parisiensi transituri essemus per dictam villam de Corbolio, quatinus tunc præfatæ Ecclesiæ dedicationi et quorundam altarium in eadem existentium consecrationi intendamus et operam dare dignaremur, asserens super hoc habere consensum et licentiam Reverendi in Christo patris Domini Parisiensis Episcopi (1), sicut per ejus patentes litteras offerebat se idem Abbas nobis monstraturum.

Cujus nos tandem supplicationibus inclinati, ac ipsius et cæterorum supradictorum canonicorum devotæ ac laudabili affectioni satisfacere volentes, cum per dictam villam de Corbolio transiremus, die scilicet decima octobris anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo, Nos licet ad tantum ministerium indigni et minus idonei, et de speciali consensu et licentia benevola supradicti Domini Parisiensis Episcopi, cum adjutorio sanctissimi Salvatoris nostri Jesu Christi qui caput est universarum Ecclesiarum, ad laudem gloriam et honorem ipsius et gloriosissimæ et intemeratæ suæ genitricis Mariæ et omnium Sanctorum et specialiter sæpediti gloriosi Episcopi et Confessoris, sancti scilicet Exuperii, sæpefatam Ecclesiam rite et canonice dedicavimus et in ipsa eodem contextu unà cum majori altari quod ad honorem et sub titulo ac nomine supradicti Sancti Exuperii tunc per nos consecratum exstitit septem altaria consecravimus, scilicet altaria sanctæ Trinitatis, beatæ Mariæ genitricis Dei, Sanctæ crucis, beatorum Apostolorum Petri et Pauli, Sancti Thomæ Apostoli, Sancti Dionisii et Sanctæ Katharinæ (2).

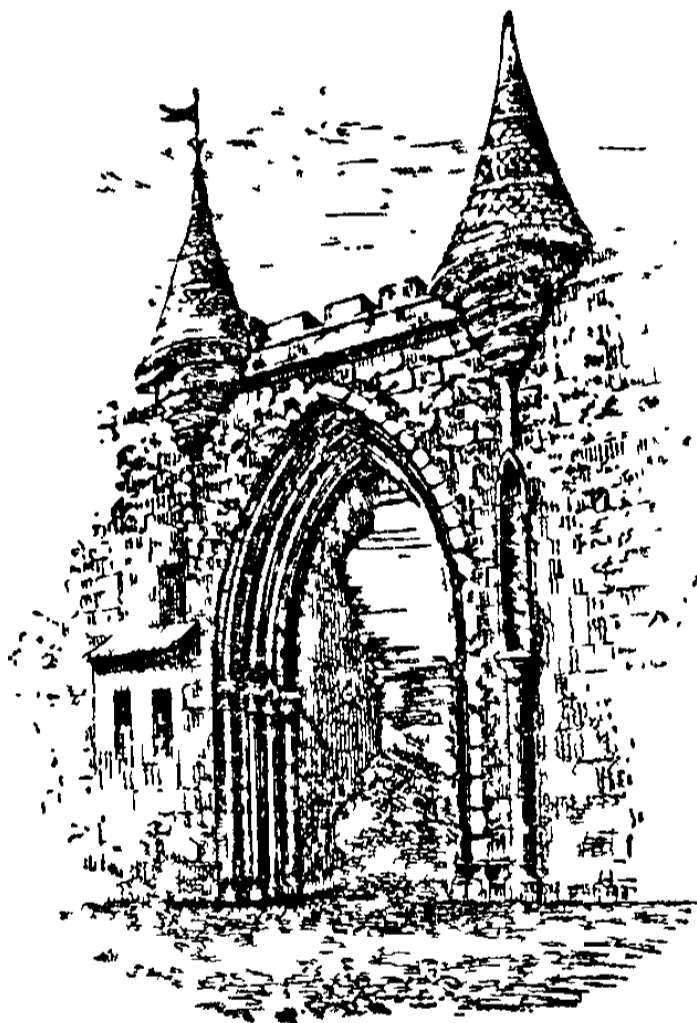
(1) Jacques du Chastellier fut nommé évêque de Paris en février 1427 et sacré le 1^{er} juin suivant, dans l'église Sainte-Geneviève, par Pierre Cauchon, cet évêque de Beauvais qui se rendit si tristement célèbre lors du procès de Jeanne d'Arc. Jacques du Chastellier mourut de la peste le 2 novembre 1438 et fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame de Paris.

(2) Ces chapelles n'existent plus, du moins sous ces différents vocables ; on retrouve cependant encore la Chapelle de la Vierge et celle des Saints Apôtres Pierre et Paul, mais elles ne sont plus les mêmes que celles qui étaient consacrées à ces Saints à l'époque de la dédicace de l'Eglise.

Quibus sic peractis, fuit pro parte sæpediti Domini Episcopi Parisiensis ordinatum quod a modo in prædicta Ecclesia annis singulis fiat annua solemnitas præfatæ dedicationis, prout assuetum est fieri in aliis Ecclesiis dedicatis, et quod tunc a Christi fidelibus acquiri valeant remissiones, indulgentiæ in talibus dedicationibus dari consuetæ. Hæc autem omnia universis certificamus et præsentibus nostris litteris attestamur sigillatis sigillo nostro eisdem appposito, die, mense et anno supranominatis (1).

(1) L'abbé Lebeuf a peut être connu ce document, car il dit (T. XI, p. 171) que ce fut Jean Léguisé, évêque de Troyes, délégué par Jacques du Chastellier, évêque de Paris, qui procéda à la consécration de l'église Saint-Spire de Corbeil, le 10 octobre 1437, à moins qu'il n'ait puisé ce renseignement dans la *Gallia Christiana* où il est indiqué dans le T. XII, au chapitre consacré à l'Évêque Jean Léguisé, si toutefois ce volume était publié du temps de l'abbé Lebeuf; mais à son défaut, il aurait eu les éditions précédentes.

NOTA. — Le fleuron ci-dessous représente la belle porte ogivale qui s'ouvre sur le cloître dans le milieu duquel est l'église Saint-Spire.



DOCUMENTS INÉDITS

Sur Jacques-Guillaume SIMONNEAU

MAIRE DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Assassiné par le peuple le 3 Mars 1792

En publiant ces documents inédits, nous n'avons d'autre but que de fournir aux historiens futurs des matériaux (qui peuvent disparaître par suite de circonstances indépendantes de la volonté de celui qui les possède) pour écrire l'histoire impartiale d'un événement mémorable dans les annales de la ville d'Étampes.

La fin tragique de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, eut en France un grand retentissement et fut considérée comme un deuil national. De toutes parts les municipalités et les sociétés patriotiques lui rendirent les honneurs funèbres par des services solennels dans les églises et par des discours prononcés dans les assemblées religieuses ou civiles, dont plusieurs ont été imprimés.

Les scènes qui ont précédé l'assassinat de notre compatriote ont fait l'objet de bien des récits, mais n'ont jamais été bien éclaircies, quoiqu'elles eussent été racontées par des témoins oculaires qui se contredisent, circonstance qui prouve que dans les relations des événements de cette nature, la passion est substituée très souvent à la vérité.

En effet, s'il faut en croire le procureur de la commune Sédillon, Baron-Delisle, neveu de Simonneau, Florat père et autres qui

accompagnaient le malheureux maire d'Étampes sur la place Saint-Gilles au moment où il fut assassiné, il aurait été abandonné par le détachement du 18^e dragons-Berry, commandé par le lieutenant Godard. Baron-Delisle prétend même que Simonneau ayant saisi la queue du cheval de cet officier, celui-ci, pour lui faire lâcher prise, lui aurait abattu le poignet d'un coup de sabre.

Ces contradictions dans les récits ont été relevées par un savant étampois, M. E. Dramard, dans un ouvrage intitulé : *Episode de la Révolution française dans le département de Seine-et-Oise. La disette de 1789 à 1792 jusqu'à la loi du maximum*, dans lequel on trouve l'histoire la plus impartiale et la plus complète de cet événement (1). L'auteur pense que la troupe n'a pas prêté dans la circonstance l'appui sur lequel le maire pouvait compter, et il se base pour émettre cette opinion sur un grand nombre de documents imprimés de l'époque, que nous considérons comme des plus suspects.

Pour prouver le peu de fondement des griefs articulés contre le détachement du 18^e dragons, nous reproduisons une lettre inédite du général Boissieu, qui est sans date et sans suscription, mais vraisemblablement adressée au président du Directoire de Seine-et-Oise, dans laquelle il l'informe de l'envoi d'une pièce constatant que les officiers municipaux et bon nombre de notables d'Étampes, certifient que le détachement avait fait tout ce qu'il pouvait pour sauver le maire. Voici la teneur de cet important document qui se trouve entre nos mains.

17^e Division.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une pièce signée des officiers municipaux et des notables de la ville d'Étampes au sujet de la mort du maire, justificative en faveur du détachement du 18^e régiment et de l'officier qui le commande. Dans les informations que j'ai prises sur les lieux, tous ceux que j'ai interrogé sont convenus que les gens n'atendoient que le moindre mouvement pour massacrer ce détachement que le maire avoit eu l'imprudence de mener au marché où il se trouvoit au milieu de voitures et investi par gens dans les maisons et toutes les rues très étroites et bar-

(1) Versailles, imp. d'Aubert, 1872, in-8°.

rées. Je reste convaincu que ce détachement a fait humainement tout ce qu'il lui étoit possible pour sauver le maire. »

Le *Mal de Camp* employé provisoirement à la 17^e Division.

BOISSIEU. (1)

Quelques jours après le meurtre de Simonneau, c'est-à-dire le 18 mars, sur le rapport de Jean Debry, député de l'Aisne, l'Assemblée nationale décréta qu'il serait élevé aux frais de la nation, sur la place du marché à Étampes, une pyramide triangulaire en l'honneur du maire d'Étampes et que ce décret serait adressé avec le rapport aux quatre-vingt-trois départements pour être envoyé et publié dans les districts et municipalités.

La dernière partie du décret fut seule exécutée et donna lieu dans un grand nombre de villes à des cérémonies faites en son honneur. Nous connaissons pour notre part les villes de Versailles, Dijon, Orléans, Tulle, Blois, Arpajon, Beaumont-sur-Oise, Nemours, Saint Lô, qui participèrent à ces cérémonies; mais il y en a bien d'autres que nous ignorons et qu'il serait utile de rechercher. En voici une preuve :

En compulsant les archives municipales de la ville de Douai, qui sont des plus importantes et à la tête desquelles se trouve un ancien élève de l'École des Chartes, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur le registre des procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution de cette ville, qui avait alors pour président le célèbre jurisconsulte Merlin de Douai, et en le

(1) Louis-Henri-Augustin de Boissieu naquit au château du Bois-Noir, paroisse de Desze, en Auvergne, le 13 juillet 1741. Il fut l'un des premiers gentilshommes admis par le Roi à l'École militaire, dès l'établissement de cette maison royale. Il fut compris, avec éloge, dans la première promotion de cette École, avec le grade d'enseigne au régiment de Champagne. Il fit avec valeur la guerre de Sept ans, et fut blessé à l'affaire de Fillighangen, en 1761. Nommé capitaine, puis major du régiment d'Austrasie, il s'embarqua en 1782 avec le bailli de Suffren, pour porter secours à nos possessions des Indes. Revenu en France en 1784, il reçut avec le grade de lieutenant-colonel, la croix de Saint-Louis. Enfin, il fut fait brigadier des armées le 20 mai 1785. Au mois de juin 1788, il se trouvait sous les ordres du maréchal de Vaux, en garnison à Grenoble, et, le 15, dans la fameuse journée des Tuiles, il fut blessé d'un coup de pierre. Le 22 septembre suivant il fut nommé maréchal de camp, et en même temps commandant du Pont-de-Beauvoisin. En 1791, il fut mis à la tête des gardes nationales de l'Oise, de la Marne et des Ardennes. Au 10 août 1792, il fut l'un des trois généraux qui commandaient aux Tuileries la 19^e division militaire. Compris dans la liste des émigrés du département de la Haute-Loire, il périt à Quiberon le 21 juillet 1795.

feuilletant, nous avons trouvé les motions suivantes faites au sujet du maire d'Étampes, qui méritent d'être rapportées.

Séance du 25 mars 1792.

Honneurs à la mémoire de Simonneau, maire d'Étampes.

« Sur la motion d'un membre, la Société a arrêté qu'il seroit fait jeudi prochain un service aux frais de la Société, pour célébrer l'action généreuse du vertueux maire d'Étampes ; qu'il seroit envoyé un extrait du procès-verbal à la municipalité de la ville d'Étampes, et à la veuve du maire Simonneau. Qu'en outre, une pyramide triangulaire seroit placée dans la salle de la Société, à côté de Mirabeau, sur laquelle sera inscrit : d'un côté les dernières paroles du maire, et sur les deux autres les expressions consacrées par l'Assemblée nationale, qui a voulu, par un décret, manifester la reconnaissance nationale envers le maire d'Étampes. »

Séance du 29 mars 1792.

Pyramide placée dans la salle de la Société, à la mémoire du maire d'Étampes. — Motions d'ordre à ce sujet.

« Un spectacle attendrissant occupoit la Société : c'étoit celui de l'image de la pyramide, et des inscriptions décrétées par le Corps législatif, pour honorer la mémoire du vertueux Simonneau, maire d'Étampes.

« Le vice-président en a fait l'éloge par un discours prononcé à la tribune, où il a été interrompu par des applaudissements réitérés.

« Merlin, ancien député à l'Assemblée Constituante, a lu le discours qu'il avoit prononcé le matin dans l'église Saint-Pierre, où tous les corps administratif, judiciaire, militaire, celui de l'Université et de la garde nationale, s'étoient rendus avec une grande partie des citoyens amis de l'ordre et de la loi, pour assister au service solennel pour le vertueux Simonneau.

« L'impression du discours a été arrêtée, ainsi que celle de ce procès-verbal.

« Le but de cette impression a été de constater plusieurs évènements qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

« 1^o L'empressement de la Société à honorer la mémoire du magistrat du peuple qui s'est sacrifié pour la loi ;

2^o « Le désir de pouvoir offrir à sa veuve un motif de consolation dans ce témoignage de l'estime publique, de la vénération et de la reconnaissance universelle ;

« 3^o L'appareil touchant qu'ont mis à ce service MM. les officiers municipaux, en se chargeant, comme corps constitué, des invitations :

« 4^o L'action du maire de Douai, qui d'après une délibération entre ses collègues et lui, s'est dépouillé de son écharpe et en a couvert la tombe du maire d'Étampes ;

« 5° L'expression la plus vive par laquelle tous les amis de la Constitution ont adhéré à la motion du procureur de la commune, de les convoquer le lendemain, pour que tous les habitants, à l'exemple des officiers municipaux et des corps constitués, jurent sur le livre de la Constitution, de ne jamais balancer, en cas de sédition et de révolte à la loi, à se placer entre les bourreaux et la victime, et à devenir autant de Simonneau, pour assurer à la loi son empire et sa force. »

Le 6 mai suivant, un grand nombre de citoyens adressèrent à l'Assemblée nationale une pétition par laquelle ils demandaient que les honneurs publics fussent rendus au maire d'Étampes, mort pour la loi. Un membre de l'assemblée convertit la pétition en motion, et le 12 du même mois, sur le rapport de Quatremère, elle rendit un décret instituant une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, au champ de la Fédération, pour honorer la mémoire du maire d'Étampes. Les principaux organisateurs de cette fête furent les architectes Molinos et Legrand et le citoyen Palloy.

Le patriote Palloy (c'est ainsi qu'il se faisait appeler), s'était fait connaître comme ayant pris part à la prise de la Bastille et aussi par le don fait aux quatre-vingt-trois départements d'une pierre provenant des cachots du château dont il s'était rendu adjudicataire pour en opérer la démolition. Homme remuant, ambitieux et exploiteur, il cherchait à profiter de tous les événements de la Révolution pour s'enrichir et se rendre populaire. Aussi s'empressa-t-il, aussitôt qu'il sut que l'Assemblée nationale avait décrété une fête nationale en l'honneur de Simonneau, de faire ses offres de service au président du Comité de l'instruction publique de l'Assemblée nationale. Celui-ci lui fit la réponse suivante que nous possédons :

Paris, 12 mai 1792, l'an 4 de la Liberté.

« Votre lettre, Monsieur, a été lue au Comité d'Instruction publique, au moment même où la discussion s'est ouverte sur la cérémonie funèbre que l'Assemblée nationale a décrétée, sur la demande de quelques citoyens, pour honorer la mémoire du maire d'Étampes.

« Le Comité, en rendant hommage à l'empressement que vous montrez, en toute occasion, pour concourir à propager l'horreur du despotisme et l'amour de la liberté, a cependant senti que, s'il appartient aux représentans de la nation d'imprimer à cette cérémonie un caractère auguste et vraiment national, en appelant, au cortège, les fonctionnaires publics du département, afin de rendre un hommage solennel à la loi dans la personne du fonctionnaire qui s'immola pour elle, c'est au pouvoir exécutif, aux ordonnateurs de la cérémonie à entrer dans les détails de l'exécution et à

accueillir toutes les demandes particulières qui, comme la vôtre, peuvent y ajouter un nouvel intérêt.

« Adressez-vous donc, Monsieur, au Ministre citoyen chargé de cet objet, M. Roland, et recevez les témoignages particuliers de l'estime de celui qui se plaît à mêler ici ses sentimens propres à ceux du Comité dont il est l'organe. »

Le Président du Comité d'Instruction publique.

G. ROMME (1)

La fête de la Loi ayant été fixée au 3 juin, le patriote Palloy fit tous ses efforts avec ses *Apôtres de la liberté* pour donner à cette solennité le plus grand éclat (2). Toutefois, il eut soin de ne pas compromettre ses intérêts, car au lieu de prendre l'initiative de l'enlèvement des matériaux provenant de la démolition de la Bastille, qu'il avait déposés sur les boulevards et qui nuisaient à la circulation ou menaçaient la sécurité publique, il fut forcé de les enlever ou de les consolider pour faire place au cortège partant du boulevard Saint-Antoine pour se rendre au champ de la Fédération, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante qui se trouve en notre possession.

Département
des
Travaux publics.

Municipalité de Paris.

Ce 31 may 1792, 4^e de la Liberté.

« Le Directoire du département, Monsieur, chargé de l'exécution de la loi relative à la fête décrétée en l'honneur du Maire d'Étampes, nous a marqué qu'elle doit avoir lieu dimanche prochain, que le cortège se rendra de la Bastille par les boulevards jusqu'à la porte St Honoré et de là au champ de la Fédération et qu'il étoit nécessaire de faire enlever tous les matériaux que les particuliers avoient fait déposer sur les boulevards. Nous sentons qu'il nous seroit impossible de faire exécuter l'enlèvement des entoisés de pierres dont vous avez fait l'acquisition, à cause du temps que cet enlèvement exigeroit et de la difficulté de trouver à proxi-

(1) Gilbert Romme, conventionnel montagnard, mathématicien, l'un des créateurs du calendrier républicain, naquit à Riom en 1750. Député à l'Assemblée législative, en 1791, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, il présida la Convention et fit divers rapports sur l'instruction publique. Ayant pris part à l'insurrection du 1^{er} prairial an III, il fut décrété d'arrestation et condamné à mort le 18 juin 1794, et se poignarda à l'instant où on lui lut son jugement.

(2) Palloy appelait ses *Apôtres de la liberté* les patriotes chargés de porter dans les départements les petits modèles de la Bastille et de présider à leur inauguration.

mité des emplacements convenables, mais il est une disposition à laquelle il est indispensable que vous vous livriez, c'est le rétablissement de ces entoisés qui s'éboulent et qui pourroient donner lieu à des accidens. Nous vous prions de vous occuper sur le champ de ce rétablissement. Nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre à notre invitation. Nous ne devons cependant pas vous dissimuler que la conservation de ces dépôts est d'un mauvais exemple, qu'il seroit important que vous débarrassiez la partie du boulevard St Antoine qui est occupée par vos matériaux.

Les administrateurs des Travaux publics

CHAMPION.

Lorsque le cortège se forma sur la place de la Bastille, son point de départ, Palloy, entouré de ses Apôtres, prononça un discours en l'honneur de Simonneau, qui a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé le 3 juin 1792, l'an IV de la liberté, par Palloy, le patriote, accompagné de ses Apôtres, lorsque le cortège de la fête célébrée en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 18 mars 1792, à la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, s'est présenté sur l'emplacement de la Bastille* (Paris, imp. J. Girouard, in-4° de 2 pages).

Quelques jours plus tard, Palloy envoya à la famille du maire d'Étampes une pierre provenant de la Bastille, sur laquelle il avait fait graver la lettre de Gensonné, président de l'Assemblée nationale, à l'adresse de la veuve de Jacques-Guillaume Simonneau. Ce précieux souvenir est conservé au musée de la ville (1).

Aujourd'hui que les statues de tant d'hommes inconnus encombrent nos places publiques, il est regrettable de constater que Simonneau n'a pas encore à Étampes le monument voté par l'Assemblée nationale, et cela par suite de l'indifférence des municipalités étampoises qui se sont succédé depuis cent ans. En 1873, la municipalité, à la tête de laquelle se trouvait un homme énergique et un vaillant patriote (2), songea à réparer cet oubli ; mais sa bonne volonté vint se heurter devant une opposition systématique qui l'empêcha de donner suite à son projet.

(1) Au sujet des pierres de la Bastille offertes à la ville d'Étampes, nous avons publié dans le *Réveil d'Étampes* du 16 octobre 1897, une lettre inédite du patriote Palloy, qui prouve qu'il donna à la ville deux pierres provenant de la Bastille, dont une seule a été conservée.

(2) M. Brunard, qui fut maire d'Étampes pendant plusieurs années.

Or, comme les conseillers municipaux actuels n'ont plus à redouter cette opposition, il leur appartient de prendre l'initiative de cette réparation tardive et de la mener à bonne fin. S'ils n'en font rien, leurs concitoyens pourront les traiter d'ingrats, eux qui sont pour la plupart les petits-fils de cette bourgeoisie qui doit tout à la Révolution et à laquelle appartenait Simonneau.

Dans le même ordre d'idées, il est également triste de voir que les médecins Jacques Houllier, Gérard François (1) et Pierre Baron, praticiens célèbres, ces deux derniers poètes en même temps, le statuaire Nicolas Le Gendre, le magistrat poète René Hémard, l'universitaire Michel Godeau, le polémiste religieux Antoine Guénée, qui eut le talent de se mesurer avec Voltaire et de le mordre jusqu'au sang, et le savant naturaliste Etienne Guettard, qui ont illustré la ville d'Étampes, soit par leurs écrits ou leurs talents, soit par leur dévouement à la chose publique, attendent que les édiles étampois veuillent bien inscrire leurs noms sur les plaques indicatrices de quelques-unes des rues ou places qui ont été baptisées autrefois par des appellations bizarres que rien ne justifie plus aujourd'hui. Nous voulons espérer que nos plaintes seront entendues et que la nouvelle municipalité aura à cœur de remplir le devoir qui lui incombe.

Paul PINSON.

(1) Le nom patronymique de ce médecin étampois est François et non Gérard, comme le dit à tort M. le Dr Achille Chéreau, dans son livre le *Parnasse médical français*.



RELATION
DE LA
RÉCEPTION FAITE A LOUIS XIV
A SON PASSAGE A ÉTAMPES
(Septembre 1668)

Nous avons toujours eu à cœur de recueillir avec la plus profonde sollicitude tous les documents imprimés ou manuscrits qui peuvent être de quelque intérêt pour la ville d'Etampes. En collectionnant ces épaves du passé, dont quelques-unes sont uniques, nous n'avons d'autre but que d'ajouter quelques pages de plus à l'histoire de la ville qui nous a vu naître; ces documents, sans être de la première importance, n'étant pas moins dignes de figurer dans les annales de la cité.

De tout temps, en France, l'entrée du souverain dans une ville a été considérée comme un événement de la plus haute portée, que les chroniqueurs locaux ont eu soin de ne point oublier. En effet, ces fêtes ont pour l'homme sérieux une certaine importance qui échappe communément aux yeux du vulgaire; car, dans bien des cas, le voyage du prince a pour objet de se rendre compte par lui-même des besoins et de l'esprit d'une population qu'il croyait lui être hostile et qu'il jugeait sous un faux jour. Ce voyage, quand même il ne serait qu'une promenade d'agrément, procure toujours, dans les localités où il s'effectue, des bienfaits inattendus qui laissent dans les cœurs des souvenirs ineffaçables.

On comprend donc l'utilité de recueillir avec le plus grand soin tout ce qui s'est dit ou fait en pareille circonstance. Les récits de ces fêtes procurent en outre aux générations futures de précieux

enseignements qui les aident à connaître et à apprécier les faits et gestes de leurs ancêtres. Malheureusement, et par suite de l'incurie des municipalités des temps passés, dans bien des localités il n'existe aucune trace de la relation officielle de ces événements. Dans d'autres, où ce travail a été fait, le vandalisme révolutionnaire l'a anéanti, en dispersant à tous les vents les archives des hôtels-de-ville, dont les registres servirent maintes fois à confectionner des cartouches.

Nous pensons que, si les archives de la ville d'Étampes sont muettes à l'égard du passage de Louis XIV dans notre ville, en 1668, la cause peut en être attribuée, non pas à la négligence de la municipalité, mais plutôt au bouleversement politique de 1793. Quoi qu'il en soit, les documents authentiques que nous possédons nous permettent de combler la lacune existante.

L'année 1668 fut une des plus brillantes du règne de Louis XIV. Après avoir conquis, en 1667, toutes les places fortes de la Flandre, il s'empara, en trois semaines et en plein hiver, de la Franche-Comté, qu'il dut rendre quelques mois après, en exécution du traité conclu à Aix-la-Chapelle. Forcé alors de rester quelque temps dans l'inaction d'une paix qui lui procurait quelques loisirs, ce monarque, qui, tout en aimant la guerre, ne dédaignait ni le faste ni les plaisirs, voulut faire voir aux populations de son royaume qu'il savait joindre à la gloire des armes la magnificence d'une cour qui n'avait pas d'égale en Europe.

C'était un spectacle vraiment curieux de voir alors la fine fleur de la noblesse, si arrogante et si fière, et avec laquelle la royauté comptait autrefois, mais que la hache de Richelieu avait rendue depuis si humble et si soumise, graviter autour de ce roi orgueilleux qui avait pris pour emblème le soleil, avec cette devise prétentieuse : *Nec pluribus impar*. Il n'y avait point de bassesse qu'elle ne fit pour lui plaire, et le plus petit sourire qui tombait des lèvres du maître était accueilli comme une insigne faveur par tous ces courtisans sans dignité.

Au commencement de l'automne 1668, et sans doute pour complaire à la douce et touchante duchesse de La Vallière, sa maîtresse, qui était alors en grande faveur, Louis XIV résolut d'aller se promener à Chambord, afin de faire respirer l'air natal à celle qui devait, quelques années plus tard, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde, se renfermer au fond d'un cloître de Car-

mélites, pour y pleurer ses fautes et les infidélités de son royal amant.

Le 21 septembre, le roi et la reine arrivèrent à Etampes ; quelques jours auparavant, une foule d'équipages et un grand nombre de troupes de toutes armes les avaient précédés, et, depuis le fameux siège de 1652, notre ville n'avait point vu un tel déploiement de forces, qui ressemblait plutôt à une marche d'armée entrant en campagne qu'à l'escorte d'un roi en voyage.

Les officiers municipaux, en apprenant le départ du roi pour Chambord, lui dépêchèrent à Chastres (1) un émissaire, pour connaître comment il voulait être reçu. Mais, quoiqu'il lui fût répondu qu'il n'y aurait, pendant tout le voyage, ni harangue ni présents à faire, ils ne purent souscrire à une aussi sèche résolution.

Les habitants prirent donc les armes le matin et se rendirent hors la ville, où ils rencontrèrent le maître des cérémonies qui leur donna l'ordre de se retirer. Le maire et les échevins qui suivaient par derrière reçurent également de cet officier la même injonction, mais ils passèrent outre et continuèrent leur chemin jusqu'à la tête du faubourg, en face le couvent des Capucins, où ils demeurèrent exposés au soleil et à la poussière une partie de la journée.

A cinq heures parut le carrosse du roi, précédé de plusieurs autres et de celui du capitaine des gardes. Le roi, en voyant les officiers de ville réunis et prêts à le recevoir, fit arrêter ses chevaux. Alors, le maire René Hémard (2), à la tête des échevins prononça à genoux la harangue suivante :

« Sire,

« Nous venons moins apporter aux pieds de Vostre Majesté les clefs de cette pauvre ville, que le zèle et les respects sincères du reste de ses habitans. Les premières luy sont deües comme au

(1) Chastres, aujourd'hui Arpajon (depuis 1721), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil.

(2) René Hémard, sieur de Danjouan, Lieutenant particulier au bailliage d'Étampes, Conseiller du Roi, naquit à Etampes en 1622 ; élu maire de cette ville en 1667, il résigna ses fonctions en 1670. Il mourut le 25 janvier 1691. Il a publié en 1653 un recueil d'épigrammes assez lestes, portant ce titre : *Les restes de la guerre d'Étampes*, faisant ainsi allusion à ses papiers qui avaient été brûlés pendant le siège de 1652. Cet ouvrage, devenu très rare, a été réimprimé de nos jours.

monarque de la France, et les seconds comme à celui qui mérite l'estime de toute la terre; l'un par cette puissance commune que les souverains ont sur les corps, et l'autre par ce doux empire particulier, qu'ils doivent avoir, et qu'ils n'ont pas souvent comme elle, sur les cœurs.

Oui Grand Prince, quand la nature
Par erreur ne t'eust pas fait Roy,
Le Peuple françois en murmure
Se seroit rangé sous ta loy.

« Mais permettez vous, Sire, à des chétifs provinciaux, aveuglés de ce soudain bonheur, de bégayer un peu sur le sujet le plus illustre du monde? Des nains ozeront-ils pour un moment s'ériger en géans? Non, Sire, encore un coup nous n'apportons icy de bonne foy que des cœurs muets, mais ardents et fidèles; les plus belles paroles qui s'offrent, n'arrivent pas à la moitié de leur imagination, et ne trouvent rien dans le destin et la vie des Alexandres et des Césars, qui ne cède à la gloire des vôtres, soit au dedans, soit au dehors, soit en la céleste bénédiction d'une nombreuse famille royale qui leur a manqué, et fait toujours le plus seur bonheur de l'Estat, soit en la grandeur martiale de vos faits héroïques, relevés par la conjoncture des temps, infiniment au-dessus de ceux de ces anciens braves. Dans leurs siècles maladroits et presque sans défense, le gain d'un royaume ne coustoit pour l'ordinaire que celui d'une bataille, au lieu qu'en celui-cy, l'esprit et le courage liés ensemble, résistans pied à pied, ne laissent plus guère monter sur les remparts ruinés d'une bicoque, qu'à travers les ponts encore demy vivans d'un millier de corps morts. Et néanmoins où en sont à présent ces vieilles testes ruzées de Madrid, et ces pezans bras d'Allemagne, devant mon Roy? Où en est toute l'Europe? En cervelle, en admiration et en crainte; et ne sçait-on pas de bonne part, que ces importantes impressions ont donné à Raab, et donnent ailleurs jusques dans le turban mesme? Grand Prince nous n'avions pas peut estre dessein d'aller si avant, mais comment ne pas essayer à suivre Vostre Majesté, quoy que de loing, et comment finir une gloire infinie, si ce n'est en disant sans fin, après les protestations ordinaires et extraordinaires d'une fidélité inviolable, de bouche et de cœur, Vive le Roy ! »

Ce discours, presque inintelligible pour nous, reçut cependant les applaudissemens de la foule, et le cri de vive le roi fut répété

par toute la population accourue, qui se trouvait groupée en manière d'amphithéâtre sur le penchant de la petite colline faisant face à la route. Aussitôt après, le maire se leva, prit les clefs dorées de la Ville, qui étaient déposées dans une corbeille de gaze d'argent, et les présenta au roi, lequel, avec un visage satisfait, répondit obligeamment : *Gardez-les, je vous les rends, elles sont en bonnes mains.*

Pendant que le maire prononçait sa harangue, les pères Capucins de leur côté offrirent et firent recevoir à la reine, qui se trouvait dans le carrosse à gauche, ainsi qu'aux dames de sa suite, des fruits de leur jardin, lesquels furent trouvés si savoureux que, plus tard, ils attirèrent au couvent une foule de visiteurs dont ces bons pères se seraient bien passés.

Les officiers du bailliage, ayant à leur tête le lieutenant-général de Bry, attendaient le roi entre la porte de la Couronne et la porte Saint-Jacques, qui était décorée des armes de France et de celles de la ville et sous laquelle on avait étendu un très grand tapis (1). Ce magistrat harangua également Leurs Majestés, qui entrèrent ensuite en ville au son des cloches de toutes les églises et se rendirent à l'hôtel des Trois-Rois où elles couchèrent.

Cet accueil bienveillant ayant fait renaître la confiance dans les cœurs des officiers municipaux qui savaient que le roi était fortement prévenu contre les habitants, qu'il croyait avoir pris les armes contre lui en 1652, le maire se proposa alors de faire des présents et de parler à la reine à part, afin d'apitoyer cette princesse sur le sort de sa malheureuse cité. A cet effet, il chargea deux échevins de sonder le terrain; mais le maître des cérémonies, auquel le roi avait fait des reproches sur l'inobservation de ses ordres, se montra si irrité contre eux qu'il fallut en demeurer là.

Le maréchal de Turenne, sans doute par esprit de politique ou

(1) A cette époque, la grande route aboutissait par le faubourg Evezard à la porte de la Couronne. Il existait le long des fossés un chemin qui reliait cette dernière porte à celle Saint-Jacques; la route actuelle était un chemin étroit. En 1775, le peu d'élevation de la voûte de la porte de la Couronne ayant occasionné de graves accidents, la porte fut démolie et la route prolongée jusqu'à l'endroit appelé aujourd'hui la Poinne. L'entrée principale de la ville était par la porte de la Couronne, la route traversant la ville suivait les rues Evezard, de la Juiverie, Saint-Antoine, Basse-de-la-Foulerie, des Cordeliers, et sortait de la ville par la rue d'Enfer et la porte Saint-Gilles, vers la ruelle du Mouton, près de laquelle on voit encore aujourd'hui le chemin de ronde longeant les anciens remparts.

de divertissement, monta à cheval aussitôt qu'il fut descendu de carrosse et alla revoir les restes des demi-lunes, les brèches et les autres fracas du siège auquel il avait pris une si grande part. Cette curiosité intempestive, qui semblait rouvrir des plaies encore mal fermées, ne plut guère aux habitants, qui en manifestèrent hautement leur mécontentement.

Le lendemain, le roi se remit en route, après avoir entendu la messe au couvent des pères Cordeliers, et tous les officiers qui avaient assisté la veille à la réception se trouvèrent en dehors de la porte Saint-Martin, qui était décorée comme celle de Saint-Jacques, pour le saluer en passant.

Le 19 octobre suivant, le roi coucha encore à Étampes en revenant de Chambord. Le corps de Ville alla à sa rencontre jusqu'aux dernières maisons du faubourg. Le Maire lui présenta de nouveau les clefs de la Ville, mais il ne fit point arrêter son carrosse et donna simplement l'ordre à son cocher d'aller au pas. En prenant congé d'eux, il leur dit en riant, et faisant signe de la main : *Elles sont bien, je vous l'ai déjà dit.*

Le lendemain, entre dix et onze heures, le roi, la reine et toute la cour allèrent entendre la messe à l'Église Notre-Dame. En leur honneur, la châsse fut descendue et placée vers l'Évangile, disposition qui causa un très grand trouble aux aumôniers pour le placement du prie-dieu du roi, qu'on avait relevé par un plus grand tabouret que celui de la reine. Enfin, après l'avoir changé cinq ou six fois de place, le premier fut laissé près de l'autel, du côté droit en entrant, vers l'Épître, et l'autre vis-à-vis, du côté de l'Évangile.

Un peu avant l'issue de la messe, le corps de ville quitta l'église pour se rendre hors de la porte Saint-Jacques, où, quelques instants après, le roi passa et témoigna au maire et aux échevins par un baissement de tête qu'il agréait leurs respects (1).

Paul PINSON.

(1) Au cours de son règne, Louis XIV passa encore plusieurs fois à Étampes, pour se rendre au château de Chambord. Ce qui le prouve, c'est que, le 6 octobre 1669, Molière joua devant lui, à cette résidence royale, *Monsieur de Pourceaugnac*, et, le 14 octobre 1670, il y donna également pour la première fois sa comédie du *Bourgeois Gentilhomme*. Mais nous ne sachons pas que, dans ces différents voyages, le roi ait été reçu par les habitants de notre ville.

L'ABBAYE DE GERCY EN 1793 ⁽¹⁾

L'Abbaye de Gercy fut fondée vers 1260 par Jeanne, comtesse de Toulouse, épouse d'Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi Saint Louis.

C'est avant de partir pour la Terre sainte, où elle voulut accompagner son mari appelé par la croisade, qu'elle fit cette fondation pieuse dans le voisinage de sa résidence de Vaux-la-Comtesse, où elle venait souvent, et qui a pris plus tard le nom de Vaux-la-Reine, après l'acquisition qui en fut faite par Isabeau de Bavière, la triste épouse de Charles VI (2).

Au retour de cette croisade dont tant de preux ne revinrent pas, la Comtesse Jeanne tomba malade, en Toscane disent les uns, en Provence, selon d'autres. « En ces lieux destournez et esloignez de secours, ils ne trouvèrent (3) aucun soulagement à leurs infirmités. La Comtesse fit son testament où elle eut souvenance et mémoire de ses religieuses de Jarcy, et esleut sa sépulture en leur église. Et afin que cette sienne ordonnance fust mieux exécutée, elle légua sa terre et seigneurie de Vaulx à Geofroy du Plessis, son secrétaire, à la charge d'avoir soin de faire porter son corps au lieu où elle avoit esleu sa sépulture, et l'y faire ensevelir ainsi qu'il appartenoit à sa qualité; ce que Geofroy accomplit fidèlement, comme l'on peut voir par un tombeau de marbre blanc de

(1) Ce nom s'écrit aujourd'hui *Jarcy*. C'est un écart de la commune de Varennes, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil.

(2) Vaux-la-Reine, écart de la commune de Combs-la-Ville, canton de Briecombe-Robert (Seine-et-Marne). Voir: Notes complémentaires, page 89.

(3) Le Comte et la Comtesse étaient tous deux tombés malades.

« la Comtesse, qui est placé au milieu du chœur de l'église de Jarcy avec cet éloge :

« *Cy gist le corps de haute et puissante dame Jeanne Comtesse de Thoulouze et de Poitiers, épouse de Haut et Puissant Prince Monseigneur Alphonce frère du Roy Saint Louis, Fondateurs de Céans* » (1).

Les religieuses de Gercy suivaient la règle de Saint Victor, ordre de Saint Augustin; celle de Saint Benoît y fut substituée au XVI^e siècle. L'Abbaye devint très prospère, grâce aux nombreux dons et legs reçus depuis sa fondation, ainsi que l'apprend une chartre de Philippe-le-Bel, datée de 1296 (2).

L'église possédait de nombreuses reliques qui attiraient un grand concours de pèlerins, et ce concours devint si important par la suite que l'Abbesse obtint du roi Louis XII des lettres-patentes (3), datées de Blois au mois d'octobre 1510, qui permettaient l'établissement d'une foire en ce lieu le jour et le lendemain de la fête de Saint Barthélemy (4). Ce n'était que l'extension d'un droit déjà accordé par saint Louis. Cette foire existait encore au temps de l'abbé Lebeuf et il est probable qu'elle se continua jusqu'à la Révolution, qui dispersa les religieuses et détruisit l'abbaye.

L'église renfermait beaucoup d'objets précieux, de riches châsses pour les reliques, des tableaux de grands maîtres pour orner les autels, de nombreux tombeaux et pierres tumulaires. Tout a disparu; les sépultures ont été violées pour en extraire le plomb et les pierres tombales sont venues échouer dans le moulin voisin, où elles sont usées par les pieds des paysans et des charretiers, fort peu soucieux de la sœur de saint Louis et des premières abbesses du couvent. Un ancien notaire de Brunoy, localité voisine de Jarcy, qui a encore connu les restes de ces monuments, nous apprend que la pierre qui recouvrait la sépulture de la Comtesse de Toulouse, fondatrice de l'Abbaye, était placée à l'entrée de la

(1) De la Barre. *Les Antiquités de la Ville, Comté et Châtellenie de Corbeil*. Paris, 1647, page 176.

(2) *Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf. T. XIII, p. 274.

(3) *Ibid.* T. XIII, p. 277.

(4) La plus insigne des reliques de l'église de cette Abbaye était un bras de l'Apôtre saint Barthélemy, qui lui avait été donné par sa fondatrice, la Comtesse de Toulouse. V. de la Barre, p. 175.

chambre à farine; celles des deux premières abbesses, Oda et Ameline, contre le mur de refend, sous les bluteries; d'autres étaient dans la salle des meules (1).

Le Baron de Guilhermy en a encore connu des vestiges qui n'existent plus aujourd'hui. « L'église, dit-il, remarquable par son « étendue et le style de son architecture, a été détruite. Les bâti-
« ments claustraux ont eu le même sort. La maison abbatiale, de
« construction moderne (2), forme une élégante habitation. L'an-
« cien enclos en est devenu le parc. Les pierres sépulcrales étaient
« nombreuses à Gercy. Nous en publions quelques-unes qui ser-
« vaient, il n'y a pas longtemps, de dallage dans un magasin de
« farine. On en avait employé d'autres au revêtement d'un canal
« qui conduit une prise d'eau à la roue d'un moulin; il fallait guet-
« ter un moment favorable pour les atteindre, afin de leur donner
« un jour place dans notre supplément. Le Comité des monuments
« historiques s'est préoccupé plus d'une fois du triste sort de ces
« monuments » (3).

Nous avons dit que l'église de l'Abbaye de Gercy était riche en objets d'art; en outre du beau mausolée en marbre blanc de la Comtesse de Toulouse, qui se trouvait au milieu du chœur, il y avait beaucoup de tableaux anciens, des inscriptions sur marbre, celle, entre autres, qui rappelait que le cœur de Mgr de Péréfixe de Beaumont, Archevêque de Paris (4), avait été rapporté dans cette église par les soins de Madame Françoise de Péréfixe de Beaumont, sa sœur, qui était alors abbesse de Gercy. L'ancien notaire de Brunoy, dont il a été question ci-dessus, possédait une Vierge de Léonard de Vinci (c'est lui-même qui nous l'apprend), qui, dit-il, ornait l'oratoire de Madame de Braque, la dernière abbesse de Gercy.

(1) *Brunoy et ses environs*, par Jeannest-Saint-Hilaire, maire de Brunoy. Paris, 1849, page 188.

C'est ce même personnage qui, en qualité de notaire, a certifié le plan de l'Abbaye de Jarcy que nous reproduisons plus loin.

(2) Madame de Braque, la dernière abbesse de Gercy, avait fait construire ce logis abbatial. La première pierre en fut posée le 21 septembre 1780 par le Comte de Provence, seigneur de Brunoy, qui fut plus tard Louis XVIII.

(3) *Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle*, par le Baron de Guilhermy. Paris, 1873 et suiv. T. IV, p. 293 et suiv. On y trouve, reproduites par la gravure cinq des plus belles pierres tombales de Gercy.

(4) Mgr de Beaumont, quatrième archevêque de Paris, occupa ce siège de 1662 à 1671.

La révolution a passé là et il n'en reste plus que le souvenir, qui nous a été heureusement conservé par des auteurs autorisés tels que de la Barre, du Breul, l'abbé Lebeuf et d'autres encore qui ont consacré des pages intéressantes à l'histoire de l'Abbaye de Gercy. C'est d'après eux que nous avons rédigé ces notes sommaires, pour servir de préface à un document non encore publié et qui fait partie des archives du département de Seine-et-Oise. C'est le procès-verbal de prisée et estimation, en 1793, comme bien national, de l'abbaye de Jarcy. Ce document est en quelque sorte l'acte mortuaire de cet établissement religieux qui avait subsisté pendant plus de six siècles et qui, avec l'Abbaye d'Yerres, son opulente voisine, avait tenu une place si importante dans notre région, où toutes deux avaient brillé pendant de longs siècles d'un éclat que rien n'a encore pu remplacer (1).

A. D.



PROCÈS-VERBAL DE PRISÉE ET ESTIMATION DU BIEN
NATIONAL DE L'ABBAYE DE JARCY

(23 Janvier 1793)

1^{er} RAPPORT

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le vingt-trois janvier et jours suivants, l'an deuxième de la République Française.

Nous Philibert Sever Déforge, géomètre-expert nommé par les Citoyens administrateurs du Directoire du District de Corbeil-sur-Seine, par délibération du trente juillet dernier à l'effet de priser et estimer les Biens nationaux situés en l'étendue dudit district.

Nous nous sommes transportés en la paroisse de Varennes-en-Brie à l'effet de priser et estimer la maison abbatiale et conven-

(1) Un membre de notre Société a eu l'heureuse pensée de photographier ce document relatif à l'Abbaye de Jarcy, avec le petit plan très rudimentaire qui l'accompagne, et de nous en envoyer les épreuves. La copie que nous donnons de l'un et de l'autre est donc absolument fidèle; c'est pourquoi nous sommes heureux de remercier ici cet aimable confrère qui ne nous a pas autorisé à le nommer.

tuelle de Jarcy, et en fournir un plan géométrique qui sera annexé au présent dont le détail suit :

Cette maison est située à environ sept lieues de Paris, deux lieues de Corbeil et à une lieue de Brie-Comte-Robert, et à très peu de distance de la forêt de Rougeau (1), ayant vue sur la dite forêt qui est séparée de laditte maison par la rivière d'Hyères.

Le local présente le plus beau paysage en été, relativement aux coteaux qui environnent la dite maison et qui sont d'excelente culture.

Elle consiste :

1° Dans un grand corps de bâtiments nouvellement bâti, ayant deux ailes, l'une à chacune de ses extrémités ; le tout s'entretenant et ayant issue de l'un à l'autre par un corridor au milieu, tant dudit grand bâtiment que des deux ailes, lesquelles ailes font saillies sur la cour d'entrée ; lequel grand bâtiment a deux cents pieds de long, sur trente-six de large, ce qui fait deux cents toises de superficie, cy. 200 toises

La saillie de chacune desdites ailes est de quarante-cinq pieds de long sur trente-six pieds de large, ce qui produit pour les dites ailes quatre-vingt-dix toises de superficie, cy 90 toises

Le rez de chaussée est composé d'un superbe réfectoire et cuisine des Religieuses ; attenant, cuisine de l'abbesse ; en face chambre d'hoste ; à côté, salle de communauté ; deux infirmeries, chaufoirs, buanderie, et six chambres d'hôtes, garde-robres et cabinets, avec le parloir.

2° Sous les dits bâtiments : cave et bûcher voûté en pierre ayant sortie sur le jardin.

Le premier étage est composé de trente-deux chambres à feu avec cabinets, et du parloir de l'abesse.

Grenier sur tous les dits bâtiments le tout couvert en thuilles, le tout en assez bon état.

Au bout des dits bâtiments, se trouve l'Église composée d'un avant-chœur, ensuite le chœur des Dames,

(1) Le rédacteur a commis ici une erreur ; c'est de la forêt de Sénart qu'il a voulu parler.

la croisée de laditte Église, avec le sanctuaire. Laditte Église de cent soixante pieds de long sur soixante-six pieds de large, non compris la croisée de laditte Église, et contient en superficie, y compris le cul de lampe (1), la quantité de deux cent vingt-trois toises, cy . . . 223 toises

A l'Orient de la ditte Église et au pourtour du Cul-de-lampe, est le Cimetière qui contient en superficie cent onze toises, cy. 111 toises

Au bout du cimetière, à l'orient de la ditte Église, se trouve le jardin, communément nommé le jardin de l'abbesse, planté en arbres fruitiers, contenant en superficie trois cent quatre-vingt toises, cy 380 toises

Au bout du jardin se trouve le passage venant du chemin de Jarcy, pour entrer dans la cour en face de la ditte maison conventuelle, laquelle cour et passage contient cinq cent quatre-vingt toises, cy 580 toises

La basse-cour, composée de différents bâtiments, dont l'un seroit de pressoir, le surplus servant de vacherie, laiterie, écurie, toit à porc, poulailler au-dessus, contenant en totalité deux cents soixante-quinze toises, cy 275 toises

Au bout de la ditte basse-cour, est un passage allant à l'ancienne buanderie, et à une partie de terrain planté en arbres fruitiers. Le tout contenant mille cent cinquante toises, cy 1150 toises

Plus et enfin le grand jardin, planté d'arbres fruitiers, une avenue de charmille et une pièce d'eau, contenant en totalité cinq mille cinq cent cinquante-huit toises, cy 5558 toises

Ce qui fait un total de huit mille cinq cent soixante-sept toises de superficie qui valent neuf arpents, cinquante-deux perches, quatorze pieds, à la mesure de dix-huit pieds pour perches, et cent perches pour arpent, cy 9 arpts. 52 perches 14 pds

Tous les dits objets, après avoir été vus et visités par nous expert susdit et soussigné, nous les avons estimés

(1) L'abside, ou cul de four.

à valoir la somme de cinquante-neuf mille cinquante livres, cy. 59.050 livres

Item, deux arpents de préz situés près et sous les lieux cy-dessus, en descendant du côté de Boussy, tenant d'un côté au S^r Prévost, d'autre côté au S^r Pringe, d'un bout sur le sieur Prévost, et d'autre bout sur la rivière d'Yerres, que nous avons estimés valoir la somme de deux mille livres, cy 2.000 livres

Total de l'estimation :

Soixante et un mille cinquante livres, cy. 61.050 livres

Dont et de ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal, auquel j'ai vacqué tant pour la dite estimation que pour le plan annexé au présent, lesdits jour vingt trois janvier, jusques et compris le trente desdits mois et an sans interruption.

Fait à Corbeil, ce trente janvier aud. an, et a signé: Déforge.

AFFIRMATION DEVANT LE JUGE DU TRIBUNAL

Le Rapport cy-dessus et des autres parts a été affirmé sincère et véritable en tout son contenu par le C. Déforge expert y dénommé, et qualifié devant nous, Jean-Michel-Thomas Dancourt, homme de loy, juge du tribunal du District de Corbeil, ce vingt-trois mars aud. an; et a signé avec nous: ainsy signé: J. M. T. Dancourt et Déforge.

2^e RAPPORT

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le deuxième de la République Française, le vingt-un juillet,

A la requête du citoyen procureur susdit du district de Corbeil-sur-Seine,

Nous Philibert Sever Déforges, géomètre-expert du district dud. Corbeil, nous sommes transportés dans la paroisse de Varennes et de là à l'Abbaye de Jarcy, avec les citoyens Charles-Louis Gauthier, maire, Jacques Gravaux, François Mangeon, officiers municipaux, et Etienne Gaspard Lagneau, procureur de la commune dudit lieu de Varennes, tous y demeurant.

Pour, en exécution de la loy du premier et quatre avril dernier, diviser par lots, s'il est possible, et d'après l'avis desdits Maire et officiers municipaux, la masse et enclos de la dite abbaye.

Le tout vû et examiné, et après avoir demandé l'avis desdits Maire et officiers municipaux, lesquels, d'une voix unanime, ainsy que moi expert, avons reconnu que lesdits bâtiments et clôture ne peuvent être divisés sans un dommage considérable pour la Nation; c'est pourquoi, nous expert susdit et soussigné, avons clos et arrêté le présent procès-verbal, à Jarcy lesdits jour et an, et ont lesdits maire, officiers municipaux et procureur de la commune, signé avec nous.

Ainsy signé: Gauthier maire, Gravot, officier municipal, F. Mangeon, off^r, Lagneau, procureur de la commune et Déforge.

AFFIRMATION DEVANT L'UN DES JUGES DU TRIBUNAL

Le Rapport cy-dessus et de l'autre part a été affirmé sincère et véritable en tout son contenu par le S. Déforge expert y dénommé et qualifié, devant nous Jean-Michel-Thomas Dancourt, homme de loy, juge du tribunal du district de Corbeil, ce vingt-deux juillet audit an, et a signé.

Ainsy signé: Déforge, J. M. T. Dancourt.

« Délivré pour seconde expédition conforme aux minuttes
« déposées aux archives du ci-devant district de Corbeil, départe-
« ment de Seine-et-Oise, par moi ex-secrétaire dudit ci-devant
« district, secrétaire actuel de l'administration municipale dudit
« Corbeil, chargé de la garde des dites archives, au citoyen
« Bouillat, lui ce requérant, comand du citoyen Damoiseau,
« adjudicataire des Domaines nationaux dont il s'agit (1).

« A Corbeil, le quatorze vendémiaire l'an sept de la République
« française une et indivisible.

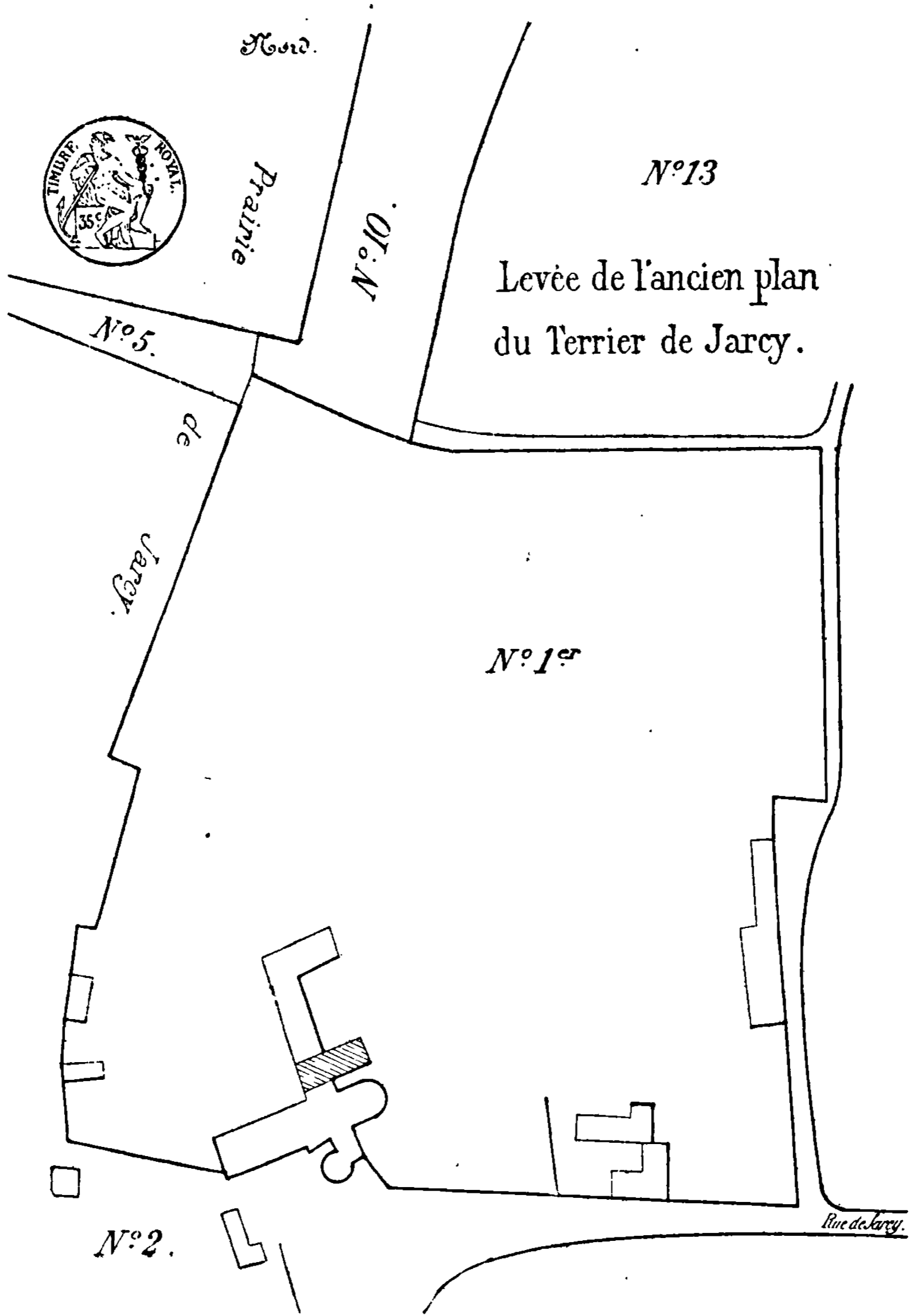
Signé: RANDOUIN, S^{re}.

Vu pour légalisation à l'administration municipale du canton, à Corbeil, ce quatorze vendémiaire l'an sept de la République française.

Signé: RABASSE, BERNADAS, procureur.

TIMBRE HUMIDE: Administration
municipale. — Canton de
Corbeil.

(1) Voir à la fin, aux notes complémentaires, des détails sur la vente de l'Abbaye de Jarcy, avec les prix d'adjudication.



Certifié conforme au plan terrier de l'abbaye de Jarcy relevant du Marquisat de Brunoy, formant annexe aux déclarations à terrier des années mil sept cent quatre-vingt et mil sept cent quatre-vingt-et-un, par moi Alexandre Jeannest St. Hilaire, notaire à Brunoy, soussigné dépositaire dudit plan, comme successeur médiateur de M. Favereau, ancien notaire audit lieu, qui a reçu les dites déclarations.

A Brunoy, ce trois novembre mil huit cent trente-huit.

Signé: JEANNEST-ST. HILAIRE.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Après la mise en pages de cette notice, un confrère bienveillant nous a fait parvenir des notes intéressantes que nous insérons ici, faute d'avoir pu les mettre à la place qui leur convenait. Que notre aimable et très zélé correspondant reçoive ici tous nos remerciements.

Abbaye de Jarcy.

L'abbaye de Gercy-en-Brie fut fondée par Alphonse, comte de Poitiers, frère de S. Louis, et la comtesse Jeanne sa femme pour 40 religieuses de l'ordre de S. Augustin et de l'observance de l'abbaye de St-Victor de Paris. Les lettres d'Alphonse sont du mois d'août de l'an 1269. Cette fondation fut confirmée par le roi Philippe III, neveu du fondateur, au mois de février de l'an 1271. L'abbaye d'Issy a été réunie à l'abbaye de Gercy en 1751. On voit encore le tombeau de la comtesse, où elle est représentée en bosse, enveloppée d'un grand manteau avec guimpe, la tête couverte d'un voile et, par dessus, une couronne qui ressemble beaucoup à celle des reines de France (*Histoire de France* par Vély, tome 6, p. 280).

Vaux-la-Comtesse.

Vaux-la-Comtesse, puis Vaux-la-Reine. Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, acheta la terre de Vaux de Simon de la Porte et de Ainsée, sa femme, par lettres, scellées de l'Officialité de Paris, du mois de janvier 1261, le mercredi après la Conversion de S. Paul. Le Comte de Poitiers en a joui jusqu'à sa mort et, après lui, Philippe III le Hardy et son fils Charles de Valois. Ce dernier en donna la jouissance, sa vie durant, à Geoffroy du Plessis, par ses lettres du 26^e jour de may 1297 (1). Dès 1374, Vaux était appelé Vaux-la-Reine, à cause de la Reine Jeanne d'Évreux, morte à Brie-Comte-Robert, le 4 mars 1370. Louis

(1) Archives de Seine-et-Marne, série E, n° 1844. Vente par Jehan Andry à Claude de Raboudanges, 28 mai 1497.

d'Orléans, 2^e fils de Charles V, l'eut avec Brie dans son apanage et l'échangea en 1390 avec Isabeau de Bavière contre son hôtel de St Marcel-lez-Paris, que lui avait donné, le 1^{er} janvier 1387, le comte de Poitou, duc de Berry et d'Auvergne.

Aujourd'hui l'ancien domaine de Vaux-la-Reine est démembré ; il n'en reste plus que le nom qui désigne un écart de la commune voisine de Combs-la-Ville. Dans ces derniers temps, un paysan faisant des fouilles dans son jardin, y a découvert de curieuses statues en marbre blanc qui avaient fait partie d'une riche fontaine des premiers temps de la Renaissance.

Reliques de St Barthélemy.

Dans l'église St-Barthélemy de Paris, qui était paroisse du palais de justice, le coffre de l'autel était de brèche violette et avait la forme d'un tombeau antique, dont la cavité renfermait une châsse où étaient les reliques de S. Barthélemy. On les découvrait à travers les chiffres du Saint, qui étaient entourés d'un cartel de bronze doré orné de fleurs et de palmettes.

Ces reliques étaient apparemment ce qui fut détaché d'un bras de ce saint lorsqu'il fut rendu aux religieuses de l'abbaye de Gercy-en-Brie, qui l'avaient mis en dépôt dans cette église durant les guerres de religion, sous Charles IX (*Dictionnaire de la ville de Paris*, par Hurtaut et Magny. Paris, 1779, tome I, p. 589).

Vente de l'Abbaye de Jarcy

La vente de la maison conventuelle, de tous les bâtiments en dépendant, église, cour, basse-cour, jardin, avenue, pièce d'eau etc, a eu lieu à Corbeil, au district, le 12 Thermidor an II, et l'adjudication a été prononcée au profit de Damoiseau, demeurant à Paris, rue de Chartres N^o 333, moyennant 63.000 livres, payables en assignats, en 10 annuités. Le 10 février 1791, on avait déjà vendu le parc de l'Abbaye, plus la ferme de Jarcy, attenant à l'Abbaye et 216 arpents de terres labourables et prés, adjugés à le Prévost, demeurant à Paris, rue Guénégaud, moyennant 180.500 livres. Ce même jour, 10 février 1791, on vendait encore le moulin avec les bâtiments en dépendant, 275 perches de pré, avec maison, grange et bâtiments proche le dit moulin, adjugés au même le Prévost moyennant 16.000 livres (*Archives de S. et O.*, dossier n^o 40).

Dans une partie de l'ancien parc de Jarcy, avait été édifiée plus tard une maison qui fut habitée par le célèbre compositeur Boïeldieu et où il mourut en octobre 1834.

Il est très possible qu'une étude de Brunoy soit dépositaire d'une expédition du procès-verbal d'estimation de l'Abbaye de Jarcy, qui a été reproduit ci-dessus, mais c'est à Versailles, aux Archives départementales, que se trouve l'original de ce document ; il y est catalogué sous le n^o 1307.



LES SŒURS
DE SAINT VINCENT DE PAUL
A CORBEIL

ÉTABLISSEMENT D'UNE CHARITÉ EN 1672

A toutes les époques de notre histoire nationale, les grands fléaux ont suscité des dévouements admirables. La Providence, aux heures de tristesse et de deuil, a fait surgir des héros, des intelligences supérieures, des cœurs nobles et compatissants. De nos jours on les appelle savants, bienfaiteurs de l'humanité, philanthropes. C'est ainsi qu'on vit, au XV^e siècle, la merveilleuse Pucelle d'Orléans sauver la France de la domination de l'Anglais; plus tard, au XVII^e siècle, c'est le bon Pierre Fourier, de Mattaincourt, qui prend en main la cause du peuple, se déclare partisan de l'instruction populaire et fait éclater des prodiges à travers tout le pays de France, sans charge pour personne, luttant de toutes ses forces contre l'ignorance du peuple. Corbeil en a ressenti les heureux effets pendant les 150 années que les religieuses Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, dont il était le fondateur, ont passées dans cette ville.

Puis c'est encore saint Vincent de Paul, l'admirable philanthrope, qui se montra aussi bon Français que catholique ardent, en fondant des œuvres merveilleuses, non seulement pour la propagation de l'instruction, mais aussi pour le soulagement des infirmes et des malades.

Fort écouté à la Cour, quoique peu aidé par elle, il manquait des ressources qui lui étaient nécessaires, mais son esprit d'initiative lui suggérait des idées d'une grande simplicité, qui obtinrent alors de réels succès.

Humbles furent les débuts, mais l'élan était donné et les œuvres du Père Vincent, comme on l'appelait alors, quelque modestes qu'elles fussent à l'origine, rendirent de grands services qui ne firent que s'augmenter et qui se continuent de nos jours.

Dès 1652, pendant les troubles de la Fronde, l'influence de saint Vincent de Paul s'était fait sentir dans notre région.

L'*Abrégé véritable* (1), imprimé à l'époque, rapporte les secours envoyés à l'inspiration de cette âme si noble et de cœurs généreux que son exemple avait enflammés du plus pur dévouement :

« Les Capucins, y est-il dit, ont pris pour résidence Corbeil et
« ont commencé leurs visites au dedans et au dehors. Ils y ont
« trouvé des objets qui feraient fendre les cœurs les plus durs, des
« malades ensevelis dans le fumier, d'autres mourans sur les cloa-
« ques, où leur mal les conduisait... Le pauvre village d'Étiolles
« est en tel estat, qu'il n'y a pas une maison entière, les malades,
« exposés à l'injure du temps et destitués de tout secours, et tem-
« porel et spirituel. L'un de ces Pères s'est attaché à les servir,
« jusques-là qu'il est obligé de faire les fosses pour enterrer ceux
« qui meurent... (2) ».

Ces œuvres, si utiles, si nécessaires cependant, répondant aux besoins du moment, ne devaient avoir qu'une durée passagère. La maladie ne chôme pas; l'ignorance se manifeste à toutes les époques de l'histoire; pour ces maux, il y aura des remèdes durables.

A la voix de ce grand apôtre de la charité, des femmes admirables se lèveront, se réuniront en société ou en confrérie. Des appels seront faits pour réunir des aumônes et les secours seront portés à domicile. A certaines heures les filles de la Charité réuniront les enfants pauvres pour leur faire épeler le nom de Dieu, en même temps que les lettres de l'alphabet. Ainsi fut créée cette belle œuvre qui reçut le nom de *Charité*.

Depuis longtemps Villeneuve-St-Georges avait le bonheur de jouir des bienfaits de cette institution (3).

Corbeil ne devait pas tarder à en goûter les fruits: c'était en 1672, ainsi qu'en fait foi un vieux registre couvert de parchemin (4), relatant ainsi cette fondation.

(1) Bibliothèque nationale, *Recueil Thoisy*, Hôpitaux, I, in-4°.

(2) *Les Récollets à Corbeil*, Orléans, 1888, p. 17.

(3) *Lettres de St Vincent de Paul*. Paris, Poussielgue. T. I et II, *passim*.

(4) Archives de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, série E, carton V.

« *Acte de l'établissement de la Confrairie de la Charité établie dans*
« *les paroisses de Corbeil, ville et faubourgs, le 4^e Juin, veille de la*
« *Pentecôte 1672.*

« Nous soussigné, Claude Thomassin, prestre Cons^{er} et aumos-
« nier, prédicateur ordinaire de Sa Majesté, certifions qu'en vertu
« du pouvoir à Nous donné par Mgr I. et R. Evêque de Paris (1),
« d'établir la Confrairie de la Charité en ces paroisses de son
« diocèse pour le soulagement des pauvres malades, de l'autorité
« susdite de Mgr et du consentement de MM. les Curés de ces
« paroisses ;

« Nous avons estably et établissons la dite Confrairie de la Cha-
« rité dans l'Église parroissiale de Nostre-Dame, à l'autel de
« St Claude, et afin que les personnes qui se feront recevoir assis-
« tent les pauvres malades de la dite paroisse, selon le règlement
« cy-dessus, elles ont été escriptes et reçues en la dite Confrairie
« le même jour de l'établissement et, proceddant à l'Eslection du
« procureur et des officières à la pluralité des voix, ont esté
« nommés les 3 officières, sçavoir: pour Supérieure, Mlle Jeanne de
« Launay (2), pour thrésorière, Marguerite Gauguin, pour garde-
« meuble, Magdeleine Trayer et pour procureur, M^e Nicolas Tar-
« teret.

« Et ont toutes lesd. Dames et officières fait résolution, moyen-
« nant la grâce de Dieu, de bien faire leur devoir selon ledit
« règlement de la Confrairie de la Charité; en tesmoing de quoy
« j'ay signé le présent acte destablisement en présence desdits
« S^{rs} Curez et de F. Eustache Bouette de Blémur, prieur de St
« Guenault dans Corbeil.

Signé:

| | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--|
| ADINE, curé de Notre-Dame. | BOISNEUF, curé de St Jacques. | F. EUST. BOUETTE DE BLÉMUR prieur de St Guenault. |
|-------------------------------|----------------------------------|--|

| | | |
|---------------|-----------------------------------|--------------------|
| J. DE LOZIER. | J. TÉTREL, curé de St Léonard. | Magdeleine TRAYET. |
|---------------|-----------------------------------|--------------------|

L'inscription des malades à visiter se fit régulièrement jusqu'au
10 avril 1700; à partir de cette date on n'en trouve plus de trace.

Certains bienfaiteurs se signalèrent par leur générosité. C'est

(1) François II de Harlay de Champvallon, 5^e archevêque de Paris.

(2) Fille de Jean de Launay, qui fut Prévôt de Corbeil et Abbé de Saint-Spire.
Il exerça même simultanément ces deux fonctions pendant quelque temps.

ainsi que le chapitre des recettes contient les mentions suivantes : *le fonds, 12 pistoles d'or, a été donné par Mlle de Lamoignon; le tout a produit 121 livres, plus un écu blanc: total, 124 livres.*

Le 29 septembre suivant, Mlle de Lamoignon a versé 110 livres.

Le 16 juin 1673, Mme la Maréchale de Villeroy a envoyé 27 l. 14 s.

Les membres de l'œuvre se réunirent de nouveau le 15 janvier 1687, sous le titre d'Assemblée de Notre-Dame de Corbeil et de St-Jacques, en présence de M^{re} Jean Boisneuf, prêtre, curé de St-Jacques et de Pierre Lemercier, prêtre, curé de Corbeil (1).

C'est dans le même temps que l'on vit à Corbeil, pour la première fois, les filles de la Charité; elles n'y vinrent qu'avec le consentement et sur l'avis des autorités de la ville, ainsi que le constate le registre des délibérations de l'hôtel de ville, où nous lisons, à la date du 5 juillet 1672: « *Il a été arrêté que Avoye Vigneron et Gabrielle Gauthier, sœurs de la Charité, envoyées par Mgr l'Archevêque, seront reçues et leur sera payé par le recepveur 300 livres de pension chacun an, pour les deux, et fourny aussi par chacun an 4 cordes de bois et 6 cents de fagots, à charge par elles d'assister les pauvres mallades et passants et enseigner les pauvres enfants.* »

Combien de temps ces libres servantes des pauvres se consacrèrent-elles à cette sublime mission, parcourant les rues de la ville, en portant à la main une de ces petites marmites qu'illustra le génie de Duménil et qui avaient fait surnommer les Sœurs de charité: *les sœurs au petit pot*? Les registres restent muets à cet égard.

Au 5 août de cette même année 1672, eut lieu à Paris une réunion générale dont le but était de répandre et de faire connaître partout les règles de l'Association. On y vit la Supérieure de Corbeil, accompagnée de S^r Perrette Cefdeville, supérieure au Coudray (2).

(1) L'Église Saint Nicolas, située dans le faubourg du même nom, avait été détruite vers 1562, dans l'intérêt de la défense de la ville, dont elle dominait les remparts. Cette église avait, de tout temps, été desservie par le clergé d'Essonne, et, après sa disparition, on la remplaça, pour le service des habitants de ce faubourg, par l'église Notre-Dame, qui était abandonnée depuis la réunion de son chapitre à celui de la collegiale de St-Spire, d'où le titre de Curé de Notre-Dame et Saint Nicolas que prenaient les curés d'Essonne. Ils se disaient même curés de Corbeil, comme ce Pierre Lemercier dont il est question dans le texte cité, et cela non sans quelque raison, puisque l'Église Notre-Dame qu'ils desservaient était située au centre même de la ville de Corbeil.

(2) L'abbé Lebeuf (T. XIII, p. 167) dit: « J'ai appris par un registre de 1700 qu'il y avait alors au Coudray une fondation pour celui qui fait le catéchisme, et de deux sœurs de la Charité pour l'instruction des filles. »

Plus tard, Monseigneur le cardinal de Noailles étant venu à Corbeil pour donner le sacrement de la Confirmation, voulut montrer tout l'intérêt qu'il portait à une œuvre si excellente et, pour exciter le zèle des bienfaiteurs, il fit don d'une somme de 20 livres.

Cette excellente institution ne paraît pas avoir duré longtemps ; il est bien fait mention en 1674, au 14 octobre, de Marie David et de sa compagne, filles de la Charité et qui sont dites « demeurant à l'Hôtel-Dieu », mais les détails manquent et ce n'est plus qu'en 1715 que nous trouvons Adrienne, avec l'appellation de « servante des pauvres ». Toutefois l'œuvre s'est maintenue plus longtemps puisque les offrandes ont été inscrites jusqu'en mai 1751.

LES SŒURS DE ST VINCENT DE PAUL CHARGÉES DE LA DIRECTION DE L'HÔTEL-DIEU.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, déjà écrite à différentes époques, est toujours restée fort incomplète ; ses archives qui devaient être riches en documents anciens furent perdues à la mort de l'historien Thevet qui en était l'administrateur.

« *L'historien Thevet uous a osté le moyen de rapporter les particularitez de l'histoire de l'hostel-Dieu, car lorsqu'il en estoit l'administrateur, il en a porté les tiltres à Paris où, durant les troubles de la Ligue, ils ont esté perdus en la maison où il est décedé, size en la rue de Bièvre, qui est des appartenances de l'Hostel-Dieu de Corbeil* » (1).

Fondé au X^e siècle, il reçut de la reine Adèle, épouse de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, de si généreuses libéralités, qu'elle en avait reçu le titre de fondatrice. La direction en fut d'abord confiée à des frères, plus tard à des religieuses, sans qu'il soit resté aucune indication d'ordre ou de communauté (2). L'Évêque de Paris en fut le supérieur pendant longtemps. Aussi, voyons-nous des religieuses, ou de simples servantes des pauvres ayant donné leurs soins à l'Hôtel-Dieu de Paris, envoyées par l'autorité diocésaine pour gouverner les malades de Corbeil, comme sœurs Marie Lamouche et Jeanne Chéron, venues en 1637 (3).

(1) De la Barre. *Antiquitez de Corbeil*. Paris, 1647, p. 139.

(2) *Notes pour servir à l'histoire des établissements hospitaliers de la ville de Corbeil*, par A. Dufour. Corbeil 1891, p. 6.

(3) *Almanach de Corbeil pour 1791*, p. 141.

En 1656, des plaintes se produisirent, à l'occasion de plusieurs passagers qui seraient morts sans secours devant la porte de l'Hôtel-Dieu; deux nouvelles religieuses furent alors détachées de l'Hôtel-Dieu de Paris, par ordre de l'archevêque, et envoyées à Corbeil.

En 1719, il y avait des chanoinesses, peut-être des augustines de Paris, au nombre de quatre, portant l'habit noir et le voile blanc (1).

Parmi les supérieures de ces religieuses dont les noms ont pu être relevés de 1729 à 1762, nous trouvons sœur Marguerite le Comte, native de Framicourt, diocèse d'Amiens, qui avait exercé aux Enfants trouvés du faubourg St-Antoine, étant fille de la Charité depuis 6 ans, et à l'Hôtel-Dieu de Paris, où elle était restée deux mois.

Sœur la Broquère, qui fut supérieure à Corbeil de 1745 à 1762, était née à Corbeil en 1711 et avait été baptisée à Notre-Dame. Ce fut elle qui transmit les services hospitaliers aux Sœurs de St Vincent de Paul. Elle avait une grande affection pour cette maison qui avait été si longtemps le théâtre de son dévouement, elle en donna la preuve quand, en 1779, elle fit son testament en faveur de l'Hôtel-Dieu auquel elle laissa 3.285 livres, 13 sols, 7 deniers.

L'Hôtel-Dieu possédait 14 lits : 7 pour les hommes, 7 pour les femmes. L'église était de petites dimensions, comme le prouve le toisé suivant dressé en 1757 (2).

« En l'Église de l'hôtel-Dieu, dont ouverture nous a été faite
« par une des sœurs, nous avons remarqué que la dite Église peut
« être divisée en 3 parties, la dernière desquelles, plus élevée que
« l'autre et où l'on monte par 3 marches, est fermée des deux
« côtés de la porte par une petite grille. Ayant toisé cette dernière
« et 3^e partie, qui fait face à l'autel, avons remarqué qu'elle a dix
« pieds, huit pouces de long, sur douze de large; ayant ensuite
« toisé la 2^e partie de la dite église formant la nef et sur le côté
« droit de laquelle est une chapelle fermée par une balustrade en
« bois, contenant six pieds, tant en longueur qu'en largeur et
« presque à l'opposite de laquelle est l'entrée de la dite église,
« donnant sur une espèce de grande allée, avons remarqué que la

(1) Piganiol de la Force. *Description de la ville de Paris et de ses environs*. Paris, 1770. T. IX, p. 183.

(2) *Almanach de Corbeil pour 1791*, p. 139 et *Cueilloir de St Guenault* (ms. de l'abbé Guiot. Bibliothèque de la ville de Corbeil).

« dite partie a vingt-cinq pieds de long sur treize pieds par bas
« du côté de la partie ci-devant dite, de dix pieds et demi par l'en-
« trée du chœur, au moyen de la dite chapelle et du repaire des
« murs. Ayant ensuite toisé la 1^{re} partie de la dite église, qui est
« celle du chœur, et où est le maître-autel, nous avons remarqué
« qu'en partant, d'une part, des murs de la 2^e partie, où est la petite
« chapelle, jusques au gros mur, où est adossé le maître autel,
« elle a douze pieds six pouces de long, sur dix pieds de large;
« les quelles trois parties de la dite Église de l'hôtel-Dieu, ayant
« toisé, porte, après calcul fait, suivant les opérations ci-dessus,
« 48 pieds 2 pouces de longueur, sur les largeurs ci-observées.

Signé: BAILLARD. »

Semblable travail avait été fait à St-Guenault et aux Récollets, à l'époque où le culte fut interdit à Notre-Dame, pendant la période des travaux qu'on y exécuta. Seuls, les fonts baptismaux de cette dernière furent placés à l'Hôtel-Dieu, le reste des fonctions paroissiales se fit à St-Guenault, du 2 octobre 1751 au 25 octobre 1761.

Les prisons étaient attenantes à l'Hôtel-Dieu et la messe qui se disait les dimanches et jours de fêtes servait à la fois aux malades et aux prisonniers.

Des négociations entre les membres du Conseil d'Administration hospitalière et la maison de St-Lazare, mère des Filles de la Charité, avaient été entamées dans le but de confier à celles-ci la direction de l'Hôtel-Dieu de Corbeil. Dès qu'elles furent conclues, trois religieuses vinrent à Corbeil sous la conduite de Sœur Marguerite Delafarge, économe; c'était le 17 mai 1762.

Cette nouvelle prise de possession semble bien indiquer que les Filles de la Charité avaient quitté la ville en 1672 après un essai peu satisfaisant.

La liste des livres de piété, apportés par la nouvelle communauté, le prouve en quelque sorte, ainsi que la quittance qui l'accompagne (1).

Il serait aussi long qu'inutile de donner ici la liste de ces livres dont le détail est indiqué dans une pièce des archives de l'Hôtel-Dieu, avec le prix en regard de chaque ouvrage; on y a même ajouté le port des ballots de Paris à Corbeil: 3 livres 12 sols, plus

(1) Archives hospitalières de Corbeil.

3 livres pour la toile d'emballage et 5 livres 5 sols pour le voyage des sœurs. Le tout forme un total de 57 livres 7 sols, somme qui fut remboursée aux sœurs, comme l'atteste une quittance ainsi conçue :

« Je reconnais avoir reçu le contenu ci-dessus de Monsieur
» Duclos, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Corbeille, qui fait la
» somme de 57 livres 7 sols.

A Corbeil, le 21 may 1762.

Signé : SŒUR DE LA FARGE, ÉCONOME. »

Nous trouvons une autre quittance du même jour qui n'est pas sans intérêt :

« Je soussigné sœur Marguerite Delafarge, économe des filles de
« la charité, reconnais avoir reçu 600 livres pour les besoins et
« acomodement personnel des 3 sœurs qui déservent l'hôpital sui-
« vant le contrat passé pardevant M^e Sibire notaire, dont quittance
« à Corbeille (*sic*), ce 21 may 1762. »

La première supérieure s'appelait Thérèse Garnier ; elle ne vint probablement que pour installer la communauté, car dès l'année suivante 1763, il y avait une autre supérieure, Sœur Marie Paparel, qui l'était encore en 1767 ; nous en avons la preuve par l'acte de décès suivant :

« L'an 1767, le 6 janvier, a été inhumée par nous, Prêtre, curé
« de la paroisse Notre-Dame, sœur Françoise Mallisse, décédée dès
« hier, âgée d'environ trente-deux ans, dans la chapelle de cet
« Hôtel-Dieu où, pendant environ 4 ans, elle servit les pauvres
« avec un zèle infatigable. Ont assisté au convoi, Sœur Marie
« Paparelle supérieure, Sœur Françoise Montelier et Sœur Louise
« Joseph Mansion, toutes aussi Sœurs de la Charité, Congrèga-
« tion de Paris, et Monsieur Jean Duclos, bourgeois de Corbeil. »

« BARBIER, curé. »

Cinq ans après, elle était elle-même remplacée par Sœur Marie Anne Cordes. Cette dernière dirigeait depuis 14 ans cet établissement, quand le Conseil d'Administration obtint, de M. le Supérieur général de la Mission, son changement, ainsi que celui de l'une de ses compagnes. Son départ est confirmé par la quittance de l'Administrateur de service, ainsi conçue : « Le 22 mars 1782, remis à
« Madame l'Assistante 18 livres pour lui tenir compte, tant des
« frais de son voyage de Paris à Corbeil, par le coche d'eau, arri-

« vée du mercredi 20 avec deux nouvelles Sœurs, que de son
« départ, avec les sœurs Cordes et Martin led. jour 22 mars, par
« un carrosse des nouvelles messageries. »

« Item : J'ai payé d'anciennes factures à la sœur Cordes en
« janvier 1782 : 12 livres pour les peines de la fille Raymond » (1).

La nouvelle Supérieure s'appelait Elisabeth d'Huy, ainsi que le constate un reçu daté du 23 mai 1782.

A l'époque de la révolution, il fut assez sérieusement question, pour garder les Religieuses Augustines, de la Congrégation, alors établies dans l'ancien prieuré du petit St-Jean, situé en face de l'Hôtel-Dieu, de leur confier la direction des malades et des vieillards (2). Il ne fut pas donné de suite à ce projet et les Sœurs de St Vincent de Paul ne furent pas changées.

En vertu des décrets de l'Assemblée Nationale du 29 mars 1790, un nouveau conseil d'administration fut établi. La direction de l'Hôtel-Dieu passa des mains de l'Archevêque de Paris en celles de la municipalité de la ville. Les réunions se tinrent le jeudi après-midi, deux fois par mois, au dit hôpital (3).

Le changement de local de l'Hôtel-Dieu avait été discuté depuis 1789. On voulait transporter ce service dans la maison des P.P. Récollets, qui furent bientôt dépossédés de leurs biens et chassés de leur couvent. Mais les bâtiments furent trouvés en mauvais état, l'emplacement trop resserré, sans cour ni jardin, où les convalescents pussent prendre l'air, car ce n'était qu'une toute petite partie de la propriété, qui était très importante (4).

Ce fut en 1797 que l'Hôtel-Dieu fut installé dans le couvent de la Congrégation, dont les Augustines avaient été dépossédées en 1792. L'Église, monument du XIII^e siècle, dernier vestige intéressant de l'ancien prieuré du petit St-Jean de l'ermitage, ayant servi de chapelle à la communauté de Notre-Dame, ne fut rendue au culte qu'en 1825 (5).

Les filles de la Charité continuèrent de remplir leur mission charitable pendant la période révolutionnaire, mais ce fut au

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Corbeil.

(2) *La Congrégation de Notre-Dame à Corbeil*, par l'Abbé E. Colas. Orléans, 1890, p. 24.

(3) *Almanach de Corbeil pour 1791* (par l'abbé Guiot, dernier prieur de Saint-Guenault) p. 142.

(4) *Les Récollets à Corbeil*, par l'abbé E. Colas. Orléans, 1888.

(5) *Les rues de Corbeil*, par Th. l'inard, p. 29.

prix des plus grands sacrifices. Elles durent quitter leur habit religieux, et prêter serment de fidélité aux lois nouvelles. L'Hôtel-Dieu devint l'*Hôtel de l'humanité*; la supérieure ne pouvait plus s'appeler que la *première officière de la Maison de l'humanité*. Plus tard on les dépouilla des vases sacrés qui avaient servi à la chapelle; ils furent vendus 350 livres (1).

En 1810, la supérieure s'appelait Marie Guillemette Jacquinet; elle fut marraine de la nouvelle cloche de St-Spire. Plus tard, en 1822, deux sœurs du même ordre lui furent adjointes pour tenir des classes; des raisons toutes politiques les firent supprimer en 1830 (2).

Le choléra qui vint de nouveau ravager notre pays en 1849, trouva les filles de la Charité à la hauteur de leur tâche; leur dévouement alla comme en 1832 jusqu'à l'héroïsme.

Comment passer sous silence le nom de sœur Oudin, morte supérieure de l'hospice en 1851? Le discours prononcé sur sa tombe, le 8 avril, par M. Magniant, maire de Corbeil, glorifiait ainsi cette digne religieuse: « La sœur Oudin nous a prouvé, ce que peut l'abnégation de soi-même, le dévouement à l'humanité, le désintéressement, un cœur véritablement religieux et chrétien... Grande et salutaire leçon surtout au temps où nous vivons! »

Le nouveau local de l'Hôtel-Dieu, quoique plus spacieux que l'ancien, devint bientôt insuffisant; dès 1862, la commission administrative vota la reconstruction de l'hospice; les frères Galignani, qui avaient leur résidence d'été sur la paroisse d'Etiolles, répondirent à cet appel en offrant 150.000 fr. au maire de Corbeil, sous le voile de l'anonyme. Leurs générosités redoublèrent et se continuèrent même après la construction de l'édifice, puisqu'elles atteignirent en 1875, près de 500.000 fr. (3).

Un terrain considérable fut acheté non loin de Corbeil, sur une hauteur qui domine la ville, très salubre par conséquent. La 1^{re} pierre du nouvel Hôtel-Dieu fut posée le lundi 1^{er} août 1864; elle fut bénite par M. l'abbé Girard, curé de Corbeil, membre de la commission administrative, assisté de M. l'abbé Gillet, vicaire, de

(1) *Notes pour servir à l'histoire des établissements hospitaliers de Corbeil*, p. 24.

(2) *Les rues de Corbeil*, par Pinard, p. 29.

(3) M. Antoine Galignani mourut le 30 septembre 1873, et son frère William, le 11 décembre 1882.

MM. les curés d'Etiolles, de Soisy-sous-Etiolles, d'Essonnes et du Coudray-Montceaux. Deux ans plus tard, le 7 novembre 1866, l'inauguration du nouvel établissement était faite solennellement par Sa Grandeur Mgr Pierre Mabile, Evêque de Versailles, entouré d'un nombreux clergé (1). Ce fut la sœur Chabanette qui, en qualité de supérieure, eut la joie et l'honneur d'assister à cette belle cérémonie.

La Chapelle, percée de jolies fenêtres, est très gracieuse ; elle renferme plusieurs tableaux d'une réelle valeur. Depuis longtemps la messe y est dite chaque jour par l'un des vicaires de Saint-Spire qui, à tour de rôle avec un de ses confrères, est chargé du service religieux pendant la semaine.

Parmi les richesses de la Chapelle, outre les ornements sacerdotaux, on remarque un magnifique ostensor, don de Mlle de Liborel ; les chandeliers et la croix de l'autel, dons de M. Darblay, député ; un lustre, don de Mme Jozon ; la statue de la Sainte Vierge et celle de Saint Joseph ont été offertes par M. et Mme Féray.

L'horloge qui décore le fronton de l'entrée principale a été donnée par les fils de Mme Jozon, pour accomplir les dernières volontés de leur vénérable mère.

L'hôpital-hospice Galignani qui a compté 100 lits au début, tend à s'accroître encore, pour le soulagement des infirmes et des malades.

Actuellement le service est fait par dix religieuses qui ont pour supérieure sœur Françoise Brazier, qui a reçu du ministère une médaille, en récompense de ses anciens services, sans compter de nombreux témoignages de reconnaissance pour son dévouement.

Le docteur Boucher, continuant les nobles traditions de son grand-père et de son bisaïeul, les docteurs Petit, et de M. Mathez, chirurgien, son trisaïeul, est médecin en chef de l'hôpital depuis plus d'un quart de siècle.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SUPÉRIEURES

La liste des Supérieures des Filles de la Charité est difficile à établir. L'installation de chacune d'elles n'étant pas inscrite ou étant faite sans solennité, ce n'est que d'après les livres de

(1) *Inauguration du monument élevé à Corbeil à la mémoire de MM. Galignani, le 12 août 1888, par J. Lemaire, pp. 54 et suiv.*

comptes, des correspondances, ou des signatures de quittances, qu'on peut arriver à établir une liste moins imparfaite (1).

| | | | |
|------|------------------------|------|--------------------------------------|
| 1762 | — 17 mai — 20 décembre | 1762 | — S ^r Thérèse Garnier. |
| 1763 | — 6 juin — 6 janvier | 1767 | — S ^r Marie Paparel. |
| 1768 | — 21 avril — 22 mars | 1782 | — S ^r Marie-Anne Cordes. |
| 1782 | — 22 mars — 4 juillet | 1789 | — S ^r Elisabeth d'Huy. |
| 1791 | — | 1798 | — S ^r Jaubourg. |
| 1798 | — | 1802 | — S ^r Tissier. |
| 1802 | — | | — S ^r Fortin. |
| 1802 | — | 1810 | — S ^r Dupont. |
| 1810 | — | 1814 | — S ^r Marie Jacquinet. |
| 1814 | — | 1815 | — S ^r Adélaïde Levasseur. |
| 1815 | — | 1818 | — S ^r Mériaux. |
| 1818 | — 6 avril | 1851 | — S ^r Jeanne Oudin. |
| 1851 | — | 1857 | — S ^r Bernard. |
| 1857 | — | 1860 | — S ^r Bonnefoy. |
| 1860 | — | 1869 | — S ^r Chabanette. |
| 1869 | — . avril — | | — S ^r Françoise Brazier. |

ETABLISSEMENT D'UNE CRÈCHE A CORBEIL
29 avril 1847-1869

La ville de Corbeil n'a cessé de s'augmenter depuis la Révolution : des industries nombreuses et diverses sont venues s'y établir ; c'est pourquoi l'on réclamait pour les ouvriers un hôpital-hospice plus important, où ils pussent trouver assistance dans leurs maladies, asile dans leurs infirmités. Mais les mères de familles, obligées de fréquenter les ateliers pour gagner le pain de chaque jour et ne voulant pas cependant négliger leurs jeunes enfants, se trouvaient dans un grand embarras. Pour obvier à ces inconvénients, des âmes généreuses proposèrent l'ouverture d'une crèche. Une commission fut nommée qui étudia un projet dont la réalisation fut entreprise. La 1^{re} séance du Conseil d'administration

(1) Dans les registres municipaux de la ville de Corbeil, années 1789 et suivantes, on trouve les mentions suivantes relatives à des prestations de serment : 23 frimaire an II, les citoyennes Jaubourg et Augustine Duquesne, puis Marie-Françoise Boucherat. 2 floréal an III, la citoyenne Jaubourg, supérieure de la maison de l'humanité. 25 ventôse an II, la citoyenne Adélaïde Levasseur prête serment comme attachée à la maison d'humanité.

eut lieu le 29 avril 1847 (1). Le procès-verbal de la réunion nous fournit les noms des premiers fondateurs et bienfaiteurs de l'œuvre, parmi lesquels ceux de M. Magniant, maire, M. l'abbé Girard (2), curé, Messieurs les docteurs Petit père et Lionnet, M. Jassenne; Mesdames Tournant, Rolland, Dancongnée jeune, Boutin, Petit, Dufour, Tandou et Théophile Caille.

Monsieur le Maire donne lecture de son arrêté du 27 avril 1847, pris en vertu de l'art. 12 de la loi du 18 juillet 1837, qui nomme, pour l'administration de la crèche, les dames sus-nommées et Mme Vallerand de la Fosse, dames conseillères inspectrices de l'œuvre. Puis, dans un discours précis et tout de circonstance, il fait ressortir le mal social, qui a tant préoccupé à toutes les époques, et auquel cet établissement doit porter remède.

Après avoir fait ressortir le but des bienfaiteurs de l'œuvre, M. le Maire présente le règlement, dont voici les points principaux :

« La Crèche est dirigée par une sœur de St Vincent de Paul.

« L'administration est composée du maire, de M. le curé, de deux médecins, d'un trésorier-secrétaire et de neuf dames conseillères inspectrices. »

Il annonce ensuite que son intention est d'ouvrir la Crèche à l'occasion de la fête du roi, le mardi 3 mai. Sur la demande du conseil, M. le curé annonce qu'il viendra bénir cette œuvre si utile, le lundi suivant, après la messe qu'il célébrera dans la chapelle de l'hospice.

On procéda ensuite à la désignation de la présidente ; Madame Boutin fut nommée par acclamation.

L'ouverture de la Crèche avait lieu tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, de 7 h. du matin à 7 h. du soir, et du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, de 5 h. du matin à 8 h. du soir. Il était perçu 0.15 par chaque enfant. Cette rémunération fut ensuite abaissée à 10 c.

En 1863, on fit le résumé de 16 années écoulées depuis l'ouverture de la crèche :

| | |
|--|------------|
| Les dépenses s'étaient élevées à la somme de | 42.063 fr. |
| et les recettes à la somme de | 38.545 fr. |

(1) Archives de la ville de Corbeil: Registre des délibérations du Conseil d'administration de la Crèche.

(2) M. l'abbé Girard a été curé de Corbeil de 1832 à 1874. Lors de sa mort, une souscription spontanée eut pour résultat l'érection, dans le cimetière de la ville, d'un beau monument en granit destiné à honorer sa mémoire.

Les recettes se décomposaient ainsi:

| | |
|--|--------------|
| 1° Fonds alloués par l'Etat. | 800 fr. |
| 2° Dons des bienfaiteurs et produit des quêtes | 1.940 f. 55 |
| 3° Dons des fondateurs. | 4.125 f. |
| 4° Produit de 3 loteries. | 6.627 f. 80 |
| 5° Subvention de la ville | 4.600 f. |
| 6° Subvention de l'hôpital (en nature). | 12.045 f. |
| 7° Subvention du bureau de bienfaisance | 1.400 f. |
| 8° Produit des rétributions. | 7.006 f. 65 |
| | <hr/> |
| Total. | 38.545 f. 00 |

Pendant ce laps de temps, les soins avaient été donnés à 480 enfants, et les mères avaient pu faire 56.949 journées.

La crèche avait été installée dans une maison contiguë à l'hospice, louée et aménagée en vue de sa destination. Les services occupèrent deux salles qui contenaient 24 berceaux et bercelettes.

Il y avait en outre une salle d'allaitement

Deux femmes de service aidaient la sœur directrice.

En terminant ce petit travail, qu'il nous soit permis de rappeler que les Sœurs de St Vincent de Paul avaient dans les environs de Corbeil plusieurs maisons.

Nous avons parlé plus haut du Coudray-Montceaux, qui possédait une école dirigée par deux filles de la Charité.

Soisy-sous-Etiolles dut jouir de la même faveur; c'est le registre des actes de décès qui nous l'apprend: « Le 24 décembre 1679 fut « inhumée dans le cimetière de Soisy, Marie Poulete, sœur de la « Charité et maîtresse descole pour les petits enfants. »

A Evry et à Champrosay, elles desservaient les hospices établis dans ces paroisses, comme l'écrit l'abbé Guiot, à la page 32 de son *Almanach de Corbeil pour l'année 1789*.

E. COLAS,
curé de Soisy-sous-Etiolles.



DOCUMENT-ANNEXE

ENGAGEMENT DES SŒURS DE L'HOTEL-DIEU DE CORBEIL

15 Mai 1762 (1).

Par devant les Conseillers du Roy, notaires au chatelet de Paris soussignés, furent présens Illustrissime et Reverendissime Seigneur Monseigneur Christophe de Beaumont (2) archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur des ordres du Roy, demeurant à Paris en son palais archiépiscopal, au nom et comme seul administrateur-né de l'Hôtel-Dieu établi en la ville de Corbeil, d'une part ;

Et honnêtes et charitables filles sœurs Madelaine Philippe Lemaistre supérieure, Angélique Hénard assistante, Margueritte Delafarge économe et Marie Dalbiqué dépensière ; toutes quatre officières présentement en charge, faisant au nom et pour toute la communauté des filles de la Charité, servantes des pauvres malades, établies en leur principale maison, grande rue du faubourg Saint-Denis, paroisse Saint Laurent, autorisées à l'effet des présentes de M^{re} Antoine Jacquier, Supérieur général de la Congrégation de la mission et de la Communauté des dites filles de la Charité, demeurant en la maison de Saint Lazare, susdite grande rue du faubourg Saint-Denis à Paris, à ce présent d'autre part.

Lesquels voulant pourvoir au service et soulagement des pauvres malades de l'Hôtel Dieu de Corbeil sont convenus de ce qui suit :

ART. 1^{er}

Les sœurs supérieures et officières s'obligent, tant pour elles que pour celles qui leur succéderont en ladite charge, de tenir dans ledit hôtel-Dieu trois filles de leur Communauté ou plus grand nombre si besoin est dans la suite, pour y servir et soulager les pauvres malades, selon leur institut, et dans le cas que les trois premières sœurs ne puissent suffire au travail qu'il y a présentement dans ledit hôtel-Dieu, ou que l'on augmenteroit le nombre des malades, on aura égard

(1) Archives de la ville de Corbeil. G. G. 382.

(2) Christophe de Beaumont du Repaire, 9^e archevêque de Paris, 1746-1781.

d'augmenter à proportion celui des sœurs, et elles seront aux mêmes clauses et conditions que les premières, sçavoir : deux cent livres une fois payées pour l'acomodement personnel de chacune, et quatre vingt livres par an pour leur entretien d'habits et linges.

ART. 2^e

Pour ce qui regarde le temporel et le service des pauvres malades, lesdites filles seront sous la direction de M. Duclos père, demeurant à Corbeil, préposé à cet effet par mondit seigneur Archevêque de Paris, pour le tems que mondit seigneur Archevêque le jugera convenable.

ART. 3^e

On n'associera auxdites filles aucunes femmes ou filles pour le service des pauvres malades, afin que, par l'Union et raport qui est entr'elles, les pauvres soient mieux servis; lesdites filles pourront cependant se faire aider, par quelques personnes sures et bien connues, dans les travaux extraordinaires, au dépens dudit Hôtel-Dieu.

ART. 4^e

Lesdites filles ne seront point obligées de recevoir ny soigner aucunes personnes pensionnaires; encore moins les filles ou femmes de mauvaise vie, ny les personnes qui sont atteintes du mal procédant de l'impureté, et ne serviront point les personnes riches, ny les femmes dans leurs accouchements, qui ne doivent point être reçues dans ledit Hôtel-Dieu.

ART. 5^e

Elles n'iront point en ville servir aucun malade de quelque qualité qu'ils soient. Le chapelain, s'il y en a un, ne sera point logé, nourri, ny blanchi dans ledit Hôtel-Dieu, et n'y aura point d'autre entrée que par la porte commune, ny aucune inspection sur la conduite desdites filles, non plus que sur l'administration du temporel.

ART. 6^e

Lesdites filles de la Charité seront tenues de préparer les médicaments des malades dud. Hôtel-Dieu, elles feront elles-mêmes les sirops, tisannes, etc., et il leur sera fourni à cet effet l'argent nécessaire pour l'achat des drogues, dont elles rendront compte au receveur en charge, sous l'autorité de Mondit Seigneur Archevêque, tous les mois ou autrement.

ART. 7^e

Lesdites filles seront logées et meublées convenablement dans un appartement séparé où les domestiques n'auront aucune entrée.

ART. 8^e

Elles seront nourries et fournies de tous les besoins nécessaires à la vie et même entretenues de gros linge, comme draps, nappes, serviettes, torchons, essuye-

mains, tabliers blancs, aux dépens dudit Hôtel-Dieu ; lequel donnera de plus auxdites trois filles la somme de deux cent quarante livres chaque année, sçavoir : quatre vingt livres à chacune par an, payables d'avance, de six en six mois, à compter du jour de leur arrivée audit hôtel-Dieu, pour leur entretien d'habits et menus linges à leur usage, sans qu'on puisse leur faire changer la couleur ny la forme de leurs habits, et sans qu'elles soient tenues de rendre compte de l'argent destiné pour leur entretien à d'autres qu'à leur supérieure de Paris.

ART. 9^e

Quand lesdites filles tomberont malades elles seront traitées de médicamens et de vivres ainsy que les pauvres malades dudit Hôtel-Dieu et seront toujours considérées comme filles de la maison et non comme mercenaires. C'est pourquoy lorsqu'elles deviendront infirmes et hors d'état de travailler, après douze années de résidence audit Hôtel-Dieu, elles ne pourront être renvoyées à cause de leurs infirmités, si leur supérieure de Paris ne juge à propos de les rappeler ; mais elles seront tenues dans ledit Hôtel-Dieu et traitées de médicaments et de vivres selon leurs besoins, et pour suppléer à celle qui seroit infirme, les personnes autorisées alors pour la direction dudit Hôtel-Dieu seront tenues d'en recevoir d'autres aux mêmes clauses et conditions, sans néanmoins qu'elles soient tenues de continuer l'honoraire à celle qui restera surnuméraire jusqu'à son décès. Néanmoins s'il se trouvoit deux infirmes ayant également douze années de séjour dans ledit Hôtel-Dieu, la communauté, par égard pour la modicité du revenu de cette maison, promet et s'engage que, dans le cas d'infirmité de deux sœurs, il n'en resteroit qu'une audit Hôtel-Dieu.

ART. 10^e

Lesdites filles ne rendront compte de leur service et administration qu'à Monseigneur l'Archevêque ou son préposé, qui doit les maintenir et appuyer, d'autant que, si elles n'étoient autorisées tant envers les officiers qu'envers les domestiques de la maison, elles n'y pourroient faire le bien que Dieu demande d'Elles.

ART. 11^e

On donnera auxdites filles l'argent nécessaire pour l'achat des menues provisions, pour les faire en tems et lieu, dont elles rendront compte tous les mois au receveur, lequel signera et arrêtera ledit compte pour être représenté à mondit Seigneur l'Archevêque.

ART 12^e

Les mandemens pour admettre les pauvres malades audit Hôtel-Dieu seront adressés à la sœur qui aura la conduite des autres, laquelle n'en recevra ny congédiera que par ordre et tiendra registre des pauvres qu'elle recevra.

ART. 13^e

Le décès d'aucune desdites filles arrivant, on aura égard qu'elles sont décédées au service des pauvres : il sera permis aux dites filles d'ensevelir décentement le corps de la deffunte, en la manière ordinaire, le laissant dans l'infirmerie jusqu'à ce qu'il soit levé pour être porté à l'Église ; le corps de la deffunte sera suivi au convoi par les autres sœurs ayant chacune un cierge à la main, et après la célébration d'une messe haute et de deux basses, le corps sera inhumé dans la chapelle ou cimetière dudit Hôtel-Dieu. Le tout sans aucune rétribution de la part desdites filles.

ART. 14^e

Quant au spirituel, lesdites filles seront soumises à mondit Sgr l'Archevêque de Paris et demeureront sous la conduite et dépendance du dit S. Supérieur général de la congrégation de la mission et de ses successeurs, lequel pourra, par luy même ou par tel autre qu'il députera, les visiter et même les confesser de fois à autre, avec l'approbation de l'ordinaire, leur désigner un confesseur approuvé dans le diocèse, leur donner les avis nécessaires pour l'observance de leurs règles et l'acquit de leurs obligations envers Dieu et le prochain, les rappeler quand il le jugera à propos, et en envoyer d'autres en leur place, si les changements se font pour le bien dudit Hôtel Dieu, ou à cause de mort survenue auxdites filles, ou parce qu'elles seroient devenues infirmes ; dans lesdits cas, les frais de voyage, tant de celles qui seront rappelées que de celles qui iront les remplacer, seront aux dépens dudit Hôtel-Dieu ; mais si les changemens se font pour le bien et à la réquisition de la Communauté des filles de la charité, audit cas les frais tant de retour que d'allée seront aux dépens de la dite communauté.

ART. 15^e

Lesdites filles auront l'entière liberté dans led. Hôtel-Dieu de vivre sous l'obéissance dudit supérieur général et de ses successeurs, de leur supérieure de Paris, des officières de leur Communauté et de celle d'entr'elles qui aura la conduite des autres, non comme religieuses, mais comme filles d'une communauté réglée, et d'y observer tous les réglemens et exercices spirituels de leur institut, sans néanmoins préjudicier au soin et soulagement des pauvres malades qu'elles préféreront à toutes choses.

ART 16^e

Si, par quelque événement que l'on ne peut prévoir, les revenus se trouvant obérés, ils ne pouvoient fournir à la subsistance des pauvres malades dudit Hôtel-Dieu, ny remplir les engagemens contractés envers les filles de la Charité, ou pour cause de mécontentement réciproque desdites parties, dans ces cas il sera permis à la Communauté de retirer les dites filles et on leur laissera emporter leurs habits, linges et livres à leur usage.

ART. 17^e

Avant le départ desdites trois filles de la charité pour l'Hôtel-Dieu de Corbeil, il sera fourni à la supérieure de Paris l'argent nécessaire pour l'accomodement personnel des dites trois filles, et pour chacune un Eruit garny de six lancettes, un autre éruit garny des instruments de chirurgie, les livres à leur usage et pour la pharmacie, les frais de voyage, port de balots, et il sera payé ès mains de ladite sœur Delafarge, économe, pour l'accomodement personnel, la somme de six cens livres; tous lesquels effets et livres demeureront et appartiendront audit Hôtel-Dieu, à l'exception, quant aux livres, de ceux contenus en l'article précédent.

ART. 18^e

Il sera aussyourny trois expéditions des présentes aux frais dudit Hôtel-Dieu, dont deux en parchemin, l'une pour l'Hôtel-Dieu, l'autre pour la Communauté, et la troisième en papier pour lesdites filles.

Et pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile savoir : mondit Seigneur Archevêque de Paris en son palais archiépiscopal, et lesdites sœurs de la charité en la maison de leur communauté, auxquels lieux, nonobstant, obligant, promettant, renonçant. Fait et passé à Paris, scavoir : pour Mondit Seigneur, en sondit palais, pour ledit S. Jacquier, en sa demeure, et pour lesdites sœurs, en leur maison, l'an mil sept cent soixante deux, le quinze may, avant midy, et ont signé la minutte des présentes demeurée audit Sibire, l'un des notaires soussignés.

Signé : SIBIRE.



BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire biographique international des écrivains. Fascicule VIII, page 108, notice biographique sur Périn Jules, avec portrait.

M. Jules Périn, archiviste-paléographe, et avocat à Paris, est connu pour ses travaux historiques et archéologiques ; il est le fondateur de la Société d'études historiques *la Montagne Sainte-Genève*. M. Périn est doublement des nôtres, et comme habitant de Ris-Orangis, et comme membre du Conseil d'administration de notre Société.

BOURNON (Fernand). — Deux pages de l'histoire administrative de Montmartre. Paris, 1897, in-8° de 11 pages.

Dans cette intéressante plaquette, notre sympathique collègue M. Bournon nous apprend une chose fort curieuse et peu ou point connue : Entre l'ancienne division de la France en provinces et la nouvelle division en départements, qui date de la fin de 1789, il fut adopté un autre système qui fonctionna dès 1787 et dura près de trois ans. D'après ce système, l'ancienne province de l'île de France formait douze départements désignés chacun par le nom de la ville ou des villes qui y étaient les plus importantes. C'est ainsi que dans notre région il y eut les départements de Saint-Germain-en-Laye, de Corbeil, de Meaux, de Melun-Etampes etc. Le département de Corbeil était divisé en six arrondissements, qui étaient : Monthéry, avec 35 paroisses ; Longjumeau, 36 ; Corbeil, 36 ; Lagny, 46 ; Brie-Comte-Robert, 40 et Bourg-la-Reine, 34. Notre département exerçait donc sa tutelle administrative sur six arrondissements et 227 paroisses. Voici les noms des 36 paroisses qui formaient l'arrondissement de Corbeil : Ablon, Athis, Bondoufle, Corbeil-la-ville, Corbeil-Saint-Germain, Corbeil-Saint-Jacques, Corbeil-Saint-Pierre et Saint-Léonard, Draveil, Echarcon, Essonnes, Estiolles, Evry-s-Seine, Fleury-Mérogis, Fontenay-le-Vicomte, Grigny, Juvisy, le Coudray, le Plessis-Pâté, Lieusaint, Lisses et Courcouronnes, Mennecy, Moissy-Cramoyel, Mons, Morsang-s-Seine, Mousseaux, Orangis, Ormoy-en-Brie, Ormoy-en-Gâtinais, Ris et la Borde, Saintry, Savigny, Soisy-s-Seine, Tigery, Viry-Chatillon, Villabé, Vigneux.

M. Bournon a fait œuvre utile autant qu'intéressante en faisant connaître cette division administrative presque inconnue ; c'est donc à lui qu'en revient tout l'honneur.

A. D.

G. L. MELUNAIS. — Le chemin de fer Corbeil-Melun-Montereau; voyage de Melun à Héricy-sur-Seine et à St-Fargeau. Melun, imp. Drosne, 1897, in-12 de 71 pp., deux gravures.

Ce petit volume est arrivé à son heure, car sa mise au jour a coïncidé, si elle ne l'a devancée, avec l'inauguration de cette ligne nouvelle, qui eut lieu le 1^{er} juin 1897.

L'auteur, qui se dissimule sous les initiales G. L., n'est autre que le sympathique bibliothécaire de la ville de Melun, dont il a écrit et publié l'histoire; c'est dire qu'il avait toute la compétence voulue pour guider les voyageurs dans la traversée du département de Seine-et-Marne, et rendre ce petit volume attrayant pour eux, en leur racontant l'histoire de chaque commune traversée, et en émaillant son récit d'anecdotes et de traits piquants. Mais il est permis de regretter que l'auteur, se bornant à son département, ait cru ne pas devoir en franchir les limites pour venir jusqu'à Corbeil. Il est resté à St-Fargeau, alors que quelques kilomètres seulement le séparaient de notre ville. Ce regret exprimé, il nous reste à féliciter M. G. L. pour cet intéressant travail, paru d'abord dans *le Nouvelliste de Seine-et-Marne*, dont il est un extrait.

A. D.

Bulletin de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Année 1896 N^o I. Oberkampf à Jouy en 1791, pp. 46 et suiv.

M. E. Couard, l'érudite archiviste de Seine-et-Oise, rappelle dans cet article, que l'annuaire du département s'est occupé à plusieurs reprises du grand industriel que fut Oberkampf; celui de l'an X notamment (1801-1802), consacre un article aux « Manufactures de toiles peintes établies par le citoyen Oberkampf à Jouy et Essône (sic) ». Dans celui de 1817, se trouve une notice historique sur Oberkampf. M. Couard ajoute qu'il est intéressant de constater que, dès l'année 1791, le Conseil général de Seine-et-Oise appréciait les services rendus par Oberkampf, et il cite à ce sujet une délibération du Conseil, en date du 15 décembre 1791, qui accorde une mention honorable à M. Oberkampf. Cette délibération, très longuement motivée, rend hommage au zèle de l'industriel et aux vertus de l'homme privé et du citoyen. Elle honore grandement cet Oberkampf que nous sommes fiers, nous aussi, d'avoir eu pour concitoyen.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, année 1897, 1^{re} livraison, p. 36 et suiv.: Variétés. Les monnaies de Bouchard, comte de Paris et de Corbeil, par Maurice Prou, avec une reproduction de monnaie.

M. Prou, attaché au département des médailles de la Bibliothèque nationale, avait toute la compétence voulue pour traiter cette question, un peu ardue, de la numismatique des premiers temps de la monarchie. Il s'en est tiré avec honneur.

Et ce qui prouve la valeur de son travail, c'est qu'il avait déjà été publié dans l'annuaire de la Société de numismatique (année 1896, p. 279).

Corbeil est souvent cité dans le travail de M. Prou.

Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, publiés par les soins du service historique, T. VIII. 1576-1586. Texte édité et annoté par Paul Guérin, archiviste aux Archives nationales. Paris, 1896, 1 fort vol. in-4°.

Le nom de Corbeil revient souvent dans ces registres ; voici quelques mentions que nous avons relevées dans ce tome VIII, récemment paru et gracieusement offert, ainsi que les précédents, à la bibliothèque de Corbeil par la ville de Paris :

13 août 1582. Décision autorisant neuf habitants de Corbeil à exercer le métier de porteur de grains (p. 287 et notes, id. 288 et notes 1 et 2 .

3 février 1583. Décision de l'Echevinage Parisien, nommant six déchargeurs de vins à Corbeil (pp. 311 et 312).

Lettres de commissions délivrées sous la même date aux déchargeurs sus-mentionnés (p. 312).

Le maître de port de Corbeil est requis de tenir la main à une ordonnance, en date du 8 mai 1586, défendant de transporter ailleurs qu'à Paris les grains chargés sur les bateaux de la Seine, de la Marne et de l'Oise (p. 580).

J. LE ROUZIC. — Carnac et ses monuments. Morlaix 1897, in-12 de 40 pp. avec une carte.

On trouve, dans ce petit volume, des détails curieux sur un dolmen du poids de 27.000 kilog. qui fut transporté des environs de Locmariaker (Morbihan), dans le cimetière de Meudon, où il fut réédifié sur la tombe de M. Piketty, l'antiquaire bien connu dans notre contrée par ses fouilles et ses trouvailles intéressantes.

La Normandie, revue mensuelle historique, archéologique, littéraire etc., 13^e année, N^o I, Janvier 1898, in-8°.

L'Analyse de la bibliothèque de Corbeil, poème latin du Rouennais J. A. Guiot, par F. Bouquet, professeur honoraire au lycée Corneille, pages 1 à 14.

Le poème latin de l'abbé Guiot sur la bibliothèque de Corbeil, se compose de 852 vers ; il est inédit et ne se trouve, avec des variantes diverses, que dans plusieurs mss. du savant abbé, conservés à la bibliothèque publique de Rouen. Cette œuvre curieuse fut composée à Corbeil, pendant la période révolutionnaire qui créa des loisirs au dernier Prieur de St-Guenault; il s'occupait alors avec ardeur de l'organisation et du classement de la Bibliothèque de notre ville. Plusieurs auteurs se sont occupés du poème de Guiot, et M. F. Bouquet, de Rouen, séduit par la valeur intrinsèque de l'œuvre et par la qualité de Rouennais de son auteur, a voulu, lui aussi, en écrire une étude, qui est intéressante pour nous, car il y est

beaucoup question de Corbeil. Il a mis à contribution, pour ce travail, les mss. de Guiot qu'il avait à sa disposition dans la bibliothèque de Rouen, et la notice *Une autobiographie, l'abbé J. A. Guiot, 1739-1807*, que nous avons publiée dans le 1^{er} bulletin de 1897 de notre Société. L'analyse de M. Bouquet révèle un lettré très érudit, et elle contribuera à rappeler l'attention sur ce digne abbé Guiot qui était tombé dans un oubli trop immérité.

A. D.

LÉON MARQUIS. — Chalo-Saint-Mard, poème, suivi de l'histoire du pèlerin Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard, avec notes historiques et généalogiques sur sa postérité.

Étampes, Humbert-Droz, 1897, in-8° de 64 pp.

Notre excellent confrère, M. Léon Marquis, avait publié vers 1870 un petit poème tout étampoïse et sans prétention, intitulé *la Tour de Cénive*. Sur la demande qui lui en fut faite dernièrement, il consentit, non sans peine, à rééditer cette poésie de sa jeunesse, mais en l'enrichissant cette fois de nombreuses notes historiques et généalogiques sur la postérité de son héros; c'est ce qui nous a valu l'élégante plaquette qu'il vient de mettre au jour sous le titre nouveau de *Chalo-Saint-Mard*.

On connaît la donnée de cette histoire où la légende occupe une certaine place : Le roi Philippe I avait fait le vœu d'aller, armé de toutes pièces, visiter le tombeau du Christ à Jérusalem; mais les prélats et les seigneurs du royaume, prévoyant les dangers qu'occasionnerait son absence, s'efforcèrent de le retenir. Alors, un de ses serviteurs, nommé Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard, né à Étampes, offrit d'entreprendre lui-même le voyage à la place du roi. Il partit à pied, armé de toutes pièces et portant un cierge qu'il allumait en certaines occasions. Il alla en cet équipage à pied jusqu'à Jérusalem, sans se dépouiller, ni ôter le heaume et le casque. Il employa, dit-on, deux ans à faire ce pèlerinage; son retour dans sa patrie fut le signal des honneurs et des privilèges dont le roi se plut à le combler. Dans une charte, datée du palais d'Étampes en mars 1083, Philippe I confirma ces privilèges et exemptions en les étendant à tous les enfants et descendants d'Eudes-le-Maire, tant en ligne masculine que féminine.

M. Noël Valois, dans une étude très documentée, publiée en 1887 par la Société de l'histoire de France, s'est attaché à réfuter cette légende qu'il appelle même « une grande mystification. »

Quoi qu'il en soit, sous François I, et même sous Henri IV, la postérité plus ou moins authentique d'Eudes-le-Maire était très considérable, et si importants étaient les privilèges et les exemptions attribués à ses membres que, de tous les coins du royaume, on accourait à Étampes pour y prendre femme appartenant à tort ou à raison à cette heureuse lignée.

M. Marquis, lui, ne s'est pas préoccupé de ces subtilités, il a raconté simplement avec sa foi naïve, ce qu'il avait entendu dans sa jeunesse. Son travail est un heu-

reux commentaire des différents auteurs qui ont traité le même sujet ; il est intéressant surtout par les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré et qui lui ont permis de pouvoir rattacher, d'une manière certaine, à la descendance d'Eudes-le Maire nombre de grandes familles françaises comme les Noailles, les Montesquieu, les Luynes, la Ferté, Gréau, Geoffroy-St-Hilaire etc. C'est ce que beaucoup de personnes, très au courant même de l'histoire locale, n'avaient pas rouverte jusqu'à présent. M. L. Marquis a donc fait œuvre agréable et utile en même temps et nous ne saurions trop l'en féliciter.

A. D.

Noël VALOIS. — Note complémentaire sur le privilège de Chalo-Saint-Mard, Paris, 1897, in-8° de 24 pp.

Extrait de l'annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France (T. 33).

Dans ce nouveau travail, l'auteur vient encore combattre la légende du pèlerin d'après des documents qui avaient échappé à ses précédentes recherches. Nous connaissons la profonde érudition de M. Valois et la sûreté de sa méthode, nous sommes donc certain qu'il n'y a rien à y reprendre. Néanmoins nous pensons que l'ouvrage de M. Marquis n'en est pas diminué, car il a su tirer de son sujet des renseignements exacts et intéressants ; et c'est bénévolement qu'il n'a pas voulu entamer une légende qui existait avant lui. M. Marquis pense comme nous que les légendes font partie du patrimoine de notre histoire. Il est certain qu'elles n'ont pas été créées de toutes pièces et qu'elles ont pris naissance dans un fait quelconque, oublié le plus souvent et démesurément grandi par la succession des siècles. Que de désillusions, si on détruisait toutes les légendes ! Respectons-les donc, car elles sont la poésie de l'histoire.

Département de la Seine. Direction des affaires départementales. Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle, publié sous les auspices du Conseil général.

Orly, notice historique et renseignements administratifs. Montévrain, imprimerie typographique de l'école d'Alembert, 1896, in-8° de 68 pp., cartes.

L'intéressante notice historique sur le village d'Orly, contenue dans ce volume, est due à la plume très compétente de notre érudit collègue, M. F. Bournon.

Maurice GUILLEMET. — Villégiatures d'artistes. Paris, C. Flammarion, 1897, in-18, illustré.

Ce petit volume, composé d'articles qui ont paru au journal *le Figaro*, est illustré de vues photographiques, dont la reproduction aurait pu être plus soignée.

Il est dédié à Mme Alphonse Daudet et contient, entre autres, des notices sur les hôtes littéraires de Champrosay, Étiolles, Quincy, Sucy-Bonneuil, l'hermitage

de Senart et Mandres, où l'illustre Président de la Société historique de Corbeil et d'Étampes a longtemps possédé et habité la jolie propriété de *la Fraisière*.

L'abbé GÉHIN. — Chilly-Mazarin, son histoire, par M. l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin. Versailles, imp. Pavillet, 1897, in-18 Jésus, 14 pp.

Notre excellent confrère, M. l'abbé Géhin, a résumé, avec beaucoup de tact, dans cette plaquette à l'usage de ses paroissiens, les faits les plus importants de l'histoire de cette commune, célèbre jadis par son magnifique château et les hôtes illustres qui le fréquentèrent.

Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, T. XVII. Versailles, 1897, in-8°, imp. Cerf.

Il n'y a pas à glaner pour nous cette année dans le volume de la Commission, ainsi que le prouve l'extrait suivant de la table des matières :

Le couvre-pied en dentelle du lit d'apparat de Louis XIV au musée de Versailles, par M. V. Bart.

La reconstruction de l'Hôtel archiépiscopal de Pontoise, par M. J. Depoin.

Saint-Martin-la-Garenne. Droits seigneuriaux, mœurs et coutumes, par M. Gatin.

Proverbes et dictons du Vexin, par M. Plancouard.

E. COUARD. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-et-Oise, archives civiles. Série E, articles 5864 à 6930. Versailles, imp. Cerf, 1797, 8^d in-4°, de LXXX et 431 pp.

L'infatigable archiviste de Seine-et-Oise, notre très érudit collègue, publie dans ce volume le dépouillement des minutes des notaires et tabellions. Pour ce qui concerne notre région, nous trouvons Bretigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel-sur-Orge, Chanteloup, Chilly Mazarin, Cheptainville et Corbeil qui occupe les nos 6836 à 6919, et les pages 351 à 416.

Il y a là environ 15000 minutes qui s'étendent du milieu du XVI^e siècle à la seconde moitié du XVIII^e. Dans cette masse de documents, on rencontre des actes fort intéressants sur le clergé de nos paroisses, sur le bateau *le Corbilliard* qui servait au transport des marchandises et des voyageurs entre Paris et Corbeil, sur l'état militaire et la défense de notre ville, sur les monuments de notre pays et cent autres sujets, dignes d'intérêt, qu'on ne peut énumérer ici.

MALTE-BRUN. — La tour et l'ancien château de Montlhéry, Paris, s. d., in-16 de 34 pp.

Cette plaquette est un extrait de l'ouvrage de Malte-Brun sur Montlhéry; elle est vendue par le gardien de la tour.

Alexis MARTIN. — Les étapes d'un touriste en France. Promenades et excursions dans les environs de Paris.

Région du sud, III. Dourdan et la Vallée de l'Orge. Arpajon. Montlhéry. Longjumeau. Corbeil. De Seine-Port à Villeneuve-Saint-Georges. La forêt de Sénart. Avec 38 gravures et trois cartes, dont deux coloriées.

Paris, Hennuyer, 47, rue Laffitte, 1897, in-16°.

Livre intéressant pour ses gravures, qui auraient pu gagner cependant à être un peu plus soignées. Quant au texte, on y rencontre beaucoup de négligences ; on sent un auteur qui veut aller vite et prend des notes à la hâte dans un pays qu'il ne connaît pas. Nous avons rendu compte en 1897 du 2^e vol. de cette publication qui comprenait le sud-ouest de Paris, Étampes, Malesherbes, Orléans, etc.

L'Ami des monuments et des arts. T. XI, 4^e partie. Notes sur l'ancien et le nouveau collège d'Étampes (pp. 192 à 203), par L. Marquis.

M. Marquis est ici sur son terrain ; historien d'Étampes et ayant déjà publié d'importants ouvrages sur sa ville natale, une entière autorité est acquise à ce qu'il peut en dire encore. D'ailleurs, les quelques lignes qu'il a écrites sur le collège d'Étampes n'ont été qu'un prétexte à gravures. Il y en a là 15 ou 16, dues au crayon facile de M. Ravault, qui rappellent d'une façon charmante l'excursion faite à Étampes par les amis des monuments et des arts.

A. LAVILLE, R. VERNEAU, R. MANSUY. — Stations préhistoriques des Hautes-Bruyères, commune de Villejuif (Seine). Description des restes humains.

Paris, Masson, 1897, 14 pp. in-8°, figures.

Extrait de l'Anthropologie, T. VIII.

A. HUGUES. — Les routes de Seine-et-Marne avant 1789. Notice historique par A. Hugues, archiviste de Seine-et-Marne. Melun, imp. Drosne ; Paris, Picard.

In-8° de 88 pp., avec carte des voies anciennes.

L. JARRY. — Inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église de Moulineux-lès-Chalo. 1444. in-8° de 16 pp. Fontainebleau, imp. Bourges, 1897.

Tirage à part extrait des annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, année 1897, pp. 188-203.

Ces vieilles chapelles des Templiers et des chevaliers de St-Jean de Jérusalem se rencontrent en beaucoup d'endroits et il est très important d'en parler et de

les décrire avant qu'elles n'aient tout à fait disparu. Celle de Mouligneux est propriété privée, par conséquent plus exposée. M. L. Jarry a donc été bien inspiré en appelant sur elle l'attention, en citant les documents anciens qui la concernent et en reproduisant un curieux dessin de cette chapelle, par Hubert Robert, conservé à la bibliothèque de Besançon.

Annuaire de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Année 1867. Compte rendu des travaux, séance publique annuelle, liste des membres. Versailles, imp. Aubert, in-8° de 28 pp.

Cette société est correspondante de la Société historique et archéologique de Corbeil-Étampes.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. T. XI et XII. Tours, imp. Deslis, 1896 et 1899, 2 vol. in-8°, gravures.

Dans ces deux volumes si heureusement remplis, nous nous plaisons à relever les notices suivantes dues à nos sympathiques confrères, M. le C^{te} de Dion, l'éminent président de cette société, et M. Lorin, son infatigable secrétaire général.

1896

DION (A. DE). — L'Église du Prieuré St-Thomas d'Épernon, 23 pp. avec gravures.

LORIN. — Excursion au Plessis-Mornay, à Rochefort et à Bonnelles; in-8° de 47 pp. avec gravures.

CHARPENTIER. — Un ancien Constituant, M. le Curé Landrin; in-8° de 7 pp.

LORIN. — L'Hôtel de la Sous-Préfecture de Rambouillet. Quelques pages de l'ancien Rambouillet; in-8° de 33 pp.

LORIN. — Un rapport du Conventionnel Couturier, en mission en Seine-et-Oise; in-8° de 30 pp.

LORIN. — Une émeute à Montagne-sur-Remarde, Saint-Arnoult en 1793; in-8° de 30 pp.

LORIN. — Six victimes de la Terreur, in-8° de 97 pp.

1897

LORIN. — Les prisons de Rambouillet sous la Terreur; in-8° de 70 pp.

DION (A. DE). — Limours aux temps féodaux; in-8° de 2 pp.

LORIN. — Henry Levasseur, adjudant général, maire et Sous-Préfet de Rambouillet. Napoléon I^{er} à Rambouillet. L'Invasion ; in-8° de 347 pp.

Catalogue de la Bibliothèque populaire de la ville de Corbeil. — Corbeil, imp. Créte, 1898, plaq. in-8° de 38 pp.

GENTY (l'Abbé E. A.). Livry et son abbaye, recherches historiques. Paris, 1898. Un vol. in-8° de 334 pp., gravures.

Messieurs les Curés sont tout indiqués pour écrire l'histoire de leur paroisse ; ils ont l'instruction, la disposition des archives communales et paroissiales et souvent aussi l'entrée de dépôts privés importants. M. l'abbé Genty est tellement persuadé de cette vérité, qu'il a déjà publié les monographies des trois paroisses qu'il a successivement occupées ; la Norville d'abord, puis Épinay-sur-Orge, deux volumes très documentés et qui ont fait leur chemin. Transféré à Livry, M. Genty s'est remis à son cher travail avec une nouvelle ardeur, et après un séjour d'environ deux ans à Livry, il nous donne aujourd'hui le beau volume où est racontée en détail, avec des anecdotes qui la rendent attrayante à tous, l'histoire de cette commune, de son antique abbaye et de tous les personnages de marque qui y ont passé, tels que, entre beaucoup d'autres, l'Abbé de Coulanges et Mme de Sévigné, qui occupent dans ce livre un chapitre spécial. M. l'Abbé Genty est un chercheur patient qui sait remonter aux sources et utiliser les documents qu'il a su retrouver. Grâce à lui, les habitants de Livry connaîtront dans tous ses détails l'histoire de leur pays, et c'est bien là le but qu'il a cherché, car c'est à ses paroissiens qu'il a dédié son livre. Remercions donc notre érudit collègue M. le Curé de Livry, qui vient ainsi d'enrichir notre département d'une nouvelle monographie locale, une des meilleures qui aient encore été faites.

A. D.

Revue Étampoise, 1898. Almanach d'Étampes et annuaire de l'arrondissement, publié par *le Réveil d'Étampes*. VII^e année. Étampes, imp. Humbert-Droz, 1898, in-8° carré (Prix : 25 cent.).

Petit volume bien fait et qui contient, avec tous les renseignements utiles qu'il comporte, des nouvelles et des anecdotes intéressantes.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour l'année 1898, contenant des renseignements généraux sur l'arrondissement, la nomenclature des communes de l'arrondissement, avec renseignements sur chacune d'elles : population, municipalité, commerçants etc., un almanach pour 1898, calendrier, nouvelles, variétés, médecine domestique, médecine vétérinaire etc., une carte de l'arrondissement et des cantons limitrophes, un plan de Corbeil, et illustré de quatre gravures

hors texte (vues de Corbeil) et d'un grand nombre de vignettes dans le texte. Corbeil, Crété (Prix: 1 fr.).

En rendant compte l'année dernière de ce même almanach pour 1897, nous avons exprimé le regret que les éditeurs n'y aient pas réservé une place pour les souvenirs historiques. Cette année, nous constatons avec plaisir que ce regret a été entendu et que des notices historiques ont été jointes à plusieurs des communes de notre arrondissement, comme Chennevières-s-Marne, Corbeil, Épinay-sous-Sénart, Étiolles, Longpont, la Queue-en-Brie, St Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Savigny-s-Orge, Soisy-s-Étiolles, Valenton et Yerres. C'est un commencement ; nous voulons espérer que l'exemple sera suivi et que notre Almanach de Corbeil formera par la suite une véritable histoire de notre arrondissement.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.

Dans le N° du 10 avril 1896, p. 405, on lit un article sur le peintre d'histoire Mauzaisse, qui est né à Corbeil.

Id. p. 411, un autre article s'occupe des armoiries de Villeneuve-Saint-Georges.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. XIX, 1897.

L'intelligent autant qu'érudit Secrétaire général de cette Société, que nous sommes heureux de compter parmi les membres de la nôtre, a eu l'excellente idée de dépouiller les catalogues de vente ou de librairie, et d'en extraire les autographes et pièces rares qui intéressent notre département de Seine-et-Oise et il publie, dans les Mémoires de la Société de Pontoise, le résumé de ce travail sous le titre de: *Bibliographie des autographes et plaquettes rares sur Seine-et-Oise et le Vexin signalés dans les catalogues (1888-1895)*.

Une première partie a déjà été publiée dans le T. XII, la seconde a paru dans le T. XIII; ces deux parties ont compris 315 numéros. Aujourd'hui, dans le T. XIX, M. Depoin nous donne une nouvelle série de son travail, qui s'étend du n° 316 au n° 794, occupant les 80 premières pages du volume. Il faut être un peu du métier pour se rendre compte de l'énorme quantité de catalogues divers qu'il a fallu lire, compiler et dépouiller pour en extraire ces 478 numéros, qui ne sont point une sèche nomenclature, car ils sont tous accompagnés d'un commentaire raisonné qui double, et au delà, la valeur du renseignement. C'est une mine, toute grande ouverte à tous les chercheurs qui s'occupent de l'histoire de Seine-et-Oise. Rien que dans cette partie, nous avons relevé 40 numéros qui concernent notre arrondissement. Le cadre de notre bibliographie est trop étroit pour que nous puissions les citer ici, mais nous nous proposons, avec l'agrément de M. Depoin, d'en faire, pour un prochain bulletin, un chapitre spécial qui, nous l'espérons, ne manquera pas d'intérêt.

A. D.

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le B^{on} Jérôme Pichon, 1^{re} partie : livres rares et précieux, manuscrits et imprimés. Paris, Librairie Techner, 1897, grand in-8^o de xvii et 460 pages, illustré.

Cette première vente, qui eut lieu du 3 au 14 mai 1897, a été un événement dans le monde des livres et elle prendra rang parmi les ventes célèbres. Dans ses onze vacations elle a produit 505.524 fr.

Une seconde vente a eu lieu en février 1898; une troisième se fait dans ce présent mois de mars. Celle-ci renferme beaucoup de numéros qui intéressent Corbeil et sa contrée.

Cette vente n'étant pas terminée, nous en rendrons compte dans la bibliographie de 1898. Nous ne pouvons nous occuper aujourd'hui que de la vente de 1897, dans laquelle nous avons relevé un certain nombre de numéros qui ont pour nous un intérêt local; nous en citons les plus importants.

N^o 1158. Les vies de Saint Exupère et Saint Loup, vulgairement appelez S. Spire et S. Leu, premier et troisieme Evesques de Bayeux. La translation de leurs corps en la ville de Corbeil, et les miracles qui s'y font jusques à présent par leur intercession, par Jean Bocquet, Parisien. Paris, Pierre Gaillard, 1627, in-8^o de iv et 139 pp. Ouvrage très rare, acquis par un de nos collègues, M. G. de C., au prix de 122 fr.

1386-1387 et 1388. Trois ouvrages sur Marcoussy, dont le premier, l'Anastase de Marcoussy, livre très rare, a été vendu 355 fr.; les deux autres ont atteint les prix de 275 et 210 fr.

882. Le Griffonage ou festin, jeux et récréations de la montagne du Griffon en Brie, etc., etc. Vendu 52 fr.

Le Griffon est un monticule dans les bois de la Grange, près de Villeneuve-St-Georges.

583. L'art de bien traiter, divisé en trois parties, ouvrage nouveau, curieux et fort galant, utile à toutes personnes et conditions, exactement recherché et mis en lumière par L. S. R. Paris, 1674, in-12 de 415 pp.

Ce livre, que Barbier attribue au Sr Robert, pourrait bien être du Sr Rolland; c'était un officier de la princesse de Carignan avec lequel Audiger, auteur de *La maison réglée*, dit qu'il servit le roi chez M. Rossignol, au château de Juvisy, à un retour de Fontainebleau et fit porter la collation dans toutes les allées où passait la Cour (note du baron Pichon). Ce volume a été adjugé à 86 fr.

447. Recueil de plans, élévations et vues du château de Petit-Bourg, année 1730; grand in-fol., maroq. rouge.

Beau manuscrit exécuté pour le duc d'Antin, possesseur du château de Petit-Bourg, après Madame de Montespan, sa mère. Il est orné d'un superbe titre dessiné, à la plume et à l'aquarelle, par Chaufourier, et contient vingt-cinq dessins de double format, également à l'aquarelle, donnant des vues et plans du château, de ses jardins, de son parc (trois sont avec personnages), des appartements du

château, très intéressantes pour la décoration intérieure ; l'une représente le cabinet du duc d'Antin.

Ce magnifique volume, que nous connaissons bien, a été acquis par M. Sommier au prix de 4260 fr. (le baron Pichon l'avait payé 400 fr.).

963. Fête donnée à Chilly le XIII de septembre MDCCLXX à Mgr le Dauphin, Madame la Dauphine et Mesdames de France. 11 feuillets, maroq. citron, très riches compartiments, où l'on voit des dauphins, des fleurs de lys, l'aigle d'Autriche etc.

Manuscrit calligraphié par Fyot, contenant des chansons et scènes détachées, sans doute remarquées par Marie-Antoinette à la fête qui lui fut donnée, peu de temps après son mariage, par la duchesse de Mazarin. Magnifique reliure de la plus grande richesse, aux armes de Marie-Antoinette, à qui ce charmant volume a été offert.

Adjugé au prix de 35.000 fr. à M. de Rostchild, de Londres. (Hélas !)

Le N° 1190, la Topographie françoise de Claude Chastillon, Paris, 1641, a été vendu 38.000 fr.

Notice biographique sur Nicolas-Louis Robert, inventeur de la machine à papier continu, ornée d'un autographe et d'un portrait de Robert. Dreux, 1873.

Petit in 8° de 23 pp. sous la signature de J. Bréville.

La mémoire du grand inventeur que fut Louis Robert commence heureusement à sortir de l'injuste oubli où elle était tombée. L'on sait que c'est à la papeterie d'Essonnes qu'il a inventé cette belle machine qui devait opérer une si grande révolution dans l'industrie du papier et dans celles qui en dépendent. C'est là qu'il en fit les premiers essais et qu'il continua à la faire fonctionner, en y apportant des perfectionnements successifs. Louis Robert a habité Corbeil et Essonnes où déjà une rue porte son nom. Il est donc des nôtres, c'est pourquoi nous avons tenu à signaler cette brochure qui était à peu près inconnue chez nous.

PLANS ET CARTES

Grande carte cycliste des environs de Paris dans un rayon de 250 kilomètres, en 4 feuilles, à l'échelle de 1/250.000, d'après la carte de l'état-major, avec indication des routes pavées, macadamisées, trottoirs cyclables, montées, descentes et descentes dangereuses; dressée avec le concours du personnel consulaire de l'Union vélocipédique de France, de MM. les agents-voyers, ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées et des Sociétés vélocipédiques.

Chaque carte, d'une dimension de 86 × 68, est imprimée sur papier simili-Japon. A. Taride, éditeur.

On vend séparément les sections Sud-est et Sud-ouest.

Nouvelle carte routière de Paris sud-est, à 200 kilomètres, (l'Aube, l'Yonne et le Gâtinais) à l'échelle de 1/250.000, gravée par A. Simon (le Vélo-kilométrique), Paris, imp. A. Simon, et Villeneuve-la-Guyard (Yonne), P. Guillot.

Plan de la ville d'Étampes, dressé d'après le plan cadastral, le plan des chemins ruraux de M. Baudet et les documents les plus récents; par Léon Marquis. 6^e édition, 1894, échelle de 1/5000, dimensions: 68 × 40. Dans ce plan, l'auteur a réservé une place pour une *carte topographique de la vallée d'Étampes*, à l'échelle de 1/40000.

Joli plan exécuté avec le soin et la compétence que M. L. Marquis sait apporter à ses travaux en général, mais plus particulièrement encore à tout ce qui se rapporte à sa ville natale, à laquelle il a voué un amour qui se traduit sans cesse par des œuvres intéressantes.

Plan de Corbeil, plan d'assemblage, 90 × 62, dressé par J. A. Gervaise, géomètre-expert à Corbeil, 1896.

Plan édité par le Conseil municipal, indiquant les voies anciennes et nouvelles, les conduites d'eau, de gaz, les égouts etc.

JOURNAUX ET REVUES

Le Parisien de Paris, journal hebdomadaire illustré.

Dans le N^o du 17 octobre 1897, sous le titre de : *Environs de Paris, excursions archéologiques et artistiques*, on trouve une notice de notre confrère, M. J. Périn, de Ris, sur la belle église de St-Sulpice de Favières, celle que Viollet-le-Duc qualifiait à juste titre de *la plus belle église de village de France*. M. J. Périn, dont la compétence archéologique est bien connue, ne pouvait choisir un plus agréable sujet, aussi c'est en maître qu'il a décrit ce charmant bijou d'architecture.

Le Journal officiel, 30 mai 1897 (p. 3060), a publié un avis relatif à l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer de Corbeil à Melun et à Montereau.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, dans son N^o du 13 mai 1897, a publié un article intitulé: *Le duc d'Aumale à Corbeil*.

A l'occasion de la mort, récente alors, du duc d'Aumale, l'auteur de cet article rappelait le passage à Corbeil, en 1841, du jeune colonel du 17^e léger qui revenait d'Afrique à la tête de son régiment. De Toulon à Paris, ce fut une marche triomphale, chaque ville offrait des fêtes magnifiques au régiment et à son bril-

lant colonel. Corbeil, la dernière étape, suivit l'exemple, et les fêtes y eurent d'autant plus d'éclat que la famille royale y était venue au-devant du fils et du frère victorieux. Par une curieuse coïncidence, le même jour, 13 mai 1897, le *Nouvelliste* de Melun publiait un article à peu près semblable sous le même titre : *Le duc d'Aumale à Melun*.

L'Echo de Versailles et de Seine-et-Oise.

Dans le N° du 28 novembre 1897 de ce journal, on lira avec intérêt une notice de notre sympathique confrère, M. E. Mangeant, membre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, relative à l'une des anciennes tourelles de la porte de Paris, à Montlhéry. Le Conseil municipal de cette ville ayant décidé la suppression de cette tourelle, M. Mangeant s'élève avec énergie contre cet acte de vandalisme et, tout en faisant l'histoire de ce précieux vestige du passé, il appelle à son aide tous les archéologues et antiquaires, amis des vieux souvenirs et des monuments anciens, en vue de la conservation de cette curieuse tourelle que rien ne saurait remplacer.

Diogène, finances, politique, assurances, industrie, paraissant le dimanche.

Ce journal hebdomadaire, qui se publie à Versailles, croyons-nous, a publié le 25 juillet 1897, un article-causerie, consacré à la Société historique et archéologique de Corbeil. Nous ne saurions trop remercier l'auteur anonyme de tout le bien qu'il dit de notre Société et des membres qui la composent, mais qu'il nous permette de lui faire observer qu'il a quelque peu pris ses désirs pour la réalité, quand il parle avec enthousiasme du musée de St-Jean, œuvre de la Société, mais qui n'est pas encore sortie de la période de formation.

« Chaque jour les dons abondent, écrit-il, chaque sociétaire s'empresse d'apporter sa part au trésor commun. M. D., un des premiers, a enrichi le jeune musée de véritables merveilles archéologiques. Tous ses collègues ont fait de même. La région est parcourue en tous sens par ces nouveaux commis-voyageurs de la science, *missi sapientiæ*. »

Le morceau est joli et il est fâcheux qu'il ne soit pas tout à fait exact. La vérité est que l'église St-Jean, affectée au futur musée, sort à peine d'une longue période de travaux. La Société n'en a pas encore pris officiellement possession ; cette formalité n'aura lieu qu'en mai prochain, à l'occasion de la réunion générale de la Société. En dehors d'un certain nombre de pierres tombales et de chapiteaux, l'église St-Jean ne renferme encore que fort peu d'objets.

Ces lignes ont pour but de renseigner exactement les membres de notre Société et autres lecteurs sur l'état actuel du musée St-Jean, et encore, après cette rectification nécessaire, d'exprimer nos remerciements à l'écrivain du *Diogène* pour son bon vouloir et ses paroles aimables envers notre jeune Société.

A. D.

TROUVAILLES ET DÉCOUVERTES

ESSONNES, Décembre 1897. — En faisant une fouille pour établir des cabinets d'aisances à Essonnes, dans le carrefour, à droite et non loin du portail de l'église, les ouvriers ont mis au jour deux cercueils de plâtre, qu'ils ont brisés, comme toujours, hélas ! Les corps qui y avaient été inhumés s'y trouvaient encore. Personne n'ayant été prévenu, il n'a pas été possible de savoir si un mobilier funéraire quelconque accompagnait ces sépultures. Le peu d'étendue qu'a eue cette fouille permet de supposer qu'il y a encore d'autres cercueils enfouis dans la partie de terrain voisine et non explorée, c'est-à-dire entre la mairie actuelle et l'église, terrain planté d'arbres aujourd'hui, et que cet emplacement avait dû servir de cimetière à l'époque mérovingienne. On sait d'ailleurs, par les monnaies, qu'Essonnes existait déjà dans ces temps reculés.

LE CHATEAU DE VILLEROY. — On sait que ce château fut détruit à la Révolution et que ce qui en reste n'est qu'une partie des communs. Quant au château lui-même, cette magnifique résidence dont les anciens auteurs ont fait de si pompeuses descriptions, on ignorait jusqu'à son emplacement.

Tenté par une curiosité bien naturelle, le propriétaire actuel avait entrepris depuis quelque temps des recherches qui étaient restées sans succès jusqu'à présent. Loin de se décourager, il les continua avec ardeur, et la réussite vint enfin couronner ses louables efforts. Les substructions et le périmètre entier de l'ancien château de Villeroy viennent d'être mis au jour.

Cette trouvaille étant toute récente, les détails nous manquent aujourd'hui, mais nous espérons pouvoir indiquer dans un prochain article l'emplacement exact et les mesures précises de cette demeure quasi royale de la puissante famille des ducs de Villeroy.

LE MENHIR DE VIGNEUX. — Les amis des monuments mégalithiques peuvent se rassurer au sujet de la conservation de ce menhir. La plaine où il se trouve depuis tant de siècles avait été livrée aux extracteurs de sable qui devaient la transformer en un vaste lac ; mais grâce à ses démarches réitérées, un de nos plus zélés collègues a pu obtenir de l'entrepreneur qu'un îlot assez important serait réservé tout autour du menhir, qui en formerait ainsi le point central. En outre, l'îlot devait être empierré dans sa circonférence pour le garantir des érosions de l'eau. Tout cela est fait aujourd'hui et le menhir de Vigneux est mieux protégé que jamais, puisqu'on ne peut plus y accéder qu'en bateau.

A. D.

TABLE DE LA 3^e ANNÉE

| | | |
|--|------|------|
| Statuts et règlement de la Société | Page | v |
| Liste des membres | | xi |
| Conseil d'administration, bureau, comité de publication | | xvii |
| Compte rendu des séances | | xix |
| Notes sur des doubles tournois du XV ^e siècle, trouvés à Angerville (S.-et-O.); par M. M. Legrand. | | 1 |
| Les Louvois et les Villeroy, par J. V. | | 11 |
| Chilly-Mazarin, par M. l'abbé Géhin | | 14 |
| La porcelaine de Villeroy, par M. Aymé Darblay. | | 21 |
| Un Bail sous la révolution, par A. D. | | 26 |
| Une autobiographie: l'abbé Guiot, 1739-1807, par A. D. | | 28 |
| Compte-rendu des séances | | 47 |
| Une tentative d'assassinat à Corbeil en 1614, par A. D. | | 52 |
| La féodalité et le droit de vasselage, par A. D. | | 54 |
| Dédicace de l'Église St-Spire de Corbeil, par A. D. | | 62 |
| Documents inédits sur J. G. Simonneau, maire de la ville d'Étampes, par Paul Pinson | | 66 |
| Relation de la réception faite à Louis XIV à son passage à Étampes en 1668, par Paul Pinson | | 74 |
| L'abbaye de Gercy en 1793, par A. D. | | 80 |
| Les sœurs de St Vincent de Paul à Corbeil, par l'abbé E. Colas | | 91 |
| Bibliographie | | 110 |
| Trouvailles et découvertes | | 124 |

GRAVURES

| | |
|---|----|
| Extrait d'un plan manuscrit de Villeroy, dressé en 1751 | 23 |
| Pommes de cannes et manches de couteaux trouvés dans le parc de Villeroy | 24 |
| L'abbé Guiot d'après son <i>ex-libris</i> | 32 |
| La porte du cloître St Spire (cul-de-lampe). | 65 |
| Ancien plan du terrier de Jarcy | 88 |



ERRATA

Page 18, ligne 28, au lieu de: *imo non rem seipsum*, lire: *imò non tam seipsum*.

Même page, ligne 35, au lieu de: *ergo animæ precare*, lire: *ergo animæ bonæ precare*.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1896. — Livraisons I et II.

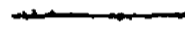
ANNÉE 1897. — Livraisons I et II.

1897. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

- I. L'Église de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte de membre
de la Société, sont priées d'en faire la demande à M. DUFOUR, rue
du 14 Juillet, n° 21, à Corbeil.

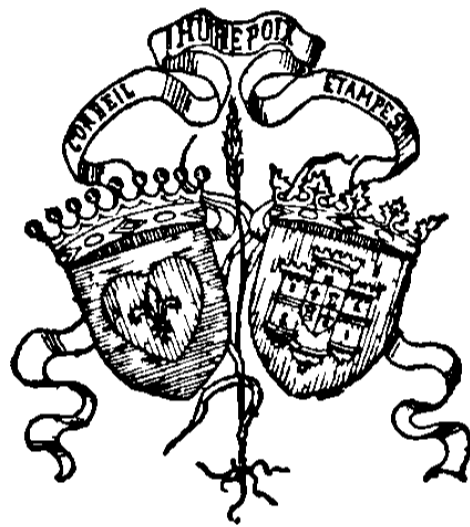
IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER



BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

3^e Année — 1897

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1897

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1897

| | |
|--|---------|
| Compte rendu des séances. | Page 47 |
| Une tentative d'assassinat à Corbeil en 1614, par A. D. | 52 |
| La féodalité et le droit de vasselage, par A. D. | 54 |
| Dédicace de l'Église Saint-Spire de Corbeil, par A. D. | 62 |
| Documents inédits sur J.-G. Simonneau, maire d'Étampes, par Paul PINSON | 66 |
| Relation de la réception faite à Louis XIV à son passage à Étampes en 1668, par Paul PINSON | 74 |
| L'Abbaye de Gercy en 1793, par A. D. | 80 |
| Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Corbeil, par M. l'Abbé COLAS. | 91 |
| Bibliographie | 110 |
| Trouvailles et découvertes. | 124 |
| GRAVURES : | |
| Le portail du Cloître Saint-Spire à Corbeil (fleuron). | 65 |
| Ancien plan du terrier de Jarcy. | 88 |

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraison 1.

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER
